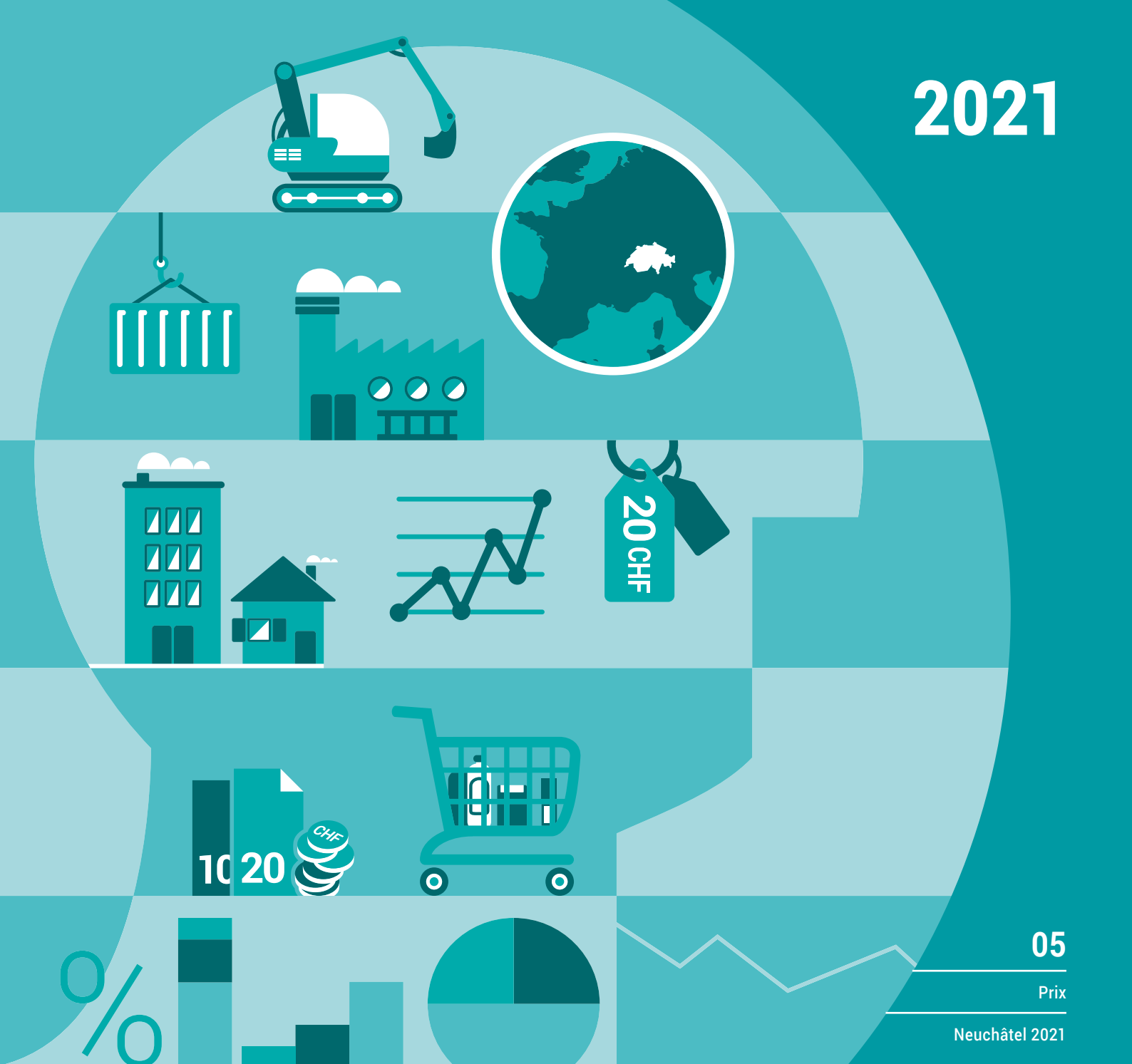


2021



05

Prix

Neuchâtel 2021

Indice des prix à la production et à l'importation, décembre 2020 = 100

Bases méthodologiques



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Domaine «Prix»

Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).

Indice des prix à la consommation (décembre 2015 = 100),
Bases méthodologiques, Neuchâtel 2016, 68 pages,
numéro OFS: 854-1500

Indice suisse des prix à la consommation – Pondération 2020, Neuchâtel 2020, 8 pages, numéro OFS: 388-2000

La statistique suisse des prix de la construction (octobre 2015 = 100), Bases méthodologiques, Neuchâtel 2016, 60 pages, numéro OFS: 623-1501

Indices des prix à la production de services (IPPS),
Bases méthodologiques, Neuchâtel 2020, 112 pages,
numéro OFS: 2024-2000

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH),
Aperçu des méthodes et pondération 2018, Neuchâtel 2018, 28 pages, numéro OFS: 931-1800-05

Indice suisse des prix de l'immobilier résidentiel (4^e trimestre 2019 = 100), Bases méthodologiques, Neuchâtel 2020, 44 pages, numéro OFS: 2072-2001

Domaine «Prix» sur Internet

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 05 – Prix

Indice des prix à la production et à l'importation, décembre 2020 = 100

Bases méthodologiques

Rédaction	Jean-Michel Zürcher, OFS
Contenu	Équipe du projet de révision de l'indice des prix à la production et à l'importation, OFS
Éditeur	Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2021

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Andreas Fankhauser, OFS, tél. 058 463 63 07,
andreas.fankhauser@bfs.admin.ch;
Jean-Michel Zürcher, OFS, tél. 058 463 64 24,
jean-michel.zuercher@bfs.admin.ch

Rédaction: Jean-Michel Zürcher, OFS

Contenu: Équipe du projet de révision de l'indice des prix
à la production et à l'importation, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 05 Prix

**Langue du texte
original:** français

Mise en page: section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: section DIAM, Prepress/Print

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2021
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 667-2000

ISBN: 978-3-303-05769-8

Table des matières

1	Généralités	5	4	Pondération des groupes de produits	12
1.1	Le système des prix à la production et à l'importation	5	4.1	Années de pondération 2017 et 2018	12
1.1.1	Prix à la production	5	4.2	Sélection des positions d'indice	12
1.1.2	Prix à l'importation	5	4.3	Indice des prix à la production (IPP)	12
1.1.3	Indices des prix de l'offre totale	6	4.4	Indice des prix à l'importation (IPI)	13
1.2	Indice des prix établi depuis 1914	6	4.5	Résultats	13
1.3	La révision de l'IPP/IPI de décembre 2020	6	5	Pondération des entreprises et des annonces de prix individuelles	16
1.4	Applications et cercle d'utilisateurs	6	5.1	Pondération des entreprises	16
1.5	Bases légales et protection des données	7	5.1.1	IPP du marché intérieur	16
1.6	Directives internationales	7	5.1.2	IPI et IPP Export	16
2	Concepts de base et définitions	8	5.2	Pondération des annonces de prix individuelles	17
2.1	IPP et IPI, des indices des prix purs	8	6	Le système de relevé des prix	18
2.2	Champ d'application et couverture	8	6.1	Les rapporteurs: composition et sélection	18
2.3	Unité statistique	8	6.2	Sélection des produits	18
2.4	Prix déterminants	8	6.3	Le renouvellement de l'assortiment	18
3	Panier-type	10	6.4	La statistique du commerce extérieur comme source de données supplémentaire	18
3.1	Définition	10	6.5	Périodicité et couverture temporelle des relevés	19
3.2	La NOGA, classification de base	10	6.6	Produits saisonniers	19
3.3	Classifications détaillées	10	6.7	Médias de relevé	19
3.4	Subdivisions complémentaires	11	6.8	Ampleur du relevé	19
			6.9	Décalages temporels	19

7	Méthodes de calcul	20	10	L'indice des prix à la production et à l'importation en comparaison internationale	31
7.1	Agrégation de base: indice de Jevons	20	10.1	Bases	31
7.2	Agrégation intermédiaire	20	10.2	Gamme des produits	31
7.3	Agrégation supérieure: méthode de Young	20	10.2.1	Indice des prix à la production	31
			10.2.2	Indice des prix à l'importation	31
8	Solutions spéciales et nouveautés	23	10.3	Indice des prix pour le marché intérieur et les exportations	31
8.1	Vue d'ensemble	23	10.4	Extension aux services	31
8.2	Agriculture	23	10.5	Types d'indice et méthodes de calcul	32
8.3	Industrie du bois	23	10.6	Classifications	32
8.4	Textiles	24	10.7	Pondération	32
8.5	Industrie chimique	24	10.8	Révisions totales	32
8.6	Industrie pharmaceutique	24	10.9	Définitions des prix	32
8.7	Électricité	24	10.9.1	Prix à la production	32
8.8	Gaz	26	10.9.2	Prix à l'importation	32
8.9	Matériaux de construction	26	10.10	Périodicité	32
8.10	Ordinateurs	26	10.11	Désaisonnalisation	32
8.11	Réparations	27	10.12	Choix des rapporteurs	32
8.12	Eau potable et eaux usées	27	11	Publications, renseignements	33
8.13	Gestion des déchets et recyclage	27	11.1	Publications	33
9	Extension au secteur des services	28	11.2	Renseignements	33
9.1	Vue d'ensemble	28	Annexes	35	
9.2	Ventilation par catégories d'utilisateurs	28			
9.3	Méthodes d'enquête	28			

1 Généralités

1.1 Le système des prix à la production et à l'importation

1.1.1 Prix à la production

La statistique des prix à la production mesure l'évolution des prix des biens (produits et services) produits et vendus par des entreprises exerçant leurs activités en Suisse.

L'indice des prix à la production (IPP) couvre plus particulièrement les groupes de produits suivants: agriculture et sylviculture, industries extractives, industries manufacturières, production et distribution d'électricité et de gaz, production et distribution d'eau, traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des déchets et le recyclage. La construction est considérée dans le cadre de l'indice des prix de la construction. Par ailleurs, des indices de prix sont aussi établis pour un certain nombre de branches individuelles du secteur des services. L'élargissement à d'autres branches des services se fait en plusieurs étapes (voir le chapitre 9).

Les débouchés des produits considérés dans l'indice des prix à la production peuvent se trouver en Suisse ou à l'étranger (exportations). Dans les industries manufacturières, les relevés de prix sont réalisés séparément pour les deux marchés.

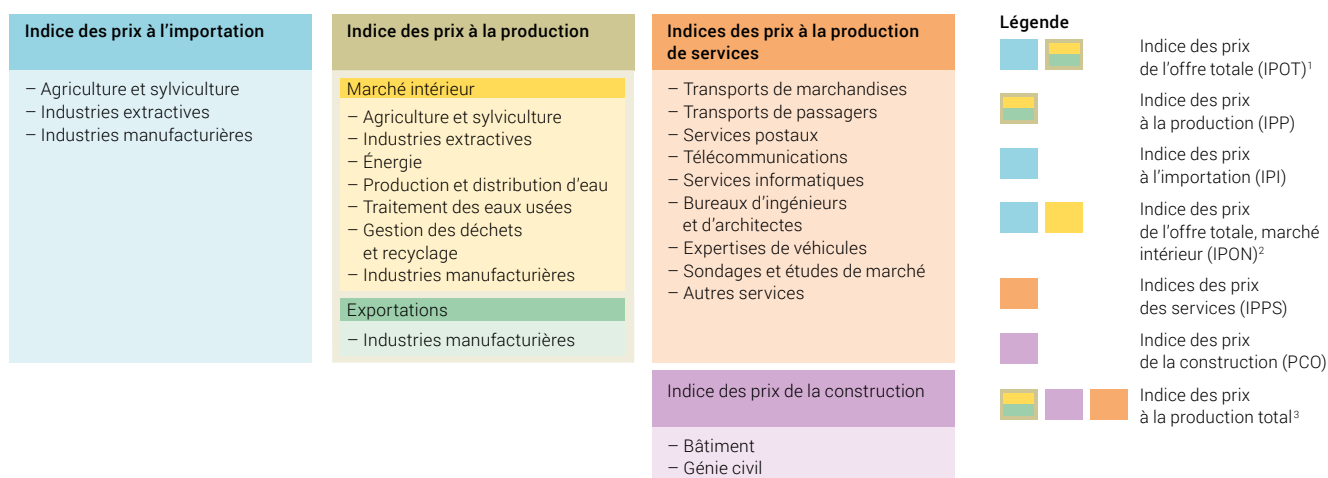
Les prix sur le marché intérieur sont relevés à la première étape de commercialisation (prix départ-usine), les prix à l'exportation sont relevés fob («free on board») (voir le chapitre 2.4). Les biens couverts par l'indice des prix à la production sont écoulés directement ou via les intermédiaires chez les acheteurs. L'indice englobe les biens de consommation intermédiaire, les biens d'investissement et les biens de consommation.

1.1.2 Prix à l'importation

L'indice des prix à l'importation (IPI) mesure l'évolution des prix des biens importés. Ceux-ci sont écoulés directement ou via les intermédiaires chez les acheteurs. Les prix sont relevés à la frontière suisse, franco non dédouanés. L'indice englobe les biens de consommation intermédiaire, les biens de consommation et les biens d'investissement dans les domaines de l'agriculture, des industries extractives et des industries manufacturières.

Le système des prix à la production et à l'importation

G1



¹ total de l'indice des prix à la production (marché intérieur et exportations) et de l'indice des prix à l'importation

² total de l'indice des prix à la production (marché intérieur) et de l'indice des prix à l'importation

³ en projet

1.1.3 Indices des prix de l'offre totale

L'indice des prix à la production et celui des prix à l'importation sont réunis en un indice des prix de l'offre totale (IPOT). Si l'on ne considère que les biens commercialisés en Suisse dans l'indice des prix à la production, on obtient l'indice des prix de l'offre totale sur le marché intérieur (IPON). L'ensemble des différents indices (hors secteur de la construction) est généralement dénommé «indice des prix à la production et à l'importation» et abrégé IPP/IPI. Le graphique G1 met en évidence les liens qui existent entre les divers indices.

1.2 Indice des prix établi depuis 1914

L'indice des prix à la production est calculé en combinaison avec l'indice des prix à l'importation depuis 1914. Jusqu'en 1993, ces deux indices étaient réunis dans l'«indice des prix de gros». Depuis lors, l'indice des prix à la production et l'indice des prix à l'importation sont relevés et calculés séparément pour être ensuite rassemblés dans l'indice des prix de l'offre totale.

Les nouveaux indices (base décembre 2020=100) sont raccordés aux indices précédents (décembre 2015=100) pour le calcul de séries longues. À un degré d'agrégation plus élevé, les nouveaux indices sont aussi raccordés à des indices plus anciens (décembre 2010=100, mai 2003=100, mai 1993=100, 1963=100). Quant à l'indice de l'offre totale, il est raccordé à des indices plus anciens encore (août 1939=100, juillet 1914=100). En interprétant de telles séries longues, il faut tenir compte du fait qu'avec chaque raccordement, des composantes dissemblables (groupes de produits considérés, pondération des groupes de produits, changements de méthode de relevé et de calcul) sont intégrées.

1.3 La révision de l'IPP/IPI de décembre 2020

Après 2015 et pour la septième fois depuis son premier établissement au début du XX^e siècle, l'IPP/IPI a été révisé en profondeur. Depuis janvier 2021, il est calculé sur une nouvelle base: décembre 2020=100.

Une révision permet de moderniser une statistique en profondeur, notamment d'intégrer des améliorations conceptuelles et méthodologiques, ainsi que d'adapter la structure et la pondération des paniers-types à l'évolution des marchés. En outre, elle permet d'optimiser les processus de production et de diffusion, afin de coller au mieux aux besoins des utilisateurs, tout en limitant autant que possible la charge administrative pesant sur les rapporteurs.

La révision de décembre 2020 a poursuivi les objectifs principaux suivants:

- mise à jour des éléments standards, à savoir adaptation de la structure et de la pondération des différents paniers-types à l'évolution des marchés;
- actualisation de la pondération des entreprises;

- élargissement de l'utilisation de données secondaires dans le but d'alléger la tâche des entreprises;
- examen approfondi de l'échantillon, assorti de travaux de recrutement permettant de combler les lacunes de relevé;
- focalisation sur certaines branches particulièrement importantes afin d'améliorer la qualité de l'indice, notamment: industrie pharmaceutique, énergie, production et distribution d'eau, traitement des eaux usées, branches de l'industrie où l'optique service prédomine;
- amélioration des techniques d'enquête, avec notamment le développement d'une enquête en ligne (eSurvey);
- poursuite de l'extension des relevés dans le domaine des services;
- publication de bases méthodologiques pour les enquêtes du domaine des services.

1.4 Applications et cercle d'utilisateurs

Les champs d'application de l'indice des prix à la production et à l'importation sont les suivants:

Indicateur économique

Indicateur conjoncturel mesurant le renchérissement.

Déflateur

Correction de la variation des prix de diverses grandeurs exprimées en termes nominaux dans les comptes nationaux et dans les statistiques de la production et des chiffres d'affaires pour déterminer les grandeurs en termes réels.

Analyses

- analyses macro-économiques;
- analyses et comparaisons de branches;
- analyses et comparaisons de groupes de produits.

Applications pratiques

- indexation: adaptation des devis, des budgets et des contrats à long terme à l'évolution des prix intervenant au cours du temps;
- informations sur l'évolution des prix de divers groupes de produits.

Le tableau 1 répertorie les principaux utilisateurs dans chacun de ces champs d'application.

Principaux utilisateurs de l'indice des prix à la production et à l'importation

T1

Besoins des utilisateurs	Utilisateur
Résultats généraux	Public (presse et autres médias, renseignements); Banque nationale suisse, organes administratifs du secteur public
Résultats généraux et détaillés comme indicateurs conjoncturels et déflateurs	Office fédéral de la statistique (OFS): Comptes nationaux et indices de production; Office statistique de l'UE (Eurostat); Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); Fonds monétaire international (FMI)
Résultats généraux et/ou détaillés pour des analyses	Instituts de recherches conjoncturelles; universités; établissements bancaires; entreprises; organes administratifs; Banque nationale suisse
Résultats généraux et/ou détaillés pour l'indexation de montants fixés dans des budgets, des contrats, etc.	Entreprises, notamment des branches du bâtiment et de la construction de machines; Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) (y compris la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics, KBOB); Office fédéral des transports (OFT); Office fédéral des routes (OFROU); etc.

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

1.5 Bases légales et protection des données

La base légale de l'indice des prix à la production et à l'importation est constituée par la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale, par l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'organisation de la statistique fédérale et par l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux, dont l'annexe mentionne le relevé des prix à la production et à l'importation. La participation au relevé est obligatoire pour les entreprises interrogées.

L'Office fédéral de la statistique observe les prescriptions sur la protection des données de la Confédération, telles qu'elles sont définies dans la loi sur la statistique fédérale et dans la loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données. Les informations fournies par les rapporteurs sont traitées confidentiellement et utilisées seulement à des fins statistiques. Les résultats publiés sont des valeurs moyennes et ne permettent pas d'identifier des données individuelles.

1.6 Directives internationales

En vertu de l'accord bilatéral statistique avec l'UE et du contenu de son annexe A, l'indice des prix à la production et à l'importation doit être conforme au règlement (CE) n°1165/98 concernant les statistiques conjoncturelles¹.

L'application de ce règlement permet en outre de couvrir les besoins de données des autres organisations internationales importantes pour les statistiques économiques suisses (OCDE, ONU, FMI).

Au niveau européen, le règlement (CE) n°1165/98 est aujourd'hui intégré dans FRIBS (Framework Integrating Business Statistics). FRIBS est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et regroupe plusieurs règlements relatifs aux statistiques sur les entreprises tout en élargissant également leur contenu. Sur le principe, un nouveau règlement européen dans le domaine statistique ne devient obligatoire pour la Suisse que lorsqu'il a été repris dans l'annexe A de l'accord bilatéral. Les travaux de révision de l'IPP/IPI se sont en partie déjà basés sur FRIBS, dans le but d'assurer la continuité de la coopération statistique avec Eurostat et d'acquérir l'expérience nécessaire pour l'élaboration d'adaptations et/ou de dérogations ciblées pour la Suisse.

¹ règlement (CE) n° 1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles (JO L 162 du 5.6.1998, p. 1)

2 Concepts de base et définitions

2.1 IPP et IPI, des indices des prix purs

Les IPP et les IPI se basent sur un concept d'indice des prix purs, car seules les évolutions de prix sont mesurées par l'évolution des indices entre deux périodes. Ainsi, les produits (ou services) comparés entre chaque période de relevé doivent être rigoureusement identiques de manière à pouvoir mesurer les évolutions de prix à qualité constante.

En pratique, lors d'un changement d'assortiment entre deux périodes, l'évaluation de la composante qualité pose souvent de grandes difficultés, ce qui empêche d'établir un lien direct entre produit supprimé et produit nouvellement introduit.

2.2 Champ d'application et couverture

Le champ d'application est délimité par la production suisse (IPP) et les importations (IPI) telles que déterminées par la comptabilité nationale. Ainsi, l'IPP/IPI mesure les évolutions de prix des biens et services produits et importés par des entreprises présentes sur le territoire suisse.

Les produits couverts dans ce document sont ceux correspondant aux sections suivantes de la Nomenclature Générale des Activités Économiques (NOGA):

- A: Agriculture et sylviculture;
- B: Industries extractives;
- C: Industries manufacturières;
- D: Énergie;
- E: Traitement et distribution d'eau, gestion des déchets, recyclage.

2.3 Unité statistique

Dans le cadre de l'IPP/IPI, c'est la notion de «single output generating entity¹» qui prévaut comme unité statistique.

En pratique, il est toutefois difficile d'implémenter cette notion, notamment par manque d'information. En général, on a recours à la notion d'entreprise comme unité d'observation. On essaye de se rapprocher au mieux de l'unité statistique idéale en cherchant, par le biais de questions spécifiques sur les formulaires d'enquête, à isoler les activités pertinentes pour l'indice considéré.

¹ À rapprocher du concept de «Local Kind of Activity Unit – LKAU» valable dans le système de la comptabilité nationale.

2.4 Prix déterminants

D'un point de vue théorique, les prix déterminants sont les prix de base effectivement appliqués au moment de la vente du bien ou du service considéré, en prenant en compte les rabais, ainsi que toutes les éventuelles surcharges applicables, TVA et impôts étant toujours exclus.

Dans la pratique, la situation est beaucoup plus nuancée. Souvent, les prix de base ne peuvent pas être observés directement. Dans de tels cas, on peut recourir à différents concepts de relevé alternatifs, s'éloignant plus ou moins de la notion de prix de base.

Dans le cadre de l'IPP, les prix des produits indigènes sont relevés pour le marché intérieur à la première étape de commercialisation, c'est-à-dire chez le producteur ou à l'usine². Il s'agit de prix départ-usine ne comprenant ni la taxe sur la valeur ajoutée ni les impôts sur la consommation (sur le tabac, l'alcool et les produits pétroliers, etc.).

Pour les exportations, on relève les prix de vente nets fob («free on board»)³ qui, par définition, ne contiennent pas la taxe sur la valeur ajoutée.

Pour les importations, c'est le concept de prix CIF⁴ qui est appliqué. Les prix sont relevés à la frontière suisse, sans la taxe sur la valeur ajoutée, les impôts sur la consommation et les droits de douane⁵.

² Dans quelques rares cas, on déroge à cette règle en ayant aussi recours à des prix du commerce de gros. C'est notamment le cas lorsque la représentativité de l'indice de la branche ou des produits en question n'est pas garantie. Si l'on inclut des entreprises de commerce de gros, on relève dans la mesure du possible leur prix d'achat qui sont en principe équivalents, après déduction des frais de transport et de la TVA, aux prix départ-usine. Si ce n'est pas possible, on relève exceptionnellement les prix de vente du commerce de gros.

³ Conformément aux Incoterms 2000/2010 de la Chambre de Commerce Internationale (CCI). Là où il n'est pas possible de relever des prix fob, on a recours aux prix départ-usine ou aux prix ddu (delivered, duty unpaid, c.-à-d. rendu de droits dus).

⁴ acronyme anglais pour Cost Insurance Freight (coût, assurance et fret)

⁵ Les prix sont relevés chez les importateurs. De légers écarts peuvent apparaître entre le prix à relever selon définition et le prix réellement livré. Un importateur communiquant un prix d'achat franco domicile au lieu d'un prix franco frontière entraîne un écart pouvant être jugé comme faible. L'écart est par contre plus important lorsque l'importateur n'est pas disposé à fournir ses prix à l'importation (c.-à-d. ses prix rendus) et qu'il indique uniquement ses prix de vente au commerce de gros (prix de revente). L'expérience montre toutefois que ce dernier cas est plutôt rare. Seuls les prix à la production dans l'agriculture continuent à être relevés en incluant les impôts liés à la production et excluant les subventions à la production, conformément au concept en vigueur jusqu'ici et aux directives de l'UE relatives à la statistique des prix agricoles.

De manière générale, sont relevés les prix effectifs des produits sur le marché (prix de transaction)⁶ au moment de la commande⁷. Les rabais sont déduits. Les prix en devises sont convertis en francs suisses au taux de change du premier jour ouvrable de la période de référence de relevé. Celle-ci s'étend du 1^{er} au 8 du mois, ce qui permet de calculer et de publier les résultats du mois de référence dans le courant du mois suivant.

⁶ On ne déroge à cette règle que pour des raisons impératives; en pareils cas, on s'efforce de s'approcher le plus possible du prix du marché.

⁷ Dans bien des cas, le montant du prix à la commande est identique à celui du prix à la livraison. Il peut arriver que les deux montants diffèrent dans le cas des produits dont les délais de production et de livraison sont longs et pour lesquels une clause sur le renchérissement est de ce fait prévue dans le contrat de vente.

3 Panier-type

3.1 Définition

L'ensemble des biens et services, dont l'indice des prix à la production et à l'importation mesure l'évolution des prix, constitue le panier-type. Le contenu de ce dernier doit être le plus exhaustif possible puisqu'il doit refléter la production et l'importation de l'économie tout entière. Deux questions se posent ainsi lorsqu'il s'agit de définir le panier-type: quels biens et services doit-il contenir et quelle doit être leur importance (poids relatif) par rapport au total?

3.2 La NOGA, classification de base

La Nomenclature générale des activités économiques (NOGA¹), publiée par l'OFS, sert de classification de base à l'indice des prix à la production et à l'importation. La NOGA se fonde elle-même sur la Nomenclature générale des Activités économiques dans la Communauté européenne (NACE Rév. 2)².

Dans le cadre de l'IPP/IPI, la NOGA n'est pas utilisée uniquement pour classer les branches d'activités, mais aussi les produits.

Dans une première étape, les activités économiques sont soumises à une subdivision détaillée allant jusqu'au quatrième niveau (code à quatre chiffres), celui des classes économiques. À ce niveau, la NOGA est encore identique à la NACE. Elle introduit ensuite un 5^e niveau hiérarchique (code à 6 positions), celui des «genres économiques». Ce niveau, spécifique à la nomenclature suisse, permet de tenir compte des particularités de notre pays.

3.3 Classifications détaillées

Le degré de différenciation du 5^e niveau de la NOGA n'est pas suffisant pour représenter les divers indices partiels de l'IPP/IPI. Pour pouvoir procéder à une classification encore plus détaillée, on a recours, d'une part, à la Classification des Produits associés aux activités (CPA), établie par l'UE. La CPA est identique à la NACE (et par conséquent à la NOGA) jusqu'au 4^e niveau, mais en définit encore un 5^e et un 6^e. D'autre part, on se fonde sur des classifications de produits usuellement utilisées en Suisse au sein des différentes branches, ce qui permet d'établir des indices partiels reflétant la réalité des marchés.

Structure de la NOGA

T2

Niveau	Identification	Désignation	Exemple	
1	1 lettre capitale	Section	C	Industries manufacturières
2	2 chiffres (2 positions)	Division	28	Fabrication de machines et équipements
3	3 chiffres (3 positions)	Groupe	28.1	Fabrication de machines d'usage général
4	4 chiffres (4 positions)	Classe	28.14	Fabrication d'articles de robinetterie
5	6 chiffres (6 positions, resp. 5 positions pour l'IPP/IPI)	Genre	28.14.00	Fabrication d'articles de robinetterie ¹

¹ Les classes et les genres sont souvent identiques. Pour l'IPP/IPI le niveau 28.14(00) est encore subdivisé en 28.14.1 et suivants.

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

¹ Office fédéral de la statistique: NOGA 2008, Nomenclature générale des activités économiques, Notes explicatives, Neuchâtel 2008

² Office des publications officielles des Communautés européennes: NACE rév. 2; nomenclature statistique des activités économiques dans la communauté européenne, Luxembourg 2008

3.4 Subdivisions complémentaires

Les résultats sont ventilés en outre selon l'utilisation et le degré de transformation des produits. Pour ce faire, on utilise la subdivision complémentaire suivante³:

- produits agricoles et sylvicoles,
- biens intermédiaires,
- biens d'investissement,
- biens de consommation durables,
- biens de consommation non durables,
- agents énergétiques,
- traitement des eaux usées, gestion des déchets, recyclage.

Le calcul de l'«inflation sous-jacente» peut être considéré comme une subdivision supplémentaire. Dans le calcul de l'inflation sous-jacente, on exclut les groupes de produits⁴ proches des matières premières dont les prix sont très volatils, ainsi que les prix administrés⁵.

³ Cette subdivision a été reprise de l'UE, à l'exception du premier groupe. Voir le règlement (CE) n° 586/2001 de la Commission du 26 mars 2001 relatif à l'application du règlement (CE) n° 1165/98 du Conseil sur les statistiques conjoncturelles en ce qui concerne la définition des grands regroupements industriels (JO L 86 du 27.3.2001, p. 11). Le groupe «produits agricoles et sylvicoles» a été ajouté, parce qu'à la différence de celui de l'UE, l'indice suisse des prix à la production et à l'importation comprend également le secteur agricole et sylvicole.

⁴ produits agricoles et sylvicoles, viande, poissons et produits de la pêche, pâte à papier et vieux papier, agents énergétiques (pétrole brut, produits pétroliers, prix de marché de l'électricité, gaz), métaux, produits semi-finis en métal, ferraille

⁵ tarifs dans le domaine de l'électricité, approvisionnement en eau, traitement des eaux usées, traitement et élimination des déchets

4 Pondération des groupes de produits

4.1 Années de pondération 2017 et 2018

La pondération des groupes de produits se base sur les résultats économiques des années 2017 et 2018, repris tels quels dans les calculs. Étant donné que les valeurs doivent servir de référence pendant cinq ans, on recourt à une moyenne sur deux ans afin de mieux équilibrer la pondération, en amortissant les fluctuations à court terme qui s'observent dans certaines branches économiques.

Les délais de disponibilité des données n'étant pas identiques pour les différentes sources, le choix de ces deux années permet d'assurer une cohérence temporelle pour tous les niveaux de pondération.

Contrairement à celle de l'IPC, la pondération de l'IPP/IPI ne fait pas l'objet d'un ajustement à l'évolution des prix pour la faire correspondre à la période de base. Ainsi, la période de référence de la nouvelle pondération doit être considérée comme étant la moyenne des deux années 2017 et 2018 et non un mois précis d'une année particulière (ou même une année particulière prise dans son ensemble). Lors du calcul, on parlera ainsi d'un indice de Young (voir chapitre 7.3).

4.2 Sélection des positions d'indice

De manière générale, la structure passée sert de base pour l'établissement des nouveaux indices.

En principe, les positions non encore représentées et dont le poids dépasse un seuil minimal fixé au 4^e niveau sont ajoutées dans l'indice, à condition qu'un relevé des prix soit jugé praticable. À l'inverse, on supprime les positions qui présentent un poids inférieur à ce même seuil.

En pratique, selon les spécificités des branches d'activité et des différents mandats d'information, ces limites sont déterminées de manière empirique et peuvent varier d'une branche à l'autre.

L'ajout et la suppression d'un certain nombre de positions peuvent venir compliquer la comparaison des indices entre deux révisions. Dans certains cas, le raccordement aux anciens indices permettant l'établissement des longues séries doit alors s'effectuer à un niveau d'agrégation plus élevé.

4.3 Indice des prix à la production (IPP)

La principale problématique de l'établissement de la pondération de l'IPP est la nécessité de déterminer deux pondérations distinctes : une pour l'indice partiel du marché intérieur et une pour l'indice partiel des exportations.

Jusqu'au 4^e niveau, en l'absence de source spécifique pour le marché intérieur, on se base sur une approche combinant la statistique de la valeur ajoutée (acronyme en allemand : WS) et les positions tarifaires de la statistique du commerce extérieur (SCE). La WS fournit des chiffres sur la valeur de production brute (VPB)¹ qui sont compatibles avec le concept d'IPP total (production suisse avec vente sur le marché indigène et/ou à l'exportation). La SCE donne, quant à elle, des valeurs spécifiques pour les exportations. Par différence (WS moins SCE), on cherche à isoler la valeur résiduelle qui sera ensuite attribuée à l'IPP du marché intérieur.

Se basant sur des concepts différents, la WS et la SCE présentent chacune des éléments favorables et défavorables à l'établissement des différentes pondérations partielles de l'IPP.

De son côté, la WS donne accès à des informations sur la VPB, variable qui s'applique bien à la pondération de l'IPP. Par contre, en se basant sur la NOGA (et donc sur l'activité principale des entreprises), elle ne permet pas d'obtenir des informations précises au niveau des produits (ce qui est notamment un désavantage pour les entreprises ayant une ou plusieurs activités secondaires). De plus, elle se base sur une enquête par échantillon dont le but est d'obtenir des résultats représentatifs au 2^e niveau de la NOGA (sections). Les valeurs obtenues au 4^e niveau sont donc parfois sujettes à caution.

La SCE a, quant à elle, l'avantage de s'appuyer sur une nomenclature structurée par produits (qu'on peut, grâce à une clé de passage, faire correspondre à la NOGA et la nomenclature de l'IPP). Par contre, les valeurs peuvent comporter des flux commerciaux purs, qui ne sont pas pris en compte dans la VPB telle que définie par la WS.

Ces principales différences suffisent à expliquer pourquoi certaines valeurs des deux statistiques paraissent se contredire. On constate notamment dans certaines branches que la valeur des exportations dépasse la VPB de manière significative.

Lors de l'établissement des pondérations, il a toutefois été possible, pour la plupart des positions, d'utiliser aussi bien les valeurs de la production brute de la WS que celles des exportations de la SCE, selon le traitement standard expliqué plus haut.

¹ La VPB ne diffère du chiffre d'affaires global que par la variation des stocks.

Pour les cas problématiques, on s'est principalement basé sur les données individuelles de la SCE, entre autres sources, pour définir diverses hypothèses permettant d'obtenir des estimations fiables.

Une fois les valeurs monétaires déterminées au 4^e niveau, on a eu recours à des statistiques réalisées par des associations ou des entreprises, afin de les ventiler sur les niveaux les plus bas. Par manque d'informations pertinentes, la pondération détaillée de certains groupes de produits a dû être établie sur la base d'hypothèses de travail.

4.4 Indice des prix à l'importation (IPI)

Pour l'IPI, les poids des groupes de produits ont été déterminés jusqu'au 4^e niveau, exclusivement sur la base des valeurs des importations provenant de la SCE. Comme pour les exportations, on a utilisé une clé de passage pour faire correspondre les positions tarifaires de la SCE à la NOGA et à la nomenclature de l'IPI.

De manière analogue à l'IPP, les niveaux inférieurs ont été déterminés sur la base de statistiques réalisées par des associations ou des entreprises. On s'est également basé sur des hypothèses de travail dans les cas où des informations pertinentes faisaient défaut.

4.5 Résultats

Le tableau 3 présente les différentes variables de pondération utilisées, ainsi que leurs sources. Le tableau 4 renseigne sur la manière dont les poids des différents types d'indices se répartissent entre les groupes principaux. Le tableau 5 présente, quant à lui, la pondération des subdivisions complémentaires. Les tableaux de pondération détaillés figurent en annexe.

Variables de pondération et sources principales selon le type d'indice

T 3

Type d'indice	Variable de pondération	Sources principales
Indice des prix à la production	Valeur de la production brute	– Statistique de la valeur ajoutée (WS) – Statistique du commerce extérieur (SCE) – Statistiques d'associations et d'entreprises
Indice partiel Exportations	Valeur des exportations	– Statistique du commerce extérieur (SCE) – Statistiques d'associations et d'entreprises
Indice partiel Marché intérieur	Différence entre la valeur de production brute et la valeur des exportations	– Valeur résiduelle – Statistiques d'associations et d'entreprises
Indice des prix à l'importation	Valeur des importations	– Statistique du commerce extérieur (SCE) – Statistiques d'associations et d'entreprises

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

Structure et pondération des différents indices des prix

T4

NOGA	Description	Indice des prix à la production			Indice des prix à l'importation	Indice des prix de l'offre totale	Indice des prix de l'offre totale sur le marché intérieur
		Total	Marché intérieur	Exportations			
	Total	100,0000	...¹	...¹	100,0000	100,0000	100,0000
A	Produits agricoles et sylvicoles	2,0714	...¹	...¹	1,8769	2,0092	3,1599
01	Produits agricoles	1,9556	... ¹	... ¹	1,8769	1,9304	3,0535
02	Produits sylvicoles	0,1158	... ¹	... ¹	... ¹	0,0788	0,1064
B	Industries extractives	0,5816	...¹	...¹	1,5903	0,9047	1,4357
05	Charbon	... ¹	... ¹	... ¹	0,0100	0,0032	0,0051
06	Pétrole brut, gaz naturel	... ¹	... ¹	... ¹	1,4128	0,4526	0,7207
08	Pierres, sable et gravier, sel	0,5816	... ¹	... ¹	0,1675	0,4489	0,7099
C	Produits manufacturiers	92,7394	100,0000	100,0000	96,5328	93,955	90,8174
10	Produits alimentaires	8,8716	18,4885	3,2572	3,8578	7,2654	9,6545
11	Boissons	0,5242	1,3647	... ¹	1,0973	0,7077	1,1270
12	Produits à base de tabac	0,3672	0,5447	0,2907	0,0917	0,2789	0,2732
13	Textiles	0,5293	0,6093	0,5433	1,1078	0,7146	0,8184
14	Habillement	0,1314	0,3421	... ¹	3,9659	1,3597	2,1653
15	Cuir, articles en cuir, chaussures	0,2099	0,1087	0,3095	2,0147	0,7880	1,0730
16	Produits en bois	2,3191	5,6669	0,2616	1,1761	1,9529	2,9561
17	Papier et produits en papier	0,7403	1,2396	0,4861	1,4007	0,9520	1,2299
18	Imprimerie, activités de prépresse et de reliure	0,8670	2,0094	0,1749	... ¹	0,5893	0,8354
19	Produits pétroliers	0,7139	1,3959	0,3273	2,6323	1,3285	1,9231
20	Produits chimiques	6,7619	5,9940	8,2086	8,3448	7,2690	6,7490
21	Produits pharmaceutiques	23,0476	1,3900	41,4439	19,7791	22,0011	10,6672
22	Produits en caoutchouc et en plastique	2,2682	3,2042	1,9091	3,3334	2,6095	3,0326
23	Verre et articles en verre, céramique, traitement des pierres et des terres	1,9258	4,1458	0,6131	1,6343	1,8323	2,5573
24	Métaux, produits semi-finis en métaux	1,5702	1,5615	1,7859	3,7956	2,2831	2,5856
25	Produits métalliques	5,6900	11,1390	2,5972	3,7326	5,0630	6,5347
26	Produits informatiques, électroniques et optiques	14,5092	15,2735	15,9078	9,1448	12,7906	11,0146
27	Équipements électriques	5,8293	8,4518	4,7540	4,9474	5,5468	6,0378
28	Machines	9,6393	10,0718	10,6213	8,1482	9,1616	8,3439
29	Véhicules automobiles, composants de véhicules	0,3039	0,3467	0,3144	8,0293	2,7787	4,2400
30	Autres moyens de transport	0,7337	0,4135	1,0582	2,8436	1,4096	1,6224
31	Meubles	0,6156	1,2288	0,2643	1,8310	1,0050	1,4449
32	Autres produits	3,1632	1,3453	4,8716	3,6244	3,3111	2,4081
33	Réparation et installation de machines et d'équipements	1,4076	3,6643	... ¹	... ¹	0,9566	1,5234
D/35	Production et distribution d'électricité et de gaz	3,2092	...¹	...¹	...¹	2,1807	3,4726
E	Traitement et distribution d'eau, gestion des déchets et recyclage	1,3984	...¹	...¹	...¹	0,9504	1,1144
36	Captage, traitement et distribution d'eau	0,1953	... ¹	... ¹	... ¹	0,1327	0,2113
37	Collecte et traitement des eaux usées	0,2135	... ¹	... ¹	... ¹	0,1451	0,2310
38	Gestion des déchets, recyclage	0,9896	... ¹	... ¹	... ¹	0,6726	0,6721

¹ position non relevée

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

Pondération des subdivisions complémentaires

T5

Groupes principaux	Pondération en %			
	Indice des prix à la production	Indice des prix à l'importation	Indice des prix de l'offre totale	Indice des prix de l'offre totale sur le marché intérieur
Groupes de produits selon l'utilisation et le degré de transformation				
Total	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Produits agricoles et sylvicoles	2,0715	1,8769	2,0092	3,1600
Biens intermédiaires	28,0695	27,0753	27,7510	32,3691
Biens d'investissement	27,5147	28,9669	27,9799	26,0605
Biens de consommation	37,0231	38,0259	37,3443	31,1743
Biens de consommation durables	1,9576	4,9830	2,9268	3,8883
Biens de consommation non durables	35,0655	33,0429	34,4175	27,2860
Energie	4,1181	4,0550	4,0979	6,3330
Traitement des eaux usées, gestion des déchets et recyclage	1,2031	... ¹	0,8177	0,9031
Inflation sous-jacente				
Total	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Inflation sous-jacente	90,4465	89,4018	90,1118	85,8899
Reste (hors inflation sous-jacente)	9,5535	10,5982	9,8882	14,1101

¹ position non relevée

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

5 Pondération des entreprises et des annonces de prix individuelles

5.1 Pondération des entreprises

Jusqu'en 2015, afin de pondérer les séries de prix selon l'importance économique des entreprises qui les annoncent, c'était le nombre d'équivalents plein temps (EPT) qui servait d'indicateur dans les différents indices (NOGA 10–33 uniquement¹).

Dans le cadre de la révision 2015 de l'IPP/IPI, la méthode de pondération des entreprises a été modifiée. Depuis lors, le mode de pondération basé sur le nombre d'EPT n'est plus utilisé que pour l'indice des prix à la production sur le marché intérieur. Pour les entreprises d'importation et d'exportation, on utilise les données de l'Administration fédérale des douanes (AFD), qui est une source d'information plus adéquate.

5.1.1 IPP du marché intérieur

Pour pondérer les séries de prix de l'IPP du marché intérieur selon l'importance économique dans le secteur d'activité correspondant de l'entreprise qui les annonce, c'est son nombre d'EPT qui sert d'indicateur. Ainsi, quatre classes de taille ont été définies pour pondérer les annonces de prix, selon les indications ci-dessous:

- Classe 1: ... < 10 EPT
- Classe 2: 10 EPT ≤ ... < 50 EPT
- Classe 3: 50 EPT ≤ ... < 250 EPT
- Classe 4: 250 EPT ≤ ...

La statistique structurelle des entreprises (STATENT) a servi de source de données. Le calcul de la pondération a été effectué au niveau 4 digits de la NOGA, au niveau des établissements. Les données 2017 et 2018 ont été utilisées, le calcul des parts ayant été effectué sur la base des valeurs moyennes des deux années.

Pour l'attribution des annonces de prix aux strates, les EPT des établissements de l'entreprise qui les renseigne sont pris en considération au niveau 2 digits de la NOGA si cette dernière est identique à la NOGA 2 digits de la position dans laquelle les

prix sont annoncés.² Si les NOGA diffèrent, l'annonce de prix est enregistrée en classe 1. L'attribution des séries de prix aux strates a été établie à partir des données 2018 de la STATENT, celles-ci étant les plus récentes disponibles en décembre 2020.

5.1.2 IPI et IPP Export

Les données individuelles de l'administration fédérale des douanes (AFD) représentent une excellente source d'information pour définir la pondération des entreprises importatrices et exportatrices. Afin d'établir celle-ci, nous avons eu recours aux données des années 2017 et 2018³, en utilisant la moyenne des valeurs sur les deux périodes pour calculer la pondération des différentes strates. Le calcul de la pondération a été établi au niveau 4 digits de la NOGA.

Quatre classes de taille sont définies. Elles le sont selon la valeur totale des exportations/importations des unités identifiées dans les différentes NOGA 4 digits. Les valeurs délimitant les strates ont été fixées comme suit:

- Classe 1: ... < 100 000 CHF
- Classe 2: 100 000 CHF ≤ ... < 1 000 000 CHF
- Classe 3: 1 000 000 CHF ≤ ... < 10 000 000 CHF
- Classe 4: 10 000 000 CHF ≤ ...

Les mêmes valeurs-seuils sont appliquées pour la définition des strates dans toutes les NOGA, excepté la NOGA 21 pour laquelle elles ont été multipliées par 100, au vu des valeurs extrêmement élevées par entreprise.

Les annonces de prix sont attribuées à une strate selon l'importance relative de la valeur totale des exportations ou importations de l'entreprise qui les renseigne dans la NOGA 4 digits du produit annoncé. L'attribution des séries de prix aux strates a été établie à partir des données 2017 et 2018 des données individuelles des douanes.

¹ Les autres branches ne font pas l'objet d'une pondération au niveau des entreprises.

² Si cette pratique a été retenue pour l'IPP du marché intérieur, c'est parce qu'on ne peut identifier ni les activités secondaires d'un établissement ni les ressources nécessaires à la réalisation de celles-ci puisque ses EPT sont tous enregistrés dans la NOGA de son activité principale. Se positionner au niveau 2 digits de la NOGA permet de prendre en considération également les activités annexes proches de l'activité principale pour l'attribution des rapporteurs de prix à une classe de taille selon le nombre d'EPT enregistrés dans ses établissements.

³ En utilisant les données de ces années, on est consistant non seulement avec celles utilisées pour la pondération des entreprises de l'IPP du marché intérieur, mais également avec celles utilisées pour la pondération des branches.

5.2 Pondération des annonces de prix individuelles

En règle générale, par manque d'informations, aucune pondération n'est appliquée au niveau des prix lors de l'agrégation de base (voir chapitre 7.1). Des exceptions à cette règle existent toutefois pour certains groupes de produits. Par exemple, dans le domaine de l'électricité, l'importance des différentes entreprises en termes de CA est prise en compte par l'application de facteurs multiplicatifs au niveau des annonces de prix individuelles.

6 Le système de relevé des prix

6.1 Les rapporteurs: composition et sélection

Figurent parmi les rapporteurs :

- des entreprises et des établissements (groupe de loin le plus important);
- des associations et d'autres organisations économiques;
- des acheteurs en gros (exemples: grossistes, administration fédérale).

Chaque rapporteur de prix est affecté à une classe de taille selon la méthode définie au chapitre 5.1. Ceci permet de pondérer les annonces de prix selon l'importance économique de chaque rapporteur dans le cadre de l'agrégation intermédiaire.

Les rapporteurs sont sélectionnés sur la base d'un échantillon raisonné. Ce faisant, on cherche à obtenir pour les produits les plus importants, les prix de ses principaux fabricants et importateurs. Il faut toutefois aussi prendre en considération un certain nombre de petits et moyens producteurs et importateurs dans le relevé, dont on admet qu'ils sont représentatifs de l'ensemble de leur groupe.

Un contact avec une association faïtière est parfois établi s'il est besoin d'améliorer la compréhension du fonctionnement et/ou de la structure d'une branche. L'association peut aussi faciliter les rapports avec des entreprises réfractaires au relevé en jouant le rôle d'intermédiaire et/ou de garant.

6.2 Sélection des produits

Les rapporteurs sélectionnent eux-mêmes les produits dont ils communiquent les prix. Ils doivent tenir compte des critères suivants :

- importance du chiffre d'affaires;
- stabilité du produit, de sa qualité et des conditions de vente pendant une période donnée¹.

6.3 Le renouvellement de l'assortiment

Par suite des changements qui interviennent au fil du temps dans l'assortiment des entreprises, la qualité des produits considérés dans les différentes positions de l'indice varie. Pour pouvoir

¹ Au moins un à deux ans. S'agissant des groupes de produits dont l'assortiment change rapidement, les produits sont aussi remplacés à intervalles plus rapprochés dans le relevé des prix.

traduire, à l'aide de ce dernier, l'évolution dite «pure» des prix, qui ne compare que les prix de produits de qualité constante au fil du temps, on procède de la manière suivante: si les caractéristiques (ayant une influence sur le prix) du nouveau produit sont comparables à celles de l'ancien, la série de prix de l'ancien produit est prolongée directement par celle du nouveau produit. En revanche, si la différence de qualité entre l'ancien et le nouveau produit est significative, il convient alors soit

- d'estimer l'influence du changement de qualité sur le changement de prix et de l'éliminer ensuite du calcul;
- de procéder à un raccordement de prix pour autant qu'il y ait eu une période durant laquelle les deux produits étaient en vente et pour lesquels on dispose de deux prix parallèles;
- d'inclure le produit comme nouveau produit dans le calcul, en lui attribuant comme indice de départ l'état de l'indice du groupe de produits auquel il appartient, afin de rendre l'opération neutre.

En pratique, une estimation explicite de l'influence du changement de qualité n'est réalisée que pour les prix à l'importation du matériel informatique par le biais de modèles hédoniques (voir chapitre 8.10).

6.4 La statistique du commerce extérieur comme source de données supplémentaire

D'une part, pour certains groupes de produits², on a recours aux valeurs moyennes³ de la SCE comme estimateurs des prix à l'importation. Il faut pour cela que les positions tarifaires correspondantes contiennent des produits relativement homogènes.

D'autre part, et ceci spécifiquement pour les prix à l'exportation dans le domaine de l'industrie pharmaceutique, on se base sur les informations contenues dans les déclarations douanières, en exploitant les données individuelles de la SCE (voir à ce propos le chapitre 8.6).

² en particulier dans les domaines de l'agriculture, du papier et des articles en papier

³ On calcule la valeur moyenne d'une position tarifaire pour une période donnée (mois ou trimestre) en divisant la valeur des importations par la quantité importée.

6.5 Périodicité et couverture temporelle des relevés

L'IPP/IPI est calculé une fois par mois. Toutefois, seuls les groupes de produits dont les prix peuvent présenter des fluctuations à court terme importantes (en particulier les produits agricoles, les produits pétroliers, l'acier) font toutefois effectivement l'objet d'un relevé mensuel. Les autres groupes de produits font l'objet de relevés échelonnés, bimensuel, trimestriels ou semestriels, en fonction du schéma d'évolution de leurs prix⁴. Cela permet de ne pas charger inutilement les entreprises, de contenir leur fardeau administratif et de limiter l'ampleur du relevé. L'inconvénient est toutefois que l'indice des prix de ces groupes de produits réagit avec un certain décalage aux variations de prix. Pendant les mois où aucun relevé n'a lieu, les prix de la dernière période sont reportés.

6.6 Produits saisonniers

L'évolution des prix et des chiffres d'affaires de certains groupes de produits est soumise à des fluctuations saisonnières. C'est notamment le cas des produits agricoles et horticoles. Comme le but premier de l'IPP/IPI est de refléter l'évolution mensuelle des prix – que les fluctuations observées soient de nature saisonnière ou autre –, les prix communiqués ne sont pas corrigés d'un coefficient saisonnier.

6.7 Médias de relevé

Le relevé des prix se fait en règle générale à l'aide d'un formulaire standard adressé par voie postale ou électronique. Dans certaines branches, des formulaires spécifiques sont utilisés, en particulier pour les groupes de produits suivants: produits agricoles et sylvicoles, menuiserie du bâtiment et aménagement intérieur (dans le cadre de l'indice des prix de la construction), produits chimiques et pharmaceutiques (partiellement), électricité et gaz (conjointement avec l'indice des prix à la consommation) et services (voir chapitre 9).

Une enquête électronique en ligne a aussi été mise en place afin de digitaliser le relevé. Cela permet de simplifier le traitement des informations de prix et facilite la réponse pour un grand nombre d'entreprises participant au relevé. À terme il est souhaitable que le relevé en ligne devienne la norme. Pour le relevé des IPPS, l'enquête électronique en ligne est en cours d'introduction.

6.8 Ampleur du relevé

L'indice des prix à la production (sans les prix des services) repose actuellement sur environ 11 300 prix communiqués par quelque 2200 rapporteurs, celui des prix à l'importation est établi sur la base d'environ 5400 prix communiqués par quelque 1300 rapporteurs (voir tableau T6). Comme indiqué plus haut, la périodicité des relevés varie selon les groupes de produits.

6.9 Décalages temporels

De manière générale, les prix effectivement utilisés dans le calcul de l'indice d'un mois précis devraient se rapporter à ce même mois sous revue. Toutefois, en pratique, il n'est pas toujours possible de considérer des informations d'une telle actualité. Ceci est notamment le cas lorsque les données requises ne sont pas disponibles chez les rapporteurs dans les délais impartis par la production mensuelle de l'indice. Inversement, dans certains cas, ce sont les processus de production qui impliquent de devoir considérer certaines informations de prix dans une période ultérieure à la période de référence à laquelle elles se rapportent. Finalement, il existe également certaines situations où les informations de prix nécessaires au calcul de l'indice d'un mois précis n'existent tout simplement pas en tant que telles (notamment dans le cas de valeurs moyennes sur plusieurs mois).

La pratique étant de considérer les informations disponibles les plus récentes sans autre traitement particulier, les sous-indices concernés présentent ainsi ce qu'on dénomme des décalages temporels.

Nombre de rapporteurs et de prix communiqués¹

T6

Type d'indice	Nombre de rapporteurs	Nombre de prix communiqués	Nombre moyen de prix communiqués par rapporteur
Indice des prix à la production	2 200	11 300	5,1
Indice des prix à l'importation	1 300	5 400	4,2

¹ état: décembre 2020

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

⁴ Exceptionnellement aussi trois fois par an. Plan de relevé détaillé: voir annexe 6.

7 Méthodes de calcul

L'indice des prix à la production et à l'importation est élaboré sur le principe d'une agrégation en trois niveaux : l'agrégation de base pour les annonces de prix individuelles, l'agrégation intermédiaire pour les classes de taille et l'agrégation supérieure pour obtenir le total de l'indice. Ces différentes étapes sont présentées ci-après.

7.1 Agrégation de base: indice de Jevons

L'agrégation de base est effectuée au niveau le plus fin à l'aide de la formule de Jevons. Celle-ci repose dans un premier temps sur l'établissement de relations de base (indices élémentaires). Cela signifie que chaque prix communiqué par un rapporteur est transformé en un indice élémentaire qui prend la valeur de 100 points au mois de base (décembre 2020). Dans un deuxième temps, l'agrégation des différentes relations de base est effectuée avec une moyenne géométrique non pondérée :

$$(1) \quad I_h^t = \left[\prod_{j=1}^z (I_j^t) \right]^{\frac{1}{z}}$$

où

$$(2) \quad I_j^t = \frac{p_j^t}{p_j^{t_0}} \times 100$$

et où

I = indice calculé;
 t = période t (t_0 = période de base (indice=100));
 h = classe de taille h des rapporteurs de la position de l'indice i ;
 p_j^t = prix unitaire j à la période t dans la classe de taille h ;
 z = nombre de prix unitaires j dans la classe de taille h .

L'utilisation d'une moyenne géométrique présente de nombreux avantages par rapport à une moyenne arithmétique. Elle est moins sensible aux valeurs extrêmes, notamment dans le cas de positions d'indice très hétérogènes. Elle est également adéquate pour le raccordement chronologique des séries de prix (chaînage). En outre, elle permet de tenir compte de l'effet de substitution lorsque les prix relatifs évoluent et que les acheteurs se tournent vers des produits similaires plus avantageux. Finalement, son utilisation au sein de l'IPP/IPI permet d'assurer une compatibilité avec les autres statistiques de prix (indice des prix à la consommation, indices des prix à la production des services, indice des prix de la construction) qui utilisent la même méthode.

7.2 Agrégation intermédiaire

De l'agrégation de base sont issus des indices par classe de taille (voir chapitre 5.1). L'agrégation de ces derniers est effectuée à l'aide d'une moyenne arithmétique pondérée selon l'importance de chaque classe de taille dans la position d'indice considérée. On obtient ainsi l'indice partiel de chaque position d'indice.

$$(3) \quad I_i^t = \frac{\sum_{h=1}^k g_h I_h^t}{\sum_{h=1}^k g_h}$$

où

i = position d'indice i ;
 k = nombre de classes de taille dans la position de l'indice i ;
 g_h = coefficient de pondération de la classe de taille h dans la position de l'indice i .

7.3 Agrégation supérieure: méthode de Young

L'agrégation de toutes les positions d'indice vers le total de l'indice (dénommée agrégation supérieure) est calculée selon la méthode de Young : les indices partiels sont pondérés par leur poids respectif et agrégés à l'aide de la moyenne arithmétique. La méthode de Young postule notamment que la pondération provient d'une période antérieure à la période de base (période de référence des prix) et qu'elle n'est pas adaptée à l'évolution

des prix¹. Dans le cas présent, le schéma de pondération se fonde sur les résultats économiques des années 2017 et 2018 (voir chapitre 4).

La méthode de Young présuppose également que le panier-type et la pondération restent fixes au cours du temps, et ce jusqu'à la prochaine révision totale (indice des prix direct de Young). Dans les statistiques de prix actuelles, on a toutefois recours à un concept de Young élargi. Celui-ci permet de tenir compte de manière appropriée du changement continu de l'assortiment au sein des différentes positions du panier-type (intégration de nouveaux biens et services, suppression de ceux devenus moins usuels; voir chapitre 6.3).

$$(4) \quad I^t = \frac{\sum_{b=1}^n q_b^r p_b^r \frac{p_b^t}{p_b^0} \times 100}{\sum_{b=1}^n q_b^r p_b^r} = \sum_{b=1}^n g_b^r I_b^t$$

où

- b = bien b , où $b = 1$ à n ;
- I^t = niveau de l'indice durant le mois sous revue t ;
- r = période de référence de la pondération (antérieure à la période de base);
- q_b^r = quantité de bien b produite durant la période de référence de la pondération;
- p_b^r = prix du bien b durant la période de référence de la pondération;
- p_b^0 = prix du bien b durant le mois de base;
- p_b^t = prix du bien b durant le mois sous revue t ;
- $q_b^r p_b^r$ = valeur de la production du bien b durant la période de référence de la pondération (quantité x prix);
- g_b^r = poids du bien b durant la période de référence de la pondération;
- I_b^t = indice élémentaire du bien b durant le mois sous revue t .

où

$$(5) \quad g_b^r = \frac{q_b^r p_b^r}{\sum_{b=1}^n q_b^r p_b^r}$$

$$(6) \quad I_b^t = \frac{p_b^t}{p_b^0} \times 100$$

Étant donné l'agrégation de base et l'agrégation intermédiaire (formules (1) à (3)), la formule (4) appliquée pour calculer l'indice total des prix à la production et à l'importation s'exprime de la façon suivante:

$$(7) \quad I_{tot}^t = \sum_{i=1}^n g_i^r I_i^t$$

où

- I_{tot}^t = indice total du mois sous revue;
- g_i^r = poids de la position i durant la période de référence de la pondération;
- I_i^t = indice de la position i durant le mois sous revue;
- n = nombre de positions d'indice.

L'indice des prix à la production et à l'importation révisé, tout comme l'indice révisé des prix à la consommation, a pour base décembre 2020=100 points d'indice.

¹ On parle d'un indice de Laspeyres si la période de référence des poids correspond à la période de base. De manière générale on parle d'un indice de Lowe lorsque la période de référence des poids diffère de la période de base (la période de référence des poids est, pour des raisons pratiques, généralement antérieure à la période de base). Lorsque la pondération (les parts de production) n'est pas adaptée à l'évolution des prix pour la faire correspondre à la période de base, on parlera plutôt d'indice de Young. Dans ce cadre, l'hypothèse est que la valeur de la production reste constante entre la période de référence des poids et la période de base (les parts relatives restent alors également constantes). Cette hypothèse présuppose que, soit les prix et les quantités n'évoluent pas entre la période de référence des poids et la période de base, soit qu'elles évoluent inversement et dans la même proportion, de sorte que la valeur de la production finale ne change pas (élasticité de substitution de 1).

La méthode de Young est appliquée tant aux IPPS qu'à l'IPP/IPI. L'IPC se base, quant à lui, sur la méthode de Lowe étant donné que la pondération (annuelle) fait l'objet d'une adaptation à l'évolution des prix.

En pratique, on parle de méthode de Young plutôt que d'indice de Young, car la formule proposée par A. Young (1812) est appliquée directement aux informations de prix, alors que l'agrégation supérieure dont il est question ici est appliquée à des indices partiels qui sont des constructions ayant déjà traversé deux étapes d'agrégation.

Description des étapes de calcul de l'indice des prix à la production et à l'importation

T 7

Niveau	Contenu	Groupe de produits (exemple)	Résultat du calcul
6	Annonces de prix individuelles	Robinetterie de douche, producteur ou importateur X, modèle Y	Indice individuel
–	Groupes de produits non-pondérés (positions relevées)	Robinetteries de douche	Agrégation de base et intermédiaire comme aux niveaux 5 et 4, mais utilisée uniquement comme information supplémentaire et non pas dans l'étape suivante du calcul
5	Indice de la classe de taille dans une position d'indice	Robinetteries murales des producteurs ou importateurs dans une certaine classe de taille	Moyenne géométrique des indices individuels (agrégation de base, équations 1 et 2)
4	Groupe de produits pondéré le plus bas (position d'indice)	Robinetteries murales (sous-groupe des robinetteries sanitaires)	Moyenne arithmétique pondérée des indices par classes de taille (agrégation intermédiaire, équation 3)
3 et 2	Groupes de produits agrégés (nombre de groupes différents selon la branche)	Robinetteries murales (comme sous-groupe des machines d'usage général qui eux-mêmes sont un sous-groupe des machines)	Moyenne arithmétique des positions d'indice pondérée avec les groupes de produits (méthode de Young, équation 7)
1	Total	Résultat total pour tous les groupes de produits	Comme les niveaux 3 et 2 (équation 7)

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

8 Solutions spéciales et nouveautés

8.1 Vue d'ensemble

Des solutions spéciales ont été appliquées dans certaines branches pour tenir compte des situations particulières qui y prévalent en matière de technique de relevé et de statistique des prix. Dans l'agriculture (chapitre 8.2), les relevés sont très détaillés en raison de l'importance des prix pour la politique agricole. Ils sont effectués sur la base de définitions précises des prix. Il en va de même pour l'industrie du bois (chapitre 8.3). Dans les industries chimiques (chapitre 8.5) et pharmaceutiques (chapitre 8.6), les prix sont relevés de différentes manières selon les acteurs et informations disponibles. L'évolution des prix de l'électricité (chapitre 8.7) et du gaz (chapitre 8.8) est enregistrée en fonction de types de consommation spécifiés à l'avance par les rapporteurs. Les informations spécialement détaillées qui sont relevées pour enregistrer l'évolution des prix dans la construction (chapitre 8.9) répondent au besoin, largement répandu, de disposer de séries de prix détaillées pour certaines indexations au renchérissement. Pour mesurer les prix des ordinateurs, l'ajustement de la qualité est effectué en utilisant un modèle hédonique (chapitre 8.10).

Avec la révision 2020, un certain nombre de nouveaux indices, qui ne faisait pas encore l'objet de relevés, ont été ajoutés. Il s'agit de l'ennoblissement de textiles (chapitre 8.4), des services de réparations (chapitre 8.11), de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées (chapitre 8.12), ainsi que de la gestion des déchets et du recyclage (chapitre 8.13).

8.2 Agriculture

L'OFS et l'Union suisse des paysans (USP) se partagent le travail lié à l'établissement de l'indice des prix à la production des produits agricoles, avec la collaboration de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). L'USP relève les prix des produits (indigènes) selon une nomenclature spéciale, compatible avec les statistiques agricoles de l'UE. Les prix relevés comprennent les taxes sur les produits, mais ne comprennent pas les subventions sur ces derniers conformément à la pratique en vigueur dans l'UE. L'USP communique chaque mois à l'OFS les prix moyens des groupes de produits en question. L'OFAG (section Observation du marché) relève les prix du lait cru. L'OFS calcule les indices et publie, chaque mois sur Internet, le fichier de données présentant les résultats détaillés sous le titre «Indice des prix à la production dans l'agriculture».

L'intégration des résultats dans l'indice des prix à la production se fait moyennant une transposition des positions dans celles de la NOGA 08.

8.3 Industrie du bois

L'OFS collabore avec l'association ForêtSuisse (EFS) pour établir l'indice des prix à la production des produits sylvicoles (grumes de sciage, bois d'industrie, bois de chauffage). L'indice des prix à la production des produits de scierie (bois de sciage) est établi à partir des relevés de prix de l'association Industrie du bois suisse (IBS). Les produits sylvicoles et les produits des scieries sont relevés six fois par an.

L'intégration des résultats dans l'indice des prix à la production se fait selon le calendrier dans le tableau 8.

L'OFS publie les résultats détaillés sur Internet comme fichier de données sous le titre «Indice des prix à la production du bois brut» et «Indice des prix à la production du bois de sciage».

Calendrier sylviculture et scieries

T 8

Groupe de produits	Périodes de relevé	Intégration dans l'indice des prix à la production ¹
Produits sylvicoles	Janvier – février	Avril
	Mars – avril	Juin
	etc.	etc.
Produits de scierie	Janvier – février	Avril
	Mars – avril	Juin
	etc.	etc.

¹ voir aussi le plan de relevé général à l'annexe 6

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

8.4 Textiles

L'indice des prix des textiles vendus en Suisse inclut désormais l'ennoblissement des textiles. Cette industrie, assimilable à un service, facture habituellement ses travaux d'après le nombre d'heures qui y sont consacrées. Pour tenir compte de ce fait, on a procédé à de nouveaux recrutements avec des formulaires où les entreprises inscrivent le salaire horaire des prestations telles que le blanchiment, la teinture et l'impression des tissus. Les relevés de prix sont trimestriels, comme dans le reste de l'industrie textile.

8.5 Industrie chimique

Chez les fabricants de produits chimiques, il convient de distinguer trois groupes d'entreprises. Dans l'indice de prix à la production (IPP), la plupart des indications sur l'évolution des prix proviennent de PME qui annoncent trimestriellement leurs prix pour le marché intérieur et à l'exportation d'une sélection de produits générant des chiffres d'affaires importants.

On trouve ensuite un groupe de grandes entreprises communiquant les variations de prix survenant entre deux trimestres au niveau des produits et qui sont basés majoritairement sur des prix facturés à l'interne (prix de transfert internes). Le terme «prix de transfert internes» signifie que la plus grande partie des produits sont écoulés via des filiales à l'étranger.

Un troisième groupe de rapporteurs est formé, lui aussi, de grandes entreprises donnant des informations sur les changements de prix facturés à l'interne survenant entre deux trimestres, mais sans aller jusqu'au niveau des produits. Les informations sur les prix se réfèrent dans ce cas à des groupes principaux de produits, qui correspondent généralement au niveau 4 de la NOGA. Les informations sur les prix proviennent d'«analyses internes des variations du chiffre d'affaires», qui mesurent l'influence de plusieurs facteurs (variations des cours du change, des quantités et des prix) sur l'évolution trimestrielle du chiffre d'affaires.

À l'heure actuelle, seules des PME prennent part aux relevés de prix trimestriels pour des produits chimiques importés. Ainsi, contrairement à l'IPP, l'indice des prix à l'importation (IPI) pour les produits chimiques s'appuie exclusivement sur des annonces de prix pour une sélection de produits générant un chiffre d'affaires important.

8.6 Industrie pharmaceutique

La démarche appliquée aux produits pharmaceutiques de base est similaire à celle de l'industrie chimique. Les trois mêmes groupes d'entreprises sont considérés et les indices de prix se basent à la fois sur des relevés de prix traditionnels et sur les calculs internes des entreprises relatifs à l'évolution des prix. Il est prévu à terme d'exploiter des données de la statistique du commerce extérieur pour couvrir les prix à l'exportation, comme cela se fait au sein des préparations pharmaceutiques (voir prochain paragraphe).

Pour les préparations pharmaceutiques, les trois (sous-) indices doivent être distingués: IPI, IPP (marché intérieur) et IPP (exportations).

L'IPI et l'IPP (marché intérieur) reposent sur une même base de données, actualisée chaque mois et couvrant les ventes indigènes de médicaments. Un modèle de calcul y est appliqué qui compare les prix moyens des quantités effectivement vendues de substances actives d'une classe thérapeutique avec les prix moyens correspondants du mois précédent¹. Ce procédé permet de neutraliser les variations dans la concentration de principe actif tout comme dans la taille des unités d'emballage, et de prendre en compte des hausses de prix dues à des produits innovants (changement d'assortiment). Les prix considérés ici sont des prix «départ usine» et prix «franco frontière» sans la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Le lieu de production n'est pas indiqué explicitement dans les fichiers de données et, par approximation, la localisation du siège principal de l'entreprise concernée doit être prise en considération. De cette manière, on peut distinguer les lieux de fabrication indigènes et étrangers et calculer deux indices distincts, un IPI et un indice des prix à la production pour les ventes indigènes (IPP du marché intérieur).

L'IPP (exportations) repose quant à lui sur deux types de relevés. Si les PME annoncent chaque trimestre les prix d'une sélection de produits générant un chiffre d'affaires important, les grandes entreprises sont couvertes par l'exploitation de données sur leurs déclarations douanières. Les déclarations sont premièrement regroupées sur la base des noms de produits identifiés au sein des descriptions qui les accompagnent et du pays de destination. Ensuite, des valeurs moyennes (par kg) sont calculées au niveau de chaque produit et de chaque trimestre, afin de constituer des séries de prix. Finalement, la qualité de ces séries est évaluée statistiquement et les évolutions des séries sélectionnées sont agrégées au sein d'un indice. Comme dans le cas des IPI et IPP (marché intérieur) évoqués précédemment, la classification ATC (classification anatomique, thérapeutique et chimique de l'OMS) permet de structurer l'indice. Une agrégation géométrique est appliquée au niveau le plus bas de la classification et ces agrégats élémentaires sont ensuite agrégés de manière arithmétique pour aboutir à l'indice total.

8.7 Électricité

Le relevé des prix de l'électricité – exception faite de ceux facturés aux grands consommateurs finaux – est coordonné avec l'indice suisse des prix à la consommation. Il se base, pour le domaine des ménages et des petites entreprises, sur les tarifs d'un certain nombre de fournisseurs d'électricité qui sont relevés par la Commission fédérale de l'électricité ECom dans le cadre de ses tâches de régulation. Pour les volumes de consommation moyens (100 MWh/an et plus) ainsi que pour les grands consommateurs de plus de 3 GWh/an (GCF – grands clients finaux),

¹ La méthodologie du calcul suit ici la procédure appliquée depuis des années dans le calcul des prix des médicaments pour l'indice suisse des prix à la consommation (voir à ce propos la description dans les bases méthodologiques de l'IPC: Indice de prix à la consommation, décembre 2015=100, Bases, OFS 2016, chapitre 3.5).

Types de consommation d'électricité

T9

Type de consommation	Consommation en kWh/année (pour les prix selon tarifs)	Consommation en kWh/année (pour les prix de marché)	Description	Poids en %
Total électricité				100,0
Ménages			Reprise des résultats de l'indice des prix à la consommation, TVA exclue	42,1
Artisanat, industrie, services				57,9
Type I	8 000		Très petite entreprise	5,6
Type II	30 000		Petite entreprise	9,9
Type III	150 000	100 000 à 375 000	Entreprise moyenne	8,5
Type IV	500 000	375 000 à 1 000 000	Grande entreprise sans station transformatrice propre, basse tension	5,1
Type V	500 000	375 000 à 1 000 000	Grande entreprise, station transformatrice lui appartenant, haute tension	1,5
Type VI	1 500 000	1 000 000 à 3 000 000	Grande entreprise, station transformatrice lui appartenant, haute tension	6,5
Type GCF 3-10		3 000 000 à 10 000 000	Grand client final, station transformatrice lui appartenant, haute tension	6,3
Type GCF 10-20		10 000 001 à 20 000 000	Très grand client final, station transformatrice lui appartenant, haute tension	3,6
Type GCF >20		> 20 000 000	Très grand client final, station transformatrice lui appartenant, haute tension	10,9

Source: OFS – IPP, Association des entreprises électriques suisses (AES)

© OFS 2021

Types de consommation de gaz

T10

Type de consommation	Consommation en kWh/année	Description	Poids en %
Total gaz			100,0
Ménages Type II à V			Reprise des résultats de l'indice des prix à la consommation, TVA exclue
Artisanat, industrie, services			51,6
Type II à V	20 000 – 500 000		9,7
Type VI	500 000	pouvant être interrompu	9,3
Type VII	1 163 000	pouvant être interrompu	10,3
Type VIII	11 630 000	pouvant être interrompu	13,9
Type IX	116 300 000	pouvant être interrompu	6,2
Type X	250 000 000	pouvant être interrompu	2,2

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

l'OFS effectue son propre relevé annuel des prix. Le tableau 9 donne un aperçu des divers types de consommation et de leur poids respectif.

La pondération a été calculée à partir des résultats d'une enquête structurelle réalisée à l'automne 2020.

À l'image des prix du gaz, les prix des types de consommation I et II constituent une exception dans l'indice des prix à la production: ce sont en effet les prix facturés aux consommateurs finaux ayant un profil donné de consommation par kWh d'énergie utilisée et non les prix départ-usine qui sont relevés. Pour ces types de consommation, le prix saisi est défini comme suit:

Prix de base annuel

- + prix de puissance annuel (selon le modèle de tarif)
- + prix de la fourniture d'énergie et prix de l'utilisation du réseau pour la quantité d'énergie définie en fonction du type de consommation (éventuellement différencié selon les tarifs des heures de pointe et ceux des heures creuses et selon les tarifs hivernaux et les tarifs estivaux)
- + redevances et prestations annuelles aux communes ainsi que la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) pour la quantité d'énergie définie.

La somme de ces montants est divisée par la quantité d'énergie définie dans le profil de consommation. Le résultat obtenu est un prix annuel moyen du kWh.

Les prix transmis relatifs à un type donné de consommation sont pondérés et agrégés selon la taille du fournisseur d'électricité qui les annonce. On obtient ainsi le prix moyen du type de consommation en question.

Pour les catégories des types III-VI, ainsi que les types de GCF, on relève en février les prix effectivement facturés en moyenne par kWh pendant l'année précédente aux clients finaux d'une fourchette de consommation donnée. Pour avoir une saisie plus précise des prix effectivement payés, les prix de l'énergie sont relevés, depuis 2016 (de 2016 à 2020 uniquement les catégories de GCF, dès 2021 également les types III à VI), d'une part en fonction du tarif de l'approvisionnement de base et, d'autre part, en tant que moyenne des prix obtenus sur la base des contrats de livraison négociés («prix de marché»).

De plus, on publie également le prix final effectif par catégorie de consommation calculé comme la somme des prix de l'énergie² et des frais de réseau moyens payés, y compris les autres redevances.

8.8 Gaz

Le relevé des prix du gaz est coordonné avec l'indice suisse des prix à la consommation et s'effectue par écrit au moyen d'un formulaire spécial. Les types II à V sont relevés pour les ménages. Un indice des prix moyen des types II à V est en outre calculé pour les petits clients de l'artisanat et de l'industrie.

Le tableau 10 donne un aperçu des divers types de consommation et de leur poids respectif. Ces derniers ont été calculés à partir des résultats d'une enquête structurelle réalisée à l'automne 2020.

Comme dans le cas de l'électricité, on relève les prix en vigueur par kWh pour les clients finaux ayant un profil de consommation donné. Il s'agit donc de prix de vente finaux et non de prix départ-usine comme c'est habituellement le cas dans l'indice des prix à la production. Pour les types de consommation II à X, le prix saisi est défini comme suit:

Prix de base annuel

- + prix de puissance annuel (selon le modèle de tarif)
- + prix de la fourniture d'énergie livrée pour la quantité d'énergie définie selon le type de consommation, y c. la taxe sur le CO₂ (éventuellement différencié selon le tarif d'hiver et le tarif d'été).

La somme de ces montants est divisée par la quantité d'énergie définie dans le profil de consommation. Le résultat obtenu est un prix annuel moyen du kWh.

Dans le cas des prix du gaz, contrairement aux prix de l'électricité, la contre-prestation de l'utilisation du réseau n'est pas déterminée sur la base de la quantité d'énergie effectivement consommée. L'utilisation du réseau est compensée principalement par la taxe de base qui est fonction du niveau de puissance installé.

Comme dans le cas de l'électricité, les prix communiqués relatifs à un type donné de consommation sont pondérés et agrégés selon la taille du fournisseur de gaz qui les communique. On obtient ainsi le prix moyen du type de consommation en question.

8.9 Matériaux de construction

Les informations détaillées sur l'évolution des prix des matériaux de construction et d'autres produits directement ou indirectement liés au secteur de la construction sont d'une grande importance pour l'indexation, largement répandue, des contrats. C'est pourquoi l'OFS publie mensuellement, en collaboration avec la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB), une série d'indices intitulée «Variations des prix dans la construction». Celle-ci contient un grand nombre d'indices et paraît sur Internet. Les indices présentés dans cette publication sont des moyennes pondérées tirées, d'une part, de l'indice des prix à la production (partie consacrée au marché intérieur) et, d'autre part, de l'indice des prix à l'importation.

8.10 Ordinateurs

Pour les catégories de produits Desktops PC, Notebooks et serveurs³, la mesure des prix dans l'IPI est effectuée à l'aide d'un modèle hédonique. Un tel modèle permet de contrôler l'évolution des caractéristiques qualitatives dans un domaine où les produits sont soumis à une rotation rapide. Dans l'application d'un modèle hédonique, la variation de prix observée entre diverses périodes de vente est corrigée d'un facteur qui tient compte des changements de qualité entre ces périodes. De cette manière, l'évolution des prix est apurée des variations qualitatives intervenant à moyen et à long terme et génère un sous-indice basé uniquement sur l'évolution de prix pure (pour des informations détaillées, voir l'annexe 5).

² Les prix de l'énergie sont composés, d'une part des tarifs et d'autre part des prix de marché, qu'on pondère selon leur importance relative.

³ À noter que l'introduction d'un tel modèle pour les tablettes a dû être reportée, du fait des difficultés rencontrées pour déterminer un modèle spécifique pour ce type de produits.

8.11 Réparations

Dans la NOGA, le secteur des réparations est subdivisé en réparation de machines et réparation d'aéronefs, avec une grandeur résiduelle, tandis que les réparations de véhicules automobiles sont assignées au secteur du commerce. Cette branche importante pour l'économie nationale, mais qui, en raison de son caractère de service, n'était pas représentée jusqu'ici dans l'IPP, est introduite dans l'indice des biens destinés au marché intérieur. Les prix ne sont relevés que pour les réparations de tracteurs et de machines agricoles, les réparations d'avions et d'hélicoptères, et les réparations de voies ferrées.

Les entreprises contactées inscrivent sur un formulaire le nombre d'heures qu'elles consacrent à leurs travaux de réparation ordinaires lors des mois d'avril et d'octobre. Le relevé est semestriel, comme dans l'industrie des machines.

8.12 Eau potable et eaux usées

La distribution d'eau potable et le traitement des eaux usées forment, avec la gestion des déchets, le recyclage et la dépollution, la section E de la NOGA. Jusqu'ici, seuls la collecte de vieux papier et le recyclage de la ferraille étaient pris en compte dans l'IPP. La distribution d'eau potable et le traitement des eaux usées sont désormais pris en compte dans l'indice des biens destinés au marché intérieur. Ces branches ont en effet une importance non négligeable dans l'économie nationale, et le groupe de clients «entreprises privées» représente une part considérable de leur chiffre d'affaires. À noter que les dépenses des ménages pour la distribution d'eau potable et le traitement des eaux usées sont déjà prises en compte dans l'indice des prix à la consommation (IPC). Dans l'IPP marché intérieur, le chiffre d'affaires total (B2All) est subdivisé entre les groupes de clients «entreprises» (B2B) et «ménages» (B2C). Pour l'indice B2C, les chiffres sont repris de l'IPC. L'indice B2B se compose de deux sous-indices, dont le premier correspond à la taxe de base et le deuxième à la taxe de consommation. Pour le traitement des eaux usées, les données disponibles ne permettent pas pour le moment de calculer pour l'ensemble de la Suisse l'indice B2B pour la taxe de base. On postule, par simplification, que cette taxe évolue à peu près parallèlement à la taxe de base pour la distribution d'eau potable.

Les indices B2B pour la distribution d'eau potable et le traitement des eaux usées s'appuient sur un échantillon de quelque 55 grandes et moyennes entreprises communales, dont la plupart sont représentées également dans l'IPC. Il n'est pas possible, pour l'IPP, de relever les prix via internet, comme on le fait pour l'IPC. On est obligé, dans la plupart des cas, de recourir aux formulaires de relevé traditionnels. Pour la taxe de base, on différencie selon la taille du compteur.

Pour procéder à la pondération des entreprises qui nous communiquent leurs prix, on a consulté la statistique de l'eau de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE), qui présente des données par communes sur la distribution d'eau aux PME et aux grandes entreprises. Pour la pondération des groupes de clients «entreprises» et «ménages» et pour la pondération des taxes de base et des taxes de consommation, on procède à des estimations grossières.

Pour l'IPC comme pour l'IPP, il semble suffisant de relever les prix une fois par an au mois de mars.

8.13 Gestion des déchets et recyclage

Dans le cadre de la gestion des déchets et du recyclage, – comme dans l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées, – l'indice n'est déterminé que pour le marché intérieur. Les relevés effectués jusqu'ici concernent la collecte de vieux papier, le recyclage du gravier et l'industrie de la ferraille (revalorisation de la ferraille et des déchets de l'industrie métallurgique). S'y ajoutent maintenant la collecte des déchets non dangereux autres que le vieux papier ainsi que la position NOGA «Traitement et élimination des déchets», qui comprend dans l'IPP les sous-positions «Élimination des ordures» et «Décharges». On a cependant renoncé à procéder à un relevé spécifique pour l'élimination des ordures et pour les décharges: on utilise comme indicateur, pour déterminer les prix à la production, les séries de prix établies dans le premier cas pour l'IPC, dans le deuxième cas pour l'indice des prix de la construction.

La périodicité, pour ces deux positions, est celle des relevés d'où les données proviennent. Pour l'élimination des ordures, les prix ne sont relevés qu'une fois par an, en mars. Pour les décharges, la périodicité est semestrielle, avec des relevés en juin et en décembre.

9 Extension au secteur des services

9.1 Vue d'ensemble

Pour des raisons historiques, l'indice des prix à la production, qui s'est développé en Suisse à partir de l'indice des prix de gros, ne portait jusqu'au tournant du siècle que sur des marchandises. La montée en puissance du secteur des services a rendu nécessaire une prise en compte de ce dernier dans la statistique des prix. L'intégration des branches des services s'est effectuée (et s'effectue encore) par étapes et, dans la mesure du possible, conformément aux règlements de l'UE régissant les statistiques conjoncturelles (voir chapitre 1.6).

Les fondements méthodologiques de l'IPPS, qui est calculé branche par branche et qui est encore en cours de réalisation, sont présentés en détail dans Indices des prix à la production de services (IPPS) – Bases méthodologiques (Neuchâtel 2020).

Les prix à la production sont relevés depuis 2001 dans le domaine des transports de marchandises par le rail et par la route. Les prestations des bureaux d'ingénieurs et d'architectes font l'objet de relevés depuis 2002 dans le cadre de la statistique des prix de la construction. À partir de 2007, la statistique des prix a été étendue progressivement à d'autres secteurs des services: études de marché et sondages, contrôles techniques (expertises de véhicules), services de surveillance et de sécurité privés, services de nettoyage des bâtiments, transports aériens (passagers et fret). Ont suivi, dans une étape ultérieure, les télécommunications, les services informatiques, les transports de passagers sur les lacs et les rivières, les services postaux, les relations publiques, les conseils aux entreprises, le travail temporaire, les activités juridiques (avocats, notaires, fiduciaires) et la vente d'espaces publicitaires. Tout récemment, enfin, on a pu déterminer l'évolution des prix également pour les transports fluviaux sur le Rhin, la location de véhicules et de machines de chantier et les services de conciergerie.

L'indice des prix est en préparation pour l'hôtellerie, les services de jardinage et la santé. Dans d'autres branches, la statistique des prix est encore à l'état de projet: l'attention se porte en premier lieu sur les transports de passagers par voie terrestre (train, bus, taxi), sur les banques et sur les assurances privées. Progressivement, les conditions sont créées pour produire des indices représentatifs pour de sections entières de la NOGA. Concrètement, on envisage d'étendre la statistique des prix aux huit sections suivantes de la NOGA: «commerce», «transports et entreposage», «hébergement et restauration», «information et communications», «activités financières et assurances», «activités spécialisées, scientifiques et techniques», «services

administratifs et de soutien», «santé humaine et action sociale». Dès que ces indices existeront, on pourra travailler à l'édification d'un IPPS total et à son intégration dans l'IPP.¹

9.2 Ventilation par catégories d'utilisateurs

Les prestations de services peuvent s'adresser à différentes catégories d'utilisateurs: ces dernières comprennent les entreprises privées («business-to-business»), l'administration publique («business-to-government»), les ménages privés («business-to-consumers») ou encore les clients étrangers («business-to-export»). Un indice des prix à la production idéal s'adresserait à l'ensemble de ces catégories («business-to-all») tout en indiquant une valeur spécifique à chacune d'elles.²

9.3 Méthodes d'enquête

De nouveaux relevés sont nécessaires pour déterminer les prix des services fournis sur le territoire suisse aux entreprises privées, aux administrations publiques et aux clients étrangers. Pour les services aux ménages, il convient de vérifier d'abord si des relevés existent déjà dans le cadre de l'indice suisse des prix à la consommation. Si c'est le cas, les séries de prix de cet indice seront intégrées sous une forme adaptée (déduction de la TVA, utilisation d'une autre nomenclature, etc.) dans l'indice des prix à la production de services.

Le relevé des prix à la production dans le secteur des services peut se faire de différentes manières.³ Les principales méthodes sont les suivantes:

- relever les prix d'un service ou d'un paquet de prestations vendu régulièrement sous la même forme et dans la même qualité pendant une période donnée = «Transaction prices» (si ces derniers proviennent d'une liste de prix, on parle de «List prices»);

¹ Ne sont pas encore prises en compte les sections NOGA économiquement significatives «administration publique» et «enseignement», car le paiement des services fournis par ces branches ne se fait pas aux prix du marché.

² Selon le règlement de l'UE 1158/2005 sur les statistiques conjoncturelles, l'unique indice obligatoire dans le domaine des prix à la production de services est celui concernant les services «business-to-business», ceux-ci incluant également les prestations fournies à l'administration publique.

³ OCDE/EUROSTAT: Methodological Guide for developing Producer Price Indices for Services: Provisional draft 19 September 2014, p. 27 à 69

- relever les prix des différentes composantes d'un paquet de prestations = «Component pricing»;
- relever des prix virtuels pour des modèles construits de paquets de prestations = «Model pricing»;
- relever les prix de paquets de prestations faisant l'objet de contrats sur plusieurs années = «Contract pricing»;
- relever des valeurs moyennes (recettes des entreprises pour un service donné divisé par les quantités vendues) = «Unit Value Method»;
- relever des commissions ou honoraires exprimés en % de la valeur totale d'un contrat = «Percentage fee»;
- relever les tarifs et honoraires dans les contrats avec les clients externes pour différents niveaux de qualifications (p. ex. tarifs à l'heure ou à la journée) = «Charge-out rates».

On détermine chaque fois avec des spécialistes de la branche laquelle des méthodes de relevé citées ci-dessus est la mieux adaptée. Les critères de choix les plus importants sont les mécanismes de prix dominants, les données disponibles, la charge statistique pesant sur les entreprises, le coût des relevés pour l'OFS et les pratiques au niveau international. Les expériences faites en Suisse et à l'étranger montrent cependant qu'il faut être prêt à faire quelques concessions sur la définition de la grandeur à relever, au moins dans la première phase des relevés de prix. Par exemple, la statistique des prix devrait théoriquement considérer tous les rabais sur les prix. Or les rabais individuels consentis sur certaines prestations dans le secteur des services ne sont souvent pas connus ou sont couverts par le secret d'entreprise.

Le fait que les relevés se limitent dans certaines branches aux seuls tarifs et honoraires n'est pas non plus satisfaisant : cette façon de mesurer les prix ne tient pas compte des variations éventuelles de la productivité ou de la qualité. Un tel mode de mesure entraîne soit une surestimation, soit une sous-estimation de l'évolution des prix. En l'absence de toute possibilité de relever les prix effectifs, on ne peut que tenter d'estimer au moins approximativement l'évolution des prix sur la base des tarifs et honoraires.

Les prix sont relevés seulement une fois par an dans la plupart des branches des services. La période de relevé est de six mois pour les transports de fret ferroviaires, routiers et sur le Rhin, pour les bureaux d'ingénieurs et d'architectes et pour les services des paysagistes. Une statistique mensuelle des prix est réalisée à partir d'Internet pour les télécommunications, les deux branches des transports aériens de fret et de passagers et pour la location des véhicules.

Sauf pour quelques branches – bureaux d'ingénieurs et d'architectes, location de véhicules et de machines de chantier, notariat –, il est d'usage dans le secteur des services d'actualiser annuellement les pondérations de l'indice et la pondération des rapporteurs de prix.

Indice des prix à la production des services (SPPI)

T 11

Code SPPI	Description	Périodicité
Relevés en cours		
49.2	Transports ferroviaires de fret	Semestriel
49.41	Transports routiers de fret	Semestriel
50.3	Transports fluviaux de passagers	Annuel
50.4	Transports fluviaux de fret (navigation sur le Rhin)	Semestriel
51.1	Transports aériens de passagers ¹	Mensuel
51.2	Transports aériens de fret	Mensuel
53.1	Services postaux : lettres et journaux ¹	Annuel
53.2	Services postaux : transport de paquets ¹	Annuel
61	Services de télécommunication ¹	Mensuel
62–63	Services informatiques et services d'information	Annuel
69.10.1	Activités juridiques : cabinets d'avocat	Annuel
69.10.2	Activités juridiques : notaires	Annuel
69.2	Activités comptables et fiduciaires	Annuel
70.21	Conseil en relations publiques et communication	Annuel
70.22	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	Annuel
71.1	Bureaux d'ingénieurs et d'architecture ²	Semestriel
71.20.1	Contrôles techniques : expertises de véhicules	Annuel
73.12	Vente d'espaces publicitaires	Annuel
73.2	Études de marché et sondages	Annuel
77.11	Location de véhicules automobiles	Mensuel
77.32	Location de machines et outils de chantier	Annuel
78.2	Travail temporaire	Annuel
80	Services de surveillance et de sécurité privés	Annuel
81.1	Services de conciergerie	Annuel
81.2	Nettoyage de bâtiments	Annuel
Relevés en préparation		
49.1	Transports publics urbains, suburbains et interurbains de voyageurs ¹	Pas encore déterminé
49.32	Transports de passagers par taxi ¹	Pas encore déterminé
55.1	Hébergement : nuitées d'hôtellerie ¹	Mensuel
81.3	Services d'aménagement paysager ²	Semestriel
86	Activités pour la santé humaine ¹	Annuel
Relevés prévus à moyen terme		
55.2–55.9	Parahôtellerie ¹	Pas encore déterminé
56	Restauration ¹	Pas encore déterminé
75	Activités vétérinaires ¹	Pas encore déterminé
79.1	Activités des agences de voyage et voyagistes ¹	Pas encore déterminé
82.19.02	Copy shops	Annuel
82.2	Centres d'appels	Annuel
82.91	Agences de recouvrement de factures et sociétés d'information financière sur la clientèle	Annuel
Relevés prévus à long terme		
45–47	Commerce de gros et de détail (inclus véhicules à moteur) ¹	Pas encore déterminé
64	Services financiers ¹	Pas encore déterminé
65	Assurance (y compris réassurance) ¹	Pas encore déterminé
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance ¹	Pas encore déterminé

¹ en coordination avec l'indice des prix à la consommation (voir chapitre 9.3)² en coordination avec l'indice des prix de la construction

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

10 L'indice des prix à la production et à l'importation en comparaison internationale

10.1 Bases

La comparabilité internationale des résultats de l'indice des prix à la production et à l'importation est garantie, les méthodes utilisées correspondant en grande partie aux dispositions réglementaires de l'UE dans ce domaine¹. Ces dispositions s'appliquent à la Suisse en vertu de l'accord bilatéral statistique avec l'UE.

10.2 Gamme des produits

10.2.1 Indice des prix à la production

L'indice suisse des prix à la production couvre en grande partie les branches économiques du secteur secondaire mentionnées dans le règlement de l'UE: produits des industries extractives, produits manufacturiers, production et distribution d'énergie et traitement et distribution d'eau, gestion des déchets, recyclage (sections B, C, D et E de la NOGA). Il manque seulement une partie insignifiante des groupes de produits². Ceux-ci n'ont pas été pris en compte, soit parce que leur importance pour l'économie suisse est trop marginale, soit parce que les difficultés méthodologiques sont trop grandes et que le coût des relevés est trop élevé. L'extension progressive de l'indice des prix à la production au secteur des services (voir le chapitre 9) remplit aussi les exigences du règlement de l'UE. À noter que l'indice suisse des prix à la production couvre aussi l'agriculture, la sylviculture et la pêche (section A de la NOGA), branches non comprises dans le règlement de l'UE mais réglées séparément.

10.2.2 Indice des prix à l'importation

L'indice suisse des prix à l'importation couvre en grande partie les produits des industries extractives et les produits manufacturiers (sections B et C de la NOGA). Certains groupes de produits n'ont pas été pris en compte, soit parce que leur importance dans les importations est trop marginale, soit parce que les difficultés méthodologiques sont trop grandes et que le coût des relevés est trop élevé³. Les branches concernant la production et la distribution d'énergie, ainsi que l'approvisionnement en eau (sections D et E de la NOGA) ne sont pas non plus comprises dans l'indice suisse des prix à l'importation, alors qu'elles le sont dans l'indice des prix à l'importation de l'UE. Le secteur agricole, par contre, est couvert par l'indice suisse des prix à l'importation, alors qu'il n'est pas prévu dans les indices de l'UE.

10.3 Indice des prix pour le marché intérieur et les exportations

En vertu du règlement de l'UE, les prix à la production des produits manufacturiers (section C de la NOGA) doivent être relevés et exploités séparément selon qu'ils sont destinés au marché intérieur ou aux exportations. L'indice suisse des prix à la production remplit cette exigence depuis la révision de 2010. Les indices antérieurs à cette année, établis pour le marché intérieur et les exportations, ne sont que des constructions reposant sur des schémas de pondération distincts.

10.4 Extension aux services

L'extension progressive de l'indice des prix à la production aux services (voir le chapitre 9) correspond aux objectifs du règlement de l'UE sur les statistiques conjoncturelles. La Suisse, à l'instar de la plupart des États de l'UE, dispose d'indices des prix dans presque toutes les branches devant obligatoirement faire l'objet d'un relevé. Mais il n'y a pas encore d'indices des prix pour une série de branches économiquement importantes comme le commerce, les banques et les assurances. C'est pourquoi il n'est pour l'heure pas possible d'établir un indice pour l'offre totale du secteur des services (SPPI Service Producer Price Index).

¹ Règlement (CE) n° 1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles (JO L 162 du 5.6.1998, p.1). Les différentes variables sont définies précisément dans le règlement (CE) n° 1503/2006 de la Commission du 28 septembre 2006 relatif à l'application et à la modification du règlement (CE) n° 1165/98 du Conseil sur les statistiques conjoncturelles en ce qui concerne la définition des variables, la liste des variables et la fréquence d'élaboration des données (JO L 281 du 12.10.2006, p. 15). De plus, les prescriptions et recommandations sont commentées dans un manuel: Methodology of short-term business statistics, Interpretation and Guidelines, Edition 2006, Eurostat, Luxembourg 2006.

² Il s'agit en particulier des industries extractives (en partie) et de l'édition. Ces branches sont fortement dépendantes des importations.

³ en particulier pour les diamants, les pierres précieuses, les métaux précieux, en partie l'édition/l'impression

10.5 Types d'indice et méthodes de calcul

La méthode de l'indice des prix direct de Young pour l'agrégation supérieure et celle de Jevons (moyenne géométrique des indices élémentaires) pour l'agrégation de base, appliquées à l'indice suisse des prix à la production et à l'importation, sont compatibles avec les méthodes utilisées dans l'UE.

10.6 Classifications

La NOGA, utilisée comme classification de base de l'indice suisse des prix à la production et à l'importation, est identique à la NACE de l'UE jusqu'au 4^e niveau. Il en va de même de la subdivision complémentaire de l'indice des prix à la production et à l'importation selon l'utilisation et le degré de transformation.

10.7 Pondération

Eurostat recommande de pondérer les groupes de produits avec les chiffres d'affaires. Pour la pondération de l'indice suisse de prix à la production, on a recours aux valeurs de la production brute; celles-ci sont déterminées à partir de la statistique de la valeur ajoutée et diffèrent peu des valeurs issues des chiffres d'affaires. La pondération de l'indice des prix à l'importation et des prix à l'exportation est réalisée en Suisse sur la base de la SCE, conformément à l'approche retenue par l'UE.

10.8 Révisions totales

L'UE procède à des révisions totales tous les 5 ans, soit les années qui se terminent par 0 et par 5. En Suisse, l'intervalle entre les deux dernières révisions totales a aussi été de 5 ans; il est prévu à l'avenir de poursuivre ce rythme quinquennal.

10.9 Définitions des prix

10.9.1 Prix à la production

Les prix à la production du marché intérieur relevés dans l'UE comme en Suisse, sont des prix départ-usine sans la TVA et les impôts sur la consommation, les rabais étant pris en compte.

Les prix à l'exportation relevés en Suisse sont des prix de vente «fob» (free on board) sans la TVA qui ne coïncident pas toujours avec les prix en vigueur le jour de l'exportation, tels que le prescrit Eurostat.

En Suisse, Les prix relevés se réfèrent toujours au début du mois sous revue, alors que l'UE privilégie un jour de référence au milieu du mois sous revue ou un prix moyen pour tout le mois.

10.9.2 Prix à l'importation

Dans l'UE comme en suisse, les prix à l'importation sont aussi des prix sans la TVA et les impôts sur la consommation, les droits de douane, les rabais étant pris en compte. Dans le cas de l'indice suisse des prix à l'importation, il s'agit toutefois des prix à la commande et non, comme c'est l'usage dans l'UE, des prix à la date de leur comptabilisation.

Comme les prix à la production, les prix suisses à l'importation se réfèrent au début du mois. Pour quelques groupes de produits relativement homogènes (voir le chapitre 6.4), les prix à l'importation ne sont pas relevés auprès des entreprises, mais tirés de la SCE (valeurs moyennes), comme l'autorise l'UE.

10.10 Périodicité

L'indice suisse des prix à la production et à l'importation est calculé tous les mois, comme dans l'UE. Les groupes de produits dont les variations de prix empiriques sont insignifiantes à court terme font l'objet de relevés trimestriels ou semestriels. Les relevés mensuels des prix à la production portent sur les produits agricoles, une partie des produits alimentaires, le charbon, le pétrole, le gaz naturel, les produits pétroliers, les métaux et les produits semi-finis en métal. En principe, c'est également le cas des prix à la production de la distribution d'énergie (électricité et gaz), même si les prix ne sont en général adaptés qu'une fois par an.

10.11 Désaisonnalisation

En Suisse, ni l'indice des prix à la production, ni l'indice des prix à l'importation ne font l'objet d'une désaisonnalisation. Il serait toutefois possible, si nécessaire, de procéder à une telle correction des variations saisonnières à l'aide d'une méthode statistique. L'UE autorise les deux variantes (avec ou sans désaisonnalisation).

10.12 Choix des rapporteurs

Afin de garantir des échantillons représentatifs, l'UE recommande de sélectionner les rapporteurs soit en tirant un échantillon aléatoire soit de manière raisonnée. Pour des raisons pratiques, la Suisse procède à une sélection raisonnée.

11 Publications, renseignements

11.1 Publications

Les résultats de l'indice des prix à la production et à l'importation sont publiés chaque mois sous la forme d'un communiqué de presse ainsi que sur Internet.

En plus des indices totaux, on établit les divers indices partiels suivants:

- indices des prix pour le marché intérieur et les exportations;
- indices des prix pour un certain nombre de branches économiques et de groupes de produits;
- indices des prix selon l'utilisation et le degré de transformation des produits (produits agricoles et sylvicoles, biens intermédiaires, biens d'investissement, biens de consommation durables, biens de consommation non durables, énergie, ainsi que collecte et traitement des eaux usées, gestion des déchets, recyclage);
- indices des prix pour le calcul de l'inflation sous-jacente (exclusion des groupes de produits proches des matières premières dont les prix sont très volatils, ainsi que les prix administrés);
- indices des prix pour l'agriculture et l'industrie du bois;
- indices des prix pour les matériaux de construction (publication mensuelle «Variations des prix dans la construction», en collaboration avec la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics);
- indices des prix à la production pour une sélection de services.

Les principaux résultats pour l'indice total et pour les indices partiels susmentionnés sont:

- les indices des prix sur la base de décembre 2020=100 (et sur des bases plus anciennes);
- les variations en % par rapport au mois précédent;
- les variations en % par rapport au même mois de l'année précédente.

L'offre Internet de l'OFS est accessible à l'adresse suivante: www.statistique.ch. Pour parvenir directement au domaine «Prix à la production et à l'importation», il faut accéder à <http://www.ipp.bfs.admin.ch>. Le site en question donne accès à de nombreux résultats et à des informations complémentaires sur le thème des prix à la production et à l'importation, notamment:

- documents explicatifs à caractère général (infographie, leporello);

- documents de référence détaillés (bases méthodologiques des indices des services);
- informations détaillées sur les pondérations des différents indices.

De nombreux tableaux contenant des résultats détaillés sont également disponibles aux sous-pages dédiées aux indices spécifiques (offre totale, prix à la production, etc.).

Les résultats sont aussi présentés dans l'Annuaire statistique de la Suisse.

11.2 Renseignements

Indice des prix à la production et à l'importation

Andreas Fankhauser, tél. 058 463 63 07
andreas.fankhauser@bfs.admin.ch

Révision de l'indice des prix à la production et à l'importation

Jean-Michel Zürcher, tél. 058 463 64 24
jean-michel.zuercher@bfs.admin.ch

Indices des prix à la production de services

Heiner Ritzmann, tél. 058 463 66 22
heiner.ritzmann@bfs.admin.ch

Annexes

Vue d'ensemble

Annexe 1 37

Structure et pondération des indices de prix
(décembre 2020=100)

Annexe 2 50

Comparaison entre les pondérations 2010, 2015 et 2020

Annexe 3 54

Poids des classes de taille des rapporteurs
pour l'indice des prix à la production et à l'importation

Annexe 4 64

Exemple de calcul de l'indice des prix à la production
et à l'importation

Annexe 5 68

Traitement d'un changement d'assortiment

Annexe 6 71

Plan de relevé de l'indice des prix à la production
et à l'importation (décembre 2020=100)

Annexe 1

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2020=100)

Code des produits	Produits	Poids en %			
		IPP	IPI	IPOT	IPON
Total	Total	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
A	Agriculture et sylviculture				
01	Produits agricoles	1,9556	1,8769	1,9304	3,0535
01.1	Plantes non permanentes	0,4850	0,7342	0,5649	0,8938
01.11	Céréales, légumineuses et graines d'oléagineuses	0,1193	0,2022	0,1459	0,2310
01.13	Légumes, melons et pommes de terre	0,2592	0,3206	0,2789	0,4416
01.15	Tabac brut	— ¹	0,0638	0,0204	0,0325
01.19	Autres plantes non permanentes	0,1065	0,1476	0,1197	0,1887
01.2	Plantes permanentes	0,1988	0,8857	0,4187	0,6586
01.21	Raisins de cuve et raisins de table	0,1105	0,0431	0,0889	0,1416
01.22	Fruits tropicaux et subtropicaux	— ¹	0,1191	0,0381	0,0607
01.22.1	Bananes	— ¹	0,0622	— ¹	— ¹
01.22.2	Ananas	— ¹	0,0156	— ¹	— ¹
01.22.3	Avocats	— ¹	0,0329	— ¹	— ¹
01.22.4	Dattes	— ¹	0,0084	— ¹	— ¹
01.23	Agrumes	— ¹	0,1180	0,0378	0,0602
01.23.1	Oranges	— ¹	0,0453	— ¹	— ¹
01.23.2	Mandarines	— ¹	0,0380	— ¹	— ¹
01.23.3	Citrons	— ¹	0,0294	— ¹	— ¹
01.23.4	Pamplemousses	— ¹	0,0053	— ¹	— ¹
01.24	Fruits à pépins et à noyau	0,0540	0,0821	0,0630	0,0998
01.24.1	Abricots	— ¹	0,0124	— ¹	— ¹
01.24.2	Pêches	— ¹	0,0112	— ¹	— ¹
01.24.3	Brugnons et nectarines	— ¹	0,0192	— ¹	— ¹
01.24.4	Pommes	— ¹	0,0158	— ¹	— ¹
01.24.5	Poires	— ¹	0,0093	— ¹	— ¹
01.24.6	Prunes et pruneaux	— ¹	0,0066	— ¹	— ¹
01.24.7	Cerises	— ¹	0,0076	— ¹	— ¹
01.25	Autres fruits, noix	0,0256	0,0847	0,0445	0,0703
01.25.1	Baies et fruits	— ¹	0,0713	— ¹	— ¹
01.25.11	Kiwis	— ¹	0,0177	— ¹	— ¹
01.25.12	Framboises	— ¹	0,0225	— ¹	— ¹
01.25.13	Fraises	— ¹	0,0311	— ¹	— ¹
01.25.3	Autres fruits à coque (sans arachides)	— ¹	0,0134	— ¹	— ¹
01.27	Plantes à boissons	0,0087	0,4203	0,1405	0,2166
01.27.1	Café	— ¹	0,3363	— ¹	— ¹
01.27.2	Feuilles de thé	— ¹	0,0105	— ¹	— ¹
01.27.3	Cacao	— ¹	0,0735	— ¹	— ¹
01.28	Épices, non transformées	— ¹	0,0184	0,0059	0,0094
01.3	Produits de pépinières	0,0556	0,2104	0,1052	0,1651
01.4	Animaux et produits d'animaux	1,2162	0,0466	0,8416	1,3360
01.41	Lait cru	0,5232	— ¹	0,3556	0,5662
01.42	Bovins de boucherie	0,2788	— ¹	0,1895	0,3010
01.45	Ovins	0,0150	— ¹	0,0102	0,0160
01.46	Porcs	0,2344	— ¹	0,1593	0,2537
01.47	Volailles	0,1593	— ¹	0,1163	0,1849

¹ La position ne peut pas être publiée séparément ou n'est pas relevée.

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2020=100) (suite)

Code des produits	Produits	Poids en %			
		IPP	IPI	IPOT	IPON
01.47.1	Poulets, dindes	0,0871	— ¹	— ¹	— ¹
01.47.2	Oeufs	0,0722	0,0249	— ¹	— ¹
01.49	Miel	0,0055	0,0217	0,0107	0,0142
02	Produits sylvicoles	0,1158	—¹	0,0788	0,1064
02.2	Coupe du bois	0,1158	— ¹	0,0788	0,1064
02.20.1	Bois brut	0,1158	— ¹	0,0788	0,1064
02.20.11	Grumes de sciage	0,0649	— ¹	0,0442	0,0515
02.20.111	Grumes de sciage : bois résineux	0,0570	— ¹	0,0388	0,0469
02.20.112	Grumes de sciage : bois feuillus	0,0079	— ¹	0,0054	0,0046
02.20.12	Bois d'industrie	0,0106	— ¹	0,0072	0,0114
02.20.13	Bois d'énergie	0,0403	— ¹	0,0274	0,0435
B	Industries extractives				
05	Charbon	—¹	0,0100	0,0032	0,0051
06	Hydrocarbures	—¹	1,4128	0,4526	0,7207
06.1	Pétrole brut	— ¹	0,7986	0,2558	0,4074
06.2	Gaz naturel	— ¹	0,6142	0,1968	0,3133
08	Pierres, sable et gravier, sel	0,5816	0,1675	0,4489	0,7099
08.1	Pierres naturelles, sable et gravier	0,5518	0,1675	0,4287	0,6789
08.11	Pierres naturelles, non travaillées	0,0375	0,0160	0,0306	0,0466
08.12	Sable et gravier	0,5143	0,1515	0,3981	0,6323
08.12.1	Sable	0,1286	— ¹	— ¹	— ¹
08.12.2	Gravier	0,3857	— ¹	— ¹	— ¹
08.9	Autres produits d'industries extractives	0,0298	— ¹	0,0202	0,0310
08.93	Sel	0,0298	— ¹	0,0202	0,0310
C	Arts et métiers, industrie				
10	Produits alimentaires	8,8716	3,8578	7,2654	9,6545
10.1	Viande et produits carnés	1,9800	0,5286	1,5151	2,3585
10.11	Viande (sans volaille)	0,7245	0,2920	0,5861	0,8790
10.11.1	Viande de boeuf	0,2598	0,1451	0,2231	0,3552
10.11.2	Viande de veau	0,1146	— ¹	0,0779	0,1240
10.11.3	Viande de porc	0,2823	0,0222	0,1990	0,3169
10.11.4	Viande de mouton (agneau)	0,0178	0,0755	0,0363	0,0578
10.11.5	Viande de cheval	— ¹	0,0237	0,0076	0,0121
10.11.6	Viande de lapin	— ¹	0,0059	0,0019	0,0030
10.11.7	Gibier	— ¹	0,0196	0,0063	0,0100
10.11.9	Peaux	0,0500	— ¹	0,0340	— ¹
10.12	Volailles	0,0711	0,1212	0,0871	0,1388
10.13	Produits à base de viande	1,1844	0,1154	0,8419	1,3407
10.13.1	Produits à base de viande de bœuf et de veau	0,2825	— ¹	0,1920	0,3058
10.13.2	Produits à base de viande de porc (sauf saucisses et terrines)	0,2057	0,0350	0,1510	0,2405
10.13.3	Charcuterie, terrines, saucisses	0,6559	0,0804	0,4715	0,7508
10.13.31	Charcuterie, terrines	0,4272	— ¹	— ¹	— ¹
10.13.32	Saucisses (saucisses cuites)	0,2287	— ¹	— ¹	— ¹
10.13.4	Autres produits à base de viande	0,0403	— ¹	0,0274	0,0436
10.2	Poissons et produits de la pêche préparés	— ¹	0,4069	0,1304	0,2076
10.3	Fruits et légumes transformés	0,2861	0,5328	0,3651	0,5814
10.31	Produits à base de pommes de terre	0,0972	— ¹	0,0661	0,1052
10.32	Jus de fruits et de légumes	0,0744	0,0829	0,0771	0,1228

¹ La position ne peut pas être publiée séparément ou n'est pas relevée.

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2020=100) (suite)

Code des produits	Produits	Poids en %			
		IPP	IPi	IPOT	IPON
10.39	Autres fruits et légumes transformés	0,1145	0,4499	0,2219	0,3534
10.4	Huiles et graisses végétales et animales	0,2217	0,3015	0,2473	0,3938
10.41	Huiles et graisses (sans margarine)	0,2217	0,3015	0,2473	0,3938
10.5	Produits laitiers	1,8154	0,3366	1,3416	1,9086
10.51	Produits laitiers (sans glaces)	1,7176	0,2976	1,2627	1,7829
10.51.1	Produits laitiers frais	0,6645	— ¹	0,4518	0,7192
10.51.11	Lait	0,1720	— ¹	0,1169	0,1862
10.51.11.1	Lait PAST	0,0685	— ¹	0,0465	0,0741
10.51.11.2	Lait UHT	0,1035	— ¹	0,0704	0,1121
10.51.12	Crème	0,1956	— ¹	0,1330	0,2117
10.51.13	Yogourt (excl. séré)	0,1300	— ¹	0,0884	0,1407
10.51.13.1	Yogourt nature	0,0557	— ¹	0,0379	0,0603
10.51.13.2	Yogourt aromatisé	0,0743	— ¹	0,0505	0,0804
10.51.14	Beurre	0,1669	— ¹	0,1135	0,1806
10.51.14.1	Beurre de choix	0,0631	— ¹	0,0429	0,0683
10.51.14.2	Beurre de cuisine (Le beurre)	0,0774	— ¹	0,0526	0,0837
10.51.14.3	Beurre fondu	0,0264	— ¹	0,0180	0,0286
10.51.2	Fromages	0,6894	0,2553	0,5502	0,6662
10.51.21	Fromages à pâte dure	0,2331	0,0493	0,1742	0,1561
10.51.21.1	Gruyère	0,0777	— ¹	— ¹	— ¹
10.51.21.2	Emmental	0,0698	— ¹	— ¹	— ¹
10.51.21.9	Autres fromages à pâte dure	0,0856	— ¹	— ¹	— ¹
10.51.22	Fromages à pâte mi-dure	0,2428	0,0553	0,1827	0,2274
10.51.22.1	Raclette	0,0727	— ¹	— ¹	— ¹
10.51.22.2	Appenzeller	0,0341	— ¹	— ¹	— ¹
10.51.22.3	Fromage de montagne et d'alpage	0,0231	— ¹	— ¹	— ¹
10.51.22.9	Autres fromages à pâte mi-dure	0,1129	— ¹	— ¹	— ¹
10.51.23	Fromages à pâte molle	0,0271	0,0482	0,0338	0,0500
10.51.24	Fromages frais	0,1080	0,0757	0,0976	0,1454
10.51.25	Fromage fondu et fondue prête à l'emploi	0,0784	0,0268	0,0619	0,0873
10.51.3	Autres produits laitiers	0,3637	0,0423	0,2607	0,3975
10.52	Glaces	0,0978	0,0390	0,0789	0,1257
10.6	Produits de meunerie et produits amylacés	0,1360	0,2286	0,1655	0,2036
10.61	Produits de meunerie	0,1220	0,1344	0,1258	0,1404
10.61.1	Farines	0,0572	— ¹	0,0388	0,0619
10.61.11	Farine blanche	0,0256	— ¹	0,0174	0,0277
10.61.12	Farine mi-blanche	0,0182	— ¹	0,0123	0,0197
10.61.13	Farine bise	0,0044	— ¹	0,0030	0,0047
10.61.14	Farine spéciale	0,0090	— ¹	0,0061	0,0098
10.61.2	Riz	— ¹	0,0476	0,0152	0,0243
10.61.3	Autres produits de meunerie	0,0648	0,0868	0,0718	0,0542
10.62	Produits amylacés	0,0140	0,0942	0,0397	0,0632
10.7	Produits de boulangerie et pâtes alimentaires	1,2719	0,3119	0,9643	1,4904
10.71	Produits de boulangerie (sans pâtisserie de conservation)	1,0422	0,1333	0,7510	1,1960
10.71.1	Pain	0,6616	0,0232	0,4571	0,7279
10.71.2	Pâtisseries	0,3189	0,0792	0,2421	0,3856
10.71.3	Produits semi-finis	0,0617	0,0309	0,0518	0,0825
10.72	Pâtisserie de conservation	0,2069	0,1358	0,1841	0,2479
10.73	Pâtes alimentaires	0,0228	0,0428	0,0292	0,0465

¹ La position ne peut pas être publiée séparément ou n'est pas relevée.

Source : OFS – IPP

© OFS 2021

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2020=100) (suite)

Code des produits	Produits	Poids en %			
		IPP	IPI	IPOT	IPON
10.8	Autres produits alimentaires	2,8638	1,0565	2,2850	2,1107
10.81	Sucre	0,0790	0,0380	0,0659	0,1049
10.82	Sucreries (sans pâtisserie de conservation)	0,6942	0,3416	0,5813	0,5857
10.82.1	Sucreries à base de cacao et de chocolat	0,5766	0,2809	0,4819	0,5041
10.82.2	Autres sucreries	0,1176	0,0607	0,0994	0,0816
10.83	Café et thé transformés	0,9533	0,1276	0,6888	0,3288
10.83.1	Café	0,8983	0,1066	0,6447	0,2586
10.83.2	Thé	0,0550	0,0210	0,0441	0,0702
10.84	Condiments et assaisonnements	0,0917	0,1188	0,1004	0,1179
10.85	Plats préparés	0,2092	0,2184	0,2122	0,1438
10.86	Aliments homogénéisés et diététiques	0,0863	— ¹	0,0586	0,0179
10.89	Autres produits alimentaires	0,7501	0,2121	0,5778	0,8117
10.89.1	Soupes et bouillons	0,1108	0,0101	0,0786	0,1062
10.89.9	Autres produits alimentaires	0,6393	0,2020	0,4992	0,7055
10.9	Aliments pour animaux	0,2967	0,1544	0,2511	0,3999
10.91	Aliments pour animaux de ferme	0,2967	0,0451	0,2161	0,3441
10.91.1	Aliments pour gros bétail	0,0858	— ¹	— ¹	— ¹
10.91.2	Aliments pour porcs	0,1079	— ¹	— ¹	— ¹
10.91.3	Aliments pour volailles	0,0692	— ¹	— ¹	— ¹
10.91.4	Autres aliments pour animaux de ferme	0,0338	— ¹	— ¹	— ¹
10.92	Aliments pour animaux de compagnie	— ¹	0,1093	0,0350	0,0558
11	Boissons	0,5242	1,0973	0,7077	1,1270
11.01	Boissons alcooliques distillées	0,0420	0,1121	0,0644	0,1026
11.02	Vin (de raisin)	0,2241	0,6960	0,3753	0,5976
11.02.1	Vin rouge	0,1016	0,4848	0,2244	0,3573
11.02.11	France	— ¹	0,1816	— ¹	— ¹
11.02.12	Italie	— ¹	0,1354	— ¹	— ¹
11.02.13	Espagne	— ¹	0,0732	— ¹	— ¹
11.02.14	Autres pays	— ¹	0,0946	— ¹	— ¹
11.02.2	Vin blanc	0,1225	0,0896	0,1120	0,1783
11.02.3	Vin mousseux et autres vins de raisin	— ¹	0,1216	0,0389	0,0620
11.05	Bière	0,1933	0,0751	0,1554	0,2475
11.05.1	Bière pression	0,0514	0,0125	0,0389	0,0620
11.05.2	Bière en bouteille	0,0955	0,0417	0,0783	0,1246
11.05.3	Bière en boîte	0,0464	0,0209	0,0382	0,0609
11.07	Boissons rafraîchissantes, eaux minérales naturelles	0,0648	0,2141	0,1126	0,1793
11.07.1	Eaux minérales naturelles	0,0324	0,0522	0,0387	0,0617
11.07.2	Boissons rafraîchissantes	0,0324	0,1619	0,0739	0,1176
12	Produits à base de tabac	0,3672	0,0917	0,2789	0,2732
13	Textiles	0,5293	1,1078	0,7146	0,8184
13.1	Fils et fibres textiles	— ¹	0,0569	0,0182	0,0290
13.2	Tissus	0,1090	0,1893	0,1347	0,1195
13.3	Ennoblement textile	0,0590	— ¹	0,0401	0,0639
13.9	Autres textiles	0,3613	0,8616	0,5216	0,6060
13.91	Étoffes à mailles	0,0214	— ¹	0,0146	— ¹
13.92	Articles textiles confectionnés (sans habillement)	0,1831	0,5307	0,2944	0,4372
13.92.1	Linge de lit, de table et de toilette	0,0518	0,1401	0,0801	0,1149
13.92.2	Couvertures, oreillers et édredons	0,0783	0,1917	0,1146	0,1635
13.92.3	Autres articles textiles confectionnés (sans habillement)	0,0530	0,1989	0,0997	0,1588

¹ La position ne peut pas être publiée séparément ou n'est pas relevée.

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2020=100) (suite)

Code des produits	Produits	Poids en %			
		IPP	IPI	IPOT	IPON
13.93	Tapis	0,0364	0,1179	0,0625	0,0601
13.95	Non-tissés (sans habillement)	— ¹	0,0958	0,0307	0,0489
13.96	Textiles techniques et industriels	0,1204	0,1172	0,1194	0,0598
14	Habillement	0,1314	3,9659	1,3597	2,1653
14.1	Habillement	0,1314	3,3743	1,1702	1,8635
14.11	Vêtements en cuir	— ¹	0,0586	0,0188	0,0299
14.12/13	Vêtements de travail / Vêtements de dessus	0,1314	1,9043	0,6993	1,1136
14.14	Sous-vêtements	— ¹	0,8469	0,2713	0,4320
14.19	Autres vêtements et accessoires	— ¹	0,5645	0,1808	0,2880
14.3	Articles à mailles	— ¹	0,5916	0,1895	0,3018
14.31	Articles chaussants à mailles	— ¹	0,0837	0,0268	0,0427
14.39	Autres articles à mailles	— ¹	0,5079	0,1627	0,2591
15	Cuir, articles en cuir, chaussures	0,2099	2,0147	0,7880	1,0730
15.1	Cuir, articles en cuir	0,0865	0,8324	0,3254	0,4432
15.11	Cuir	— ¹	0,0428	0,0137	0,0219
15.12	Articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	0,0865	0,7896	0,3117	0,4213
15.2	Chaussures	0,1234	1,1823	0,4626	0,6298
16	Produits en bois	2,3191	1,1761	1,9529	2,9561
16.1	Sciage et rabotage du bois	0,4206	— ¹	0,2858	0,4551
16.10.1	Produits de sciage	0,3731	— ¹	0,2535	0,4037
16.10.11	Bois de sciage	0,3731	— ¹	0,2535	0,4037
16.10.111	Matériaux de construction	0,1754	— ¹	0,1191	0,1897
16.10.1111	Bois massif (anciennement bois de construction)	0,0302	— ¹	0,0205	0,0327
16.10.1112	Lattes à tuiles	0,0368	— ¹	0,0250	0,0398
16.10.1113	Lattes doubles	0,0395	— ¹	0,0268	0,0427
16.10.1114	Lames pour le bois lamellé-collé, N	0,0395	— ¹	0,0268	0,0427
16.10.1115	Lames pour le bois lamellé-collé, I	0,0294	— ¹	0,0200	0,0318
16.10.112	Matériaux auxiliaires en bois	0,1302	— ¹	0,0885	0,1409
16.10.1121	Carrelets de coffrage	0,0514	— ¹	0,0349	0,0556
16.10.1122	Planches de coffrage	0,0326	— ¹	0,0222	0,0353
16.10.1123	Planches d'échafaudage	0,0462	— ¹	0,0314	0,0500
16.10.113	Produits de l'industrie d'emballage et de palettes	0,0675	— ¹	0,0459	0,0731
16.10.1131	Planches pour caisses	0,0282	— ¹	0,0192	0,0305
16.10.1132	Carrelets d'emballage	0,0097	— ¹	0,0066	0,0105
16.10.1133	Planches pour palettes	0,0177	— ¹	0,0120	0,0192
16.10.1134	Carrelets pour palettes	0,0119	— ¹	0,0081	0,0129
16.10.2	Bois rabotés	0,0475	— ¹	0,0323	0,0514
16.2	Autres produits en bois	1,8985	1,1761	1,6671	2,5010
16.21	Panneaux de bois	0,1716	0,3263	0,2211	0,2185
16.21.1	Contreplaqués	— ¹	0,0504	— ¹	0,0273
16.21.2	Panneaux aggloméré	— ¹	0,1157	— ¹	0,0938
16.21.3	Panneaux en fibres de bois	— ¹	0,1287	— ¹	0,0813
16.21.4	Panneaux forts	— ¹	0,0315	— ¹	0,0161
16.22	Parquet	0,0627	0,1273	0,0834	0,1127
16.23	Menuiserie de bâtiment, aménagement intérieur	1,6115	0,5122	1,2594	2,0055
16.23.1	Menuiserie de bâtiment, fenêtres et portes	0,4086	— ¹	— ¹	— ¹
16.23.11	Fenêtres	0,1362	— ¹	— ¹	— ¹
16.23.12	Portes	0,2724	— ¹	— ¹	— ¹
16.23.2	Aménagement intérieur	1,2029	— ¹	— ¹	— ¹

¹ La position ne peut pas être publiée séparément ou n'est pas relevée.

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2020=100) (suite)

Code des produits	Produits	Poids en %			
		IPP	IPI	IPOT	IPON
16.24	Emballages en bois	0,0527	— ¹	0,0358	0,0570
16.29	Objets divers en bois et en liège, vannerie et sparterie	— ¹	0,2103	0,0674	0,1073
17	Papier et produits en papier	0,7403	1,4007	0,9520	1,2299
17.1	Pâte à papier, papier et carton	0,1969	0,5802	0,3197	0,3655
17.11	Pâte à papier	— ¹	0,0508	0,0163	0,0259
17.12	Papier et carton	0,1969	0,5294	0,3034	0,3396
17.2	Produits en papier	0,5434	0,8205	0,6323	0,8644
17.21	Emballages en papier et carton, papier ondulé	0,3243	0,3605	0,3359	0,4642
17.21.1	Emballages en papier	0,1231	0,1276	0,1246	0,1715
17.21.2	Emballages en carton	0,2012	0,2329	0,2113	0,2927
17.22	Articles en papier et en ouate de cellulose à usage sanitaire et domestique	0,0803	0,2965	0,1496	0,1870
17.23	Articles de papeterie et de bureau en papier et carton	0,0452	0,0463	0,0456	0,0725
17.29	Autres articles en papier et carton	0,0936	0,1172	0,1012	0,1407
18	Imprimerie, activités de prépresse et de reliure	0,8670	—¹	0,5893	0,8354
18.11	Imprimerie de journaux	0,0484	— ¹	0,0329	0,0523
18.12	Autre imprimerie	0,6801	— ¹	0,4622	0,6630
18.12.1	Impression offset	0,5059	— ¹	0,3439	0,4746
18.12.2	Sérigraphie	0,0624	— ¹	0,0424	0,0675
18.12.3	Héliographie et reprographie	0,0229	— ¹	0,0155	0,0247
18.12.4	Autres impressions	0,0889	— ¹	0,0604	0,0962
18.13	Activités de prépresse	0,1190	— ¹	0,0809	0,0989
18.14	Reliure	0,0195	— ¹	0,0133	0,0212
19	Produits pétroliers	0,7139	2,6323	1,3285	1,9231
19.20.1	Carburants	0,2870	1,7909	0,7689	1,2243
19.20.11	Essence	0,1324	0,5614	0,2699	0,4297
19.20.111	Sans plomb 95	0,1191	0,4948	0,2395	0,3813
19.20.112	Sans plomb 98	0,0133	0,0666	0,0304	0,0484
19.20.12	Diesel	0,1531	0,6445	0,3106	0,4945
19.20.13	Kérosène	0,0015	0,5850	0,1884	0,3001
19.20.2	Mazout	0,2936	0,6315	0,4018	0,5565
19.20.21	Mazout extra-léger	0,2166	0,6315	0,3495	0,5565
19.20.22	Mazout lourd	0,0770	— ¹	0,0523	— ¹
19.20.3	Lubrifiants	0,1333	0,1192	0,1288	0,0960
19.20.31	Huiles pour moteurs	0,0353	0,0702	0,0464	0,0566
19.20.32	Huiles pour engrenages de véhicules	0,0185	0,0111	0,0161	0,0089
19.20.33	Liquides hydrauliques	0,0187	0,0166	0,0181	0,0134
19.20.34	Huiles pour traitements métalliques	0,0602	0,0189	0,0470	0,0152
19.20.35	Huiles pour procédés de fabrication	0,0006	0,0024	0,0012	0,0019
19.20.4	Bitume pur	— ¹	0,0907	0,0290	0,0463
20	Produits chimiques	6,7619	8,3448	7,2690	6,7490
20.1	Produits chimiques de base, engrais, matières plastiques de base, etc.	3,7770	5,6594	4,3801	3,8078
20.11	Gaz industriels	0,0033	— ¹	0,0022	0,0035
20.12	Colorants et pigments	0,2494	0,2618	0,2534	0,2727
20.13	Autres produits chimiques inorganiques de base	0,0235	0,3702	0,1346	0,1889
20.14	Autres produits chimiques organiques de base	2,8631	3,6934	3,1291	2,2933
20.15	Engrais et produits azotés	— ¹	0,0658	0,0211	0,0336
20.16	Matières plastiques de base	0,6377	1,2280	0,8268	0,9953
20.16.1	Matières plastiques de base (sans résine de polyester)	0,6238	1,1286	0,7855	0,9370
20.16.2	Résine de polyester	0,0139	0,0994	0,0413	0,0583

¹ La position ne peut pas être publiée séparément ou n'est pas relevée.

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2020=100) (suite)

Code des produits	Produits	Poids en %			
		IPP	IPI	IPOT	IPON
20.17	Caoutchouc synthétique sous formes primaires	— ¹	0,0402	0,0129	0,0205
20.2	Pesticides et autres produits agrochimiques	0,0676	0,0900	0,0748	0,0557
20.3	Peintures, vernis, encres et mastics	0,6348	0,3643	0,5481	0,5396
20.30.1	Peintures pour construction et encres d'imprimerie	0,3632	0,1073	0,2812	0,2567
20.30.2	Crépis (non minéraux)	0,0823	0,1188	0,0940	0,1141
20.30.3	Vernis à bois et industriels	0,1893	0,1382	0,1729	0,1688
20.4	Savons, détergents, produits d'entretien et pour la toilette, parfums	0,8078	0,8540	0,8225	0,8394
20.41	Savons, détergents et produits d'entretien	0,0556	0,2558	0,1197	0,1618
20.42	Produits pour la toilette et parfums	0,7522	0,5982	0,7028	0,6776
20.5	Autres produits chimiques	1,4435	1,3199	1,4040	1,4773
20.51	Produits explosifs	0,0093	0,0289	0,0156	0,0248
20.52	Colles	0,1012	0,0564	0,0869	0,0771
20.53	Huiles essentielles	0,9759	0,2395	0,7400	0,6549
20.59	Autres produits chimiques	0,3571	0,9951	0,5615	0,7205
20.6	Fibres artificielles ou synthétiques	0,0312	0,0572	0,0395	0,0292
21	Produits pharmaceutiques	23,0476	19,7791	22,0011	10,6672
21.1	Produits pharmaceutiques de base	2,9935	3,2557	3,0775	1,7337
21.2	Préparations pharmaceutiques et autres produits pharmaceutiques	20,0541	16,5234	18,9236	8,9335
22	Produits en caoutchouc et en plastique	2,2682	3,3334	2,6095	3,0326
22.1	Produits en caoutchouc	0,1408	0,7217	0,3269	0,4014
22.11	Pneus	— ¹	0,3732	0,1196	0,1904
22.11.1	Pneus pour automobiles et véhicules utilitaires légers	— ¹	0,3094	0,0992	0,1578
22.11.11	Pneus d'été pour voitures et utilitaires légers	— ¹	0,1547	0,0496	0,0789
22.11.12	Pneus d'hiver pour voitures et utilitaires légers	— ¹	0,1547	0,0496	0,0789
22.11.2	Pneus pour véhicules utilitaires lourds	— ¹	0,0638	0,0204	0,0326
22.11.21	Pneus d'été pour véhicules utilitaires lourds	— ¹	0,0319	0,0102	0,0163
22.11.22	Pneus d'hiver pour véhicules utilitaires lourds	— ¹	0,0319	0,0102	0,0163
22.19	Autres articles en caoutchouc	0,1408	0,3485	0,2073	0,2110
22.2	Produits en matières plastiques	2,1274	2,6117	2,2826	2,6312
22.21	Plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	0,6101	0,9819	0,7292	0,7264
22.21.1	Feuilles en matières plastiques	0,2694	0,3318	0,2894	0,2311
22.21.11	Feuilles en matières plastiques pour la construction	0,1477	0,1659	0,1535	0,1263
22.21.12	Autres feuilles en matières plastiques	0,1217	0,1659	0,1359	0,1048
22.21.2	Plaques en matières plastiques	0,0636	0,3318	0,1495	0,1935
22.21.3	Tubes en matières plastiques	0,2207	0,2004	0,2142	0,1805
22.21.4	Tuyaux en matières plastiques	— ¹	0,0501	0,0160	0,0256
22.21.9	Autres produits semi-finis en matières plastiques	0,0564	0,0678	0,0601	0,0957
22.22	Emballages en matières plastiques	0,5570	0,4844	0,5338	0,6385
22.23	Éléments en matières plastiques pour la construction	0,3442	0,3666	0,3514	0,5213
22.23.1	Géotextiles	— ¹	0,0917	0,0294	0,0468
22.23.2	Autres éléments en matières plastiques pour la construction	0,3442	0,2749	0,3220	0,4745
22.29	Autres articles en matières plastiques	0,6161	0,7788	0,6682	0,7450
22.29.1	Articles techniques en matières plastiques	0,0996	0,1596	0,1188	0,1376
22.29.2	Produits finis en matières plastiques	0,5165	0,6192	0,5494	0,6074
23	Verre et articles en verre, céramique, traitement des pierres et des terres	1,9258	1,6343	1,8323	2,5573
23.1	Verre et articles en verre	0,3843	0,5556	0,4391	0,5493
23.11/12	Verre plat (transformé et non transformé)	0,2917	0,2338	0,2731	0,3561
23.13	Verre creux	0,0624	0,1762	0,0988	0,1094
23.14	Fibres de verre et produits en fibres de verre	0,0302	0,0520	0,0372	0,0360

¹ La position ne peut pas être publiée séparément ou n'est pas relevée.

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2020=100) (suite)

Code des produits	Produits	Poids en %			
		IPP	IPI	IPOT	IPON
23.19	Autres produits en verre	— ¹	0,0936	0,0300	0,0478
23.2	Matériaux et produits céramiques réfractaires	0,0095	— ¹	0,0064	0,0103
23.3	Matériaux de construction en terre cuite	0,0589	0,1765	0,0965	0,1537
23.31	Carreaux en céramique	— ¹	0,1765	0,0565	0,0900
23.32	Briques et tuiles en terre cuite	0,0589	— ¹	0,0400	0,0637
23.4	Autres articles céramiques	0,1465	0,1960	0,1624	0,2026
23.41	Articles céramiques à usage domestique ou ornemental	0,0123	0,0710	0,0311	0,0496
23.42	Appareils sanitaires en céramique	0,0793	0,0458	0,0686	0,0948
23.43/44/49	Autres articles céramiques	0,0549	0,0792	0,0627	0,0582
23.5	Ciment, chaux et plâtre	0,1773	0,0627	0,1406	0,2239
23.51	Ciment	0,1773	0,0627	0,1406	0,2239
23.6	Produits en béton, ciment et plâtre	0,6664	0,2855	0,5444	0,8667
23.61	Produits en béton pour la construction	0,2362	0,1837	0,2194	0,3493
23.61.1	Produits de génie civil	0,0554	— ¹	— ¹	— ¹
23.61.2	Produits pour le bâtiment	0,0660	— ¹	— ¹	— ¹
23.61.3	Produits d'aménagement extérieur	0,1148	— ¹	— ¹	— ¹
23.62	Produits en plâtre pour la construction	0,0516	0,1018	0,0677	0,1077
23.63	Béton frais (béton prêt à l'emploi)	0,3345	— ¹	0,2273	0,3620
23.64	Mortier et autres bétons (bétons secs)	0,0184	— ¹	0,0125	0,0199
23.65	Ouvrages en fibre-ciment	0,0257	— ¹	0,0175	0,0278
23.7	Pierres de taille façonnées	0,1013	0,1298	0,1104	0,1758
23.9	Autres produits minéraux non métalliques	0,3816	0,2282	0,3325	0,3750
23.91	Produits abrasifs	0,1649	0,0892	0,1407	0,0697
23.99	Autres produits minéraux non métalliques	0,2167	0,1390	0,1918	0,3053
23.99.1	Produits à base d'asphalte et de bitume	0,1473	0,0904	0,1291	0,2054
23.99.11	Mélanges bitumineux	0,1227	— ¹	0,0834	0,1327
23.99.111	Mélanges bitumineux avec bitume normal	0,0809	— ¹	0,0550	0,0875
23.99.1111	Couche de base	0,0631	— ¹	0,0429	0,0683
23.99.1112	Couche d'usure	0,0178	— ¹	0,0121	0,0192
23.99.112	Mélanges bitumineux avec bitume polymère	0,0418	— ¹	0,0284	0,0452
23.99.1121	Couche de base	0,0191	— ¹	0,0130	0,0207
23.99.1122	Couche d'usure	0,0227	— ¹	0,0154	0,0245
23.99.12	Émulsions et peintures	0,0041	— ¹	0,0028	0,0044
23.99.13	Asphalte coulé	0,0055	— ¹	0,0037	0,0059
23.99.14	Bitume d'étanchéité	0,0150	0,0904	0,0392	0,0624
23.99.2	Plaques en laine de roche	0,0694	0,0486	0,0627	0,0999
24	Métaux, produits semi-finis en métaux	1,5702	3,7956	2,2831	2,5856
24.1	Fer brut, acier	0,2543	1,1182	0,5310	0,6483
24.10.1	Fer brut	— ¹	0,0038	0,0012	0,0019
24.10.2	Produits longs en acier	0,2260	0,1756	0,2098	0,1588
24.10.21	Barres en acier	0,2260	0,1011	0,1859	0,1208
24.10.22	Acier profilé	— ¹	0,0745	0,0239	0,0380
24.10.3	Produits plats en acier	— ¹	0,3871	0,1241	0,1975
24.10.31	Tôle d'acier	— ¹	0,3045	0,0976	0,1554
24.10.32	Autres tôles	— ¹	0,0826	0,0265	0,0421
24.10.4	Barres d'armature (acier d'armature)	0,0283	0,1787	0,0765	0,0998
24.10.5	Acier fin	— ¹	0,2660	0,0851	0,1357
24.10.51	Acier inoxydable	— ¹	0,2420	0,0775	0,1235
24.10.511	Tôles	— ¹	0,1356	0,0434	0,0692

¹ La position ne peut pas être publiée séparément ou n'est pas relevée.

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2020=100) (suite)

Code des produits	Produits	Poids en %			
		IPP	IPI	IPOT	IPON
24.10.512	Barres	— ¹	0,1064	0,0341	0,0543
24.10.52	Acier fin de construction	— ¹	0,0120	0,0038	0,0061
24.10.53	Acier pour outils	— ¹	0,0120	0,0038	0,0061
24.10.6	Autres produits en acier	— ¹	0,1070	0,0343	0,0546
24.2	Tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	0,2171	0,3488	0,2593	0,2237
24.3	Autres produits de fer et d'acier	0,2728	0,4457	0,3282	0,3945
24.4	Métaux non ferreux	0,5687	1,8829	0,9897	1,0405
24.42	Aluminium	0,5511	1,1696	0,7492	0,6765
24.42.1	Aluminium brut	— ¹	0,4289	0,1374	0,2188
24.42.2	Produits semi-finis en aluminium	0,4752	0,5690	0,5052	0,3591
24.42.21	Produits laminés	0,3836	0,3705	0,3794	0,2446
24.42.22	Produits pressés	0,0916	0,1985	0,1258	0,1145
24.42.3	Feuilles en aluminium	0,0759	0,1717	0,1066	0,0986
24.43	Plomb, zinc et étain	— ¹	0,0449	0,0144	0,0229
24.43.1	Plomb	— ¹	0,0070	0,0022	0,0036
24.43.2	Zinc	— ¹	0,0214	0,0069	0,0109
24.43.3	Étain	— ¹	0,0165	0,0053	0,0084
24.44	Cuivre	0,0176	0,4852	0,1674	0,2476
24.44.1	Cuivre brut	— ¹	0,0205	0,0066	0,0105
24.44.2	Produits en cuivre	0,0176	0,4647	0,1608	0,2371
24.44.21	Fils de cuivre	— ¹	0,1987	— ¹	0,1014
24.44.22	Tôles et bandes en cuivre	— ¹	0,1888	— ¹	0,0963
24.44.23	Tubes et barres en cuivre	— ¹	0,0772	— ¹	0,0394
24.45	Autres métaux non ferreux	— ¹	0,1832	0,0587	0,0935
24.5	Produits de fonderie	0,2573	— ¹	0,1749	0,2786
24.51	Fonderie de fonte	0,1205	— ¹	0,0819	0,1305
24.53	Fonderie de métaux légers	0,1368	— ¹	0,0930	0,1481
25	Produits métalliques	5,6900	3,7326	5,0630	6,5347
25.1	Éléments en métal, constructions en métaux légers	1,2899	0,9023	1,1657	1,6961
25.11	Structures métalliques/Constructions en acier	— ¹	0,7467	— ¹	1,2269
25.11.1	Treillis et paniers armés	— ¹	0,0136	— ¹	0,0890
25.11.2	Autres structures métalliques/Constructions en acier	— ¹	0,7331	— ¹	1,1379
25.12	Éléments de finition en métal	— ¹	0,1556	— ¹	0,4692
25.2	Réservoirs métalliques, chaudières et radiateurs	0,1220	0,1518	0,1316	0,1637
25.21	Chaudières et radiateurs pour le chauffage central	0,0881	0,0905	0,0889	0,0958
25.29	Autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	0,0339	0,0613	0,0427	0,0679
25.5	Pièces forgées	0,2258	— ¹	0,1535	0,2444
25.6	Traitement et revêtement des métaux, mécanique générale	2,3414	— ¹	1,5913	2,5340
25.61	Traitement et revêtement des métaux	0,4953	— ¹	0,3366	0,5360
25.62	Mécanique générale	1,8461	— ¹	1,2547	1,9980
25.7	Coutellerie, outillage, serrurerie etc.	0,8983	1,0020	0,9316	0,7117
25.71	Coutellerie	0,0799	0,0695	0,0766	0,0706
25.72	Serrures et ferrures	0,1570	0,2409	0,1839	0,2169
25.73	Outillage	0,6614	0,6916	0,6711	0,4242
25.9	Autres produits métalliques	0,8126	1,6765	1,0893	1,1848
25.91/92	Conteneurs et emballages métalliques	0,1812	0,1903	0,1841	0,2376
25.93	Articles en fils métalliques, chaînes et ressorts	0,2116	0,1601	0,1951	0,1260
25.94	Vis et boulons	0,1657	0,3156	0,2137	0,1957
25.99	Autres produits métalliques	0,2541	1,0105	0,4964	0,6255

¹ La position ne peut pas être publiée séparément ou n'est pas relevée.

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2020=100) (suite)

Code des produits	Produits	Poids en %			
		IPP	IPI	IPOT	IPON
26	Produits informatiques, électroniques et optiques	14,5092	9,1448	12,7906	11,0146
26.1	Composants et cartes électroniques	2,5950	0,7291	1,9973	2,7907
26.11	Composants électroniques	2,4707	0,6919	1,9009	2,6708
26.12	Cartes électroniques	0,1243	0,0372	0,0964	0,1199
26.2	Ordinateurs et équipements périphériques	0,2443	2,3555	0,9206	1,2545
26.20.1	Serveurs	— ¹	0,0953	— ¹	— ¹
26.20.2	Desktops	— ¹	0,3337	— ¹	— ¹
26.20.3	Ordinateurs portables	— ¹	0,8540	— ¹	— ¹
26.20.4	Tablets	— ¹	0,1973	— ¹	— ¹
26.20.5	Écrans PC	— ¹	0,1302	— ¹	— ¹
26.20.6	Imprimantes PC et scanners	— ¹	0,1665	— ¹	— ¹
26.20.9	Autres produits du groupe 26.2	— ¹	0,5785	— ¹	— ¹
26.3	Équipements de communication	0,2688	2,1558	0,8733	1,1580
26.4	Produits électroniques grand public	0,0606	0,6139	0,2378	0,3131
26.5	Instruments et appareils de mesure et de contrôle, montres	7,6144	2,1555	5,8656	1,9261
26.51	Instruments et appareils de mesure et de contrôle	1,4583	1,2355	1,3870	0,7886
26.52	Montres	6,1561	0,9200	4,4786	1,1375
26.52.1	Montres-bracelets et montres de poche	5,8020	0,4093	4,0744	0,8386
26.52.11	Gamme économique	0,2889	— ¹	— ¹	— ¹
26.52.12	Gamme moyenne	0,3957	— ¹	— ¹	— ¹
26.52.13	Haut de gamme	1,3061	— ¹	— ¹	— ¹
26.52.14	Très haut de gamme	3,8113	— ¹	— ¹	— ¹
26.52.9	Autres montres et composants de montres	0,3541	0,5107	0,4042	0,2989
26.6	Équipements d'irradiation médicale, électro médicaux et électro thérapeutiques	3,2076	0,5597	2,3593	3,0384
26.7	Matériels optiques et photographiques	0,5185	0,5753	0,5367	0,5338
27	Équipements électriques	5,8293	4,9474	5,5468	6,0378
27.1	Moteurs génératrices et transformateurs électriques, matériel de distribution et de commande électrique	2,1419	1,5417	1,9497	1,7675
27.11	Moteurs, génératrices et transformateurs électriques	1,4070	0,6649	1,1693	1,2407
27.12	Matériel de distribution et de commande électrique	0,7349	0,8768	0,7804	0,5268
27.2	Piles et accumulateurs électriques	0,1710	0,2390	0,1928	0,2521
27.3	Fils et câbles électriques, matériel d'installation électrique	1,8903	0,6583	1,4957	1,8406
27.31	Câbles à fibres optiques	0,0487	0,0471	0,0482	0,0584
27.32	Autres fils et câbles électroniques ou électriques	0,4119	0,2214	0,3509	0,4033
27.33	Matériel d'installation électrique	1,4297	0,3898	1,0966	1,3789
27.4	Appareils d'éclairage électrique	0,1643	0,5316	0,2819	0,4016
27.5	Appareils ménagers	0,5924	0,9073	0,6932	0,9306
27.51	Appareils électroménagers	0,5924	0,9073	0,6932	0,9306
27.51.1	Grands appareils électroménagers	0,0742	0,3647	0,1672	0,2505
27.51.2	Petits appareils électroménagers	0,5182	0,5426	0,5260	0,6801
27.9	Autres matériels et appareils électriques	0,8694	1,0695	0,9335	0,8454
28	Machines	9,6393	8,1482	9,1616	8,3439
28.1	Machines non spécifiques à une branche d'activité	2,2770	2,0979	2,2197	1,6912
28.11	Moteurs et turbines	0,6658	0,5014	0,6131	0,3278
28.12	Équipements hydrauliques et pneumatiques	0,1479	0,1499	0,1486	0,0925
28.13	Pompes et compresseurs	0,6072	0,5036	0,5740	0,4180
28.14	Articles de robinetterie	0,2722	0,5068	0,3474	0,2917
28.15	Engrenages, organes mécaniques de transmission	0,5839	0,4362	0,5366	0,5612
28.2	Autres machines non spécifiques à une branche d'activité	2,8440	3,1139	2,9304	3,3700

¹ La position ne peut pas être publiée séparément ou n'est pas relevée.

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2020=100) (suite)

Code des produits	Produits	Poids en %			
		IPP	IPI	IPOT	IPON
28.21	Fours et brûleurs	0,0601	0,0899	0,0696	0,0732
28.22	Matériel de levage et de manutention	0,6043	0,7540	0,6522	0,7902
28.23	Machines de bureau (sans ordinateurs et équipements périphériques)	0,0670	0,3833	0,1683	0,1955
28.24	Outils portatif à moteur incorporé	0,2453	0,1681	0,2206	0,2903
28.25	Équipements aérauliques et frigorifiques industriels	0,3338	0,6653	0,4400	0,4939
28.29	Autres machines non spécifiques à une branche d'activité	1,5335	1,0533	1,3797	1,5269
28.3	Machines agricoles et forestières	0,0799	0,3618	0,1702	0,2396
28.30.1	Tracteurs agricoles	— ¹	0,1026	— ¹	— ¹
28.30.2	Autres machines agricoles et forestières	— ¹	0,2592	— ¹	— ¹
28.4	Machines-outils	1,5924	0,8029	1,3395	0,8618
28.9	Machines spécifiques à une autre branche d'activité	2,8460	1,7717	2,5018	2,1813
28.91	Machines pour la métallurgie	0,0745	— ¹	0,0506	0,0225
28.92	Machines pour la construction	0,1154	0,4731	0,2300	0,2799
28.93	Machines pour l'industrie agro-alimentaire	0,6345	0,1939	0,4933	0,4449
28.94	Machines pour les industries textiles	0,4371	0,1501	0,3451	0,2958
28.95	Machines pour les industries du papier et du carton	0,2778	0,0594	0,2079	0,1651
28.96	Machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques	0,4023	0,1606	0,3249	0,3253
28.99	Machines spécifiques à une autre branche d'activité	0,9044	0,7346	0,8500	0,6478
28.99.1	Machines d'imprimerie	0,4522	0,2761	0,3958	0,2774
28.99.2	Machines spécifiques à une autre branche d'activité	0,4522	0,4585	0,4542	0,3704
29	Véhicules automobiles, composants de véhicules	0,3039	8,0293	2,7787	4,2400
29.1	Automobiles et moteurs pour automobiles	— ¹	7,0573	2,2607	3,6000
29.10.1	Automobiles et mobil homes	— ¹	6,0880	1,9502	3,1056
29.10.2	Véhicules utilitaires	— ¹	0,9693	0,3105	0,4944
29.2	Carrosseries et remorques	0,0928	0,2225	0,1344	0,2140
29.3	Composants de véhicules et accessoires	0,2111	0,7495	0,3836	0,4260
30	Autres moyens de transports	0,7337	2,8436	1,4096	1,6224
30.1	Construction navale	— ¹	0,1923	0,0616	0,0981
30.12	Bateaux de plaisance	— ¹	0,1923	0,0616	0,0981
30.3	Aéronefs	0,5802	2,0902	1,0639	1,1290
30.9	Moyens de transport n.c.a.	0,1535	0,5611	0,2841	0,3953
30.91	Motocycles	0,0263	0,3367	0,1257	0,1717
30.92	Bicyclettes et véhicules pour invalides	0,1272	0,2244	0,1584	0,2236
31	Meubles	0,6156	1,8310	1,0050	1,4449
31.01	Meubles de bureau et de magasin	0,1976	0,0843	0,1613	0,2430
31.02	Meubles de cuisine et de salle de bains	0,1303	0,2025	0,1534	0,2443
31.03	Matelas	0,0504	0,0986	0,0659	0,1049
31.09	Autres meubles	0,2373	1,4456	0,6244	0,8527
32	Autres produits	3,1632	3,6244	3,3111	2,4081
32.1	Pièces de monnaie, bijoux et produits similaires	— ¹	0,4391	0,1407	0,2240
32.11	Pièces de monnaie	— ¹	0,4391	0,1407	0,2240
32.2	Instruments de musique	0,0170	0,0553	0,0293	0,0466
32.3	Articles de sport	0,0571	0,2664	0,1242	0,1977
32.4	Jeux et jouets	0,0199	0,2718	0,1006	0,1602
32.5	Instruments et fournitures à usage médical et dentaire, etc.	2,8369	2,2264	2,6413	1,4891
32.50.1	Instruments et fournitures à usage médical et dentaire	1,3418	1,2560	1,3143	0,7859
32.50.2	Matériel orthopédique et prothétique	1,2353	0,7529	1,0808	0,5178
32.50.3	Produits odontotechniques	0,2034	0,0467	0,1532	0,0678
32.50.4	Lunettes, verres de lunettes et verres de contact	0,0564	0,1708	0,0930	0,1176

¹ La position ne peut pas être publiée séparément ou n'est pas relevée.

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2020=100) (suite)

Code des produits	Produits	Poids en %			
		IPP	IPI	IPOT	IPON
32.9	Autres produits	0,2323	0,3654	0,2750	0,2905
32.91	Balais et brosses	0,1599	0,0552	0,1264	0,0539
32.99	Autres produits	0,0724	0,3102	0,1486	0,2366
33	Réparation et installation de machines et d'équipements	1,4076	—¹	0,9566	1,5234
33.1	Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements	1,4076	— ¹	0,9566	1,5234
33.12	Réparation de machines et équipements mécaniques	0,7491	— ¹	0,5091	0,8107
33.16	Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux	0,6121	— ¹	0,4160	0,6625
33.17	Réparation et maintenance d'autres équipements de transport	0,0464	— ¹	0,0315	0,0502
D	Production et distribution d'électricité et de gaz				
35	Production et distribution d'électricité et de gaz	3,2092	—¹	2,1807	3,4726
35.1	Électricité	2,4861	— ¹	1,6893	2,6904
35.10.1	Ménages	1,0472	— ¹	0,7117	1,1333
35.10.2	Artisanat, commerce, industries, services	1,4389	— ¹	0,9776	1,5571
35.10.21	Type I: 8 000 kWh	0,1383	— ¹	0,0940	0,1497
35.10.22	Type II: 30 000 kWh	0,2470	— ¹	0,1679	0,2673
35.10.23	Type III: 100 – 375 MWh	0,2126	— ¹	0,1444	0,2301
35.10.231	Type III: 100 – 375 MWh, Tarif	0,0370	— ¹	0,0251	0,0400
35.10.232	Type III: 100 – 375 MWh, Prix de marché	0,0361	— ¹	0,0245	0,0391
35.10.233	Type III: 100 – 375 MWh, Prix du réseau	0,1395	— ¹	0,0948	0,1510
35.10.24	Type IV: 375 – 1 000 MWh, BT	0,1261	— ¹	0,0856	0,1364
35.10.241	Type IV: 375 – 1 000 MWh, BT, Tarif	0,0174	— ¹	0,0118	0,0188
35.10.242	Type IV: 375 – 1 000 MWh, BT, Prix de marché	0,0258	— ¹	0,0175	0,0279
35.10.243	Type IV: 375 – 1 000 MWh, BT, Prix du réseau	0,0829	— ¹	0,0563	0,0897
35.10.25	Type V: 375 – 1 000 MWh, MT	0,0372	— ¹	0,0253	0,0403
35.10.251	Type V: 375 – 1 000 MWh, MT, Tarif	0,0023	— ¹	0,0016	0,0025
35.10.252	Type V: 375 – 1 000 MWh, MT, Prix de marché	0,0146	— ¹	0,0099	0,0158
35.10.253	Type V: 375 – 1 000 MWh, MT, Prix du réseau	0,0203	— ¹	0,0138	0,0220
35.10.26	Type VI: 1 000 – 3 000 MWh	0,1612	— ¹	0,1096	0,1744
35.10.261	Type VI: 1 000 – 3 000 MWh, Tarif	0,0134	— ¹	0,0091	0,0145
35.10.262	Type VI: 1 000 – 3 000 MWh, Prix de marché	0,0483	— ¹	0,0329	0,0523
35.10.263	Type VI: 1 000 – 3 000 MWh, Prix du réseau	0,0995	— ¹	0,0676	0,1076
35.10.27	Type GEK 3 – 10 GWh	0,1554	— ¹	0,1055	0,1682
35.10.271	Type GEK 3 – 10 GWh, Tarif	0,0105	— ¹	0,0071	0,0114
35.10.272	Type GEK 3 – 10 GWh, Prix de marché	0,0617	— ¹	0,0419	0,0668
35.10.273	Type GEK 3 – 10 GWh, Prix du réseau	0,0832	— ¹	0,0565	0,0900
35.10.28	Type GEK 10 – 20 GWh	0,0906	— ¹	0,0615	0,0980
35.10.281	Type GEK 10 – 20 GWh, Tarif	0,0073	— ¹	0,0049	0,0079
35.10.282	Type GEK 10 – 20 GWh, Prix de marché	0,0415	— ¹	0,0282	0,0449
35.10.283	Type GEK 10 – 20 GWh, Prix du réseau	0,0418	— ¹	0,0284	0,0452
35.10.29	Type GEK >= 20 GWh	0,2705	— ¹	0,1838	0,2927
35.10.291	Type GEK >= 20 GWh, Tarif	0,0090	— ¹	0,0061	0,0097
35.10.292	Type GEK >= 20 GWh, Prix de marché	0,1697	— ¹	0,1153	0,1837
35.10.293	Type GEK >= 20 GWh, Prix du réseau	0,0918	— ¹	0,0624	0,0993
35.2	Gaz	0,7231	— ¹	0,4914	0,7822
35.20.1	Ménages	0,3497	— ¹	0,2376	0,3784
35.20.2	Artisanat, commerce, industries, services	0,3734	— ¹	0,2538	0,4038
35.20.21	Types II–V (bis 500 000 kWh)	0,0704	— ¹	0,0479	0,0760
35.20.212	Type II: 20 000 kWh	0,0141	— ¹	0,0096	0,0152
35.20.213	Type III: 50 000 kWh	0,0141	— ¹	0,0096	0,0152

¹ La position ne peut pas être publiée séparément ou n'est pas relevée.

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2020=100) (fin)

Code des produits	Produits	Poids en %			
		IPP	IPI	IPOT	IPON
35.20.214	Type IV: 100 000 kWh	0,0141	— ¹	0,0096	0,0152
35.20.215	Type V: 500 000 kWh	0,0281	— ¹	0,0191	0,0304
35.20.26	Type VI: 500 000 kWh, AS	0,0669	— ¹	0,0455	0,0724
35.20.27	Type VII: 1,163 GWh, AS	0,0743	— ¹	0,0505	0,0804
35.20.28	Type VIII: 11,63 GWh, AS	0,1013	— ¹	0,0688	0,1096
35.20.29	Type IX: 116,3 GWh, AS	0,0446	— ¹	0,0303	0,0482
35.20.30	Type X: 250 GWh, AS	0,0159	— ¹	0,0108	0,0172
E	Traitement et distribution d'eau, gestion des déchets, recyclage				
36	Captage, traitement et distribution d'eau	0,1953	—¹	0,1327	0,2113
36.00.1	Ménages	0,1328	— ¹	0,0902	0,1437
36.00.2	Artisanat, commerce, industries, services	0,0625	— ¹	0,0425	0,0676
36.00.21	Taxe de base	0,0156	— ¹	0,0106	0,0169
36.00.22	Taxe à la quantité	0,0469	— ¹	0,0319	0,0507
37	Collecte et traitement des eaux usées	0,2135	—¹	0,1451	0,2310
37.00.1	Ménages	0,1452	— ¹	0,0987	0,1571
37.00.2	Artisanat, commerce, industries, services	0,0683	— ¹	0,0464	0,0739
37.00.21	Taxe de base	0,0171	— ¹	0,0116	0,0185
37.00.22	Taxe à la quantité	0,0512	— ¹	0,0348	0,0554
38	Gestion des déchets et recyclage	0,9896	—¹	0,6726	0,6721
38.1	Collecte des déchets	0,1728	— ¹	0,1175	0,0662
38.11	Collecte des déchets non dangereux	0,1728	— ¹	0,1175	0,0662
38.11.1	Vieux papier	0,0245	— ¹	0,0167	0,0049
38.11.2	Collecte d'autres déchets non dangereux	0,1483	— ¹	0,1008	0,0613
38.2	Traitement et élimination des déchets	0,3452	— ¹	0,2346	0,3732
38.21	Élimination des déchets	0,1726	— ¹	0,1173	0,1864
38.22	Décharges	0,1726	— ¹	0,1173	0,1868
38.3	Récupération	0,4716	— ¹	0,3205	0,2327
38.32	Recyclage de matériaux	0,4716	— ¹	0,3205	0,2327
38.32.1	Gravier recyclé	0,0566	— ¹	0,0385	0,0612
38.32.2	Ferraille et déchets de ferraille	0,4150	— ¹	0,2820	0,1715
38.32.21	Ferraille	0,3320	— ¹	0,2256	0,1372
38.32.22	Déchets et débris métalliques	0,0830	— ¹	0,0564	0,0343

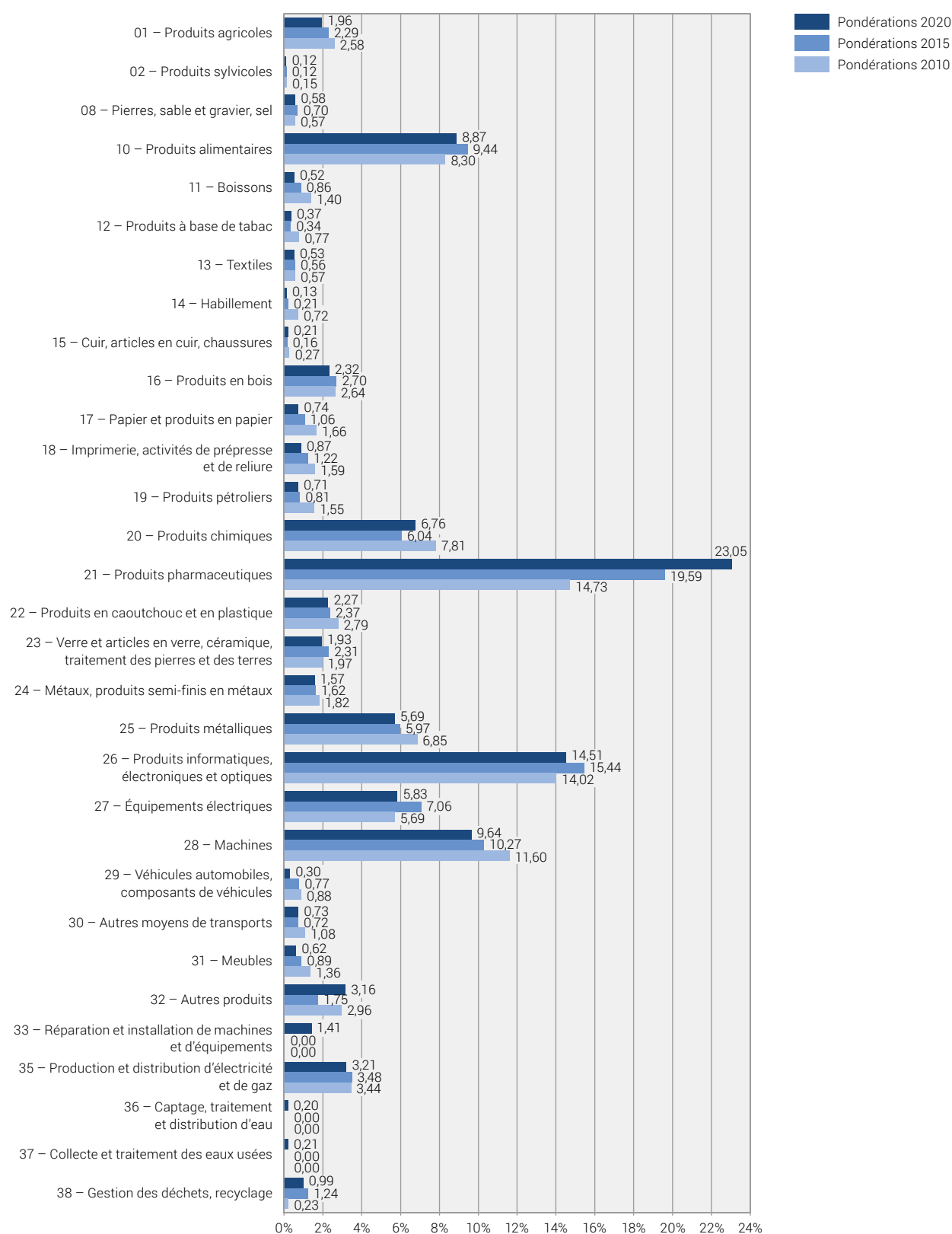
¹ La position ne peut pas être publiée séparément ou n'est pas relevée.

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

Annexe 2

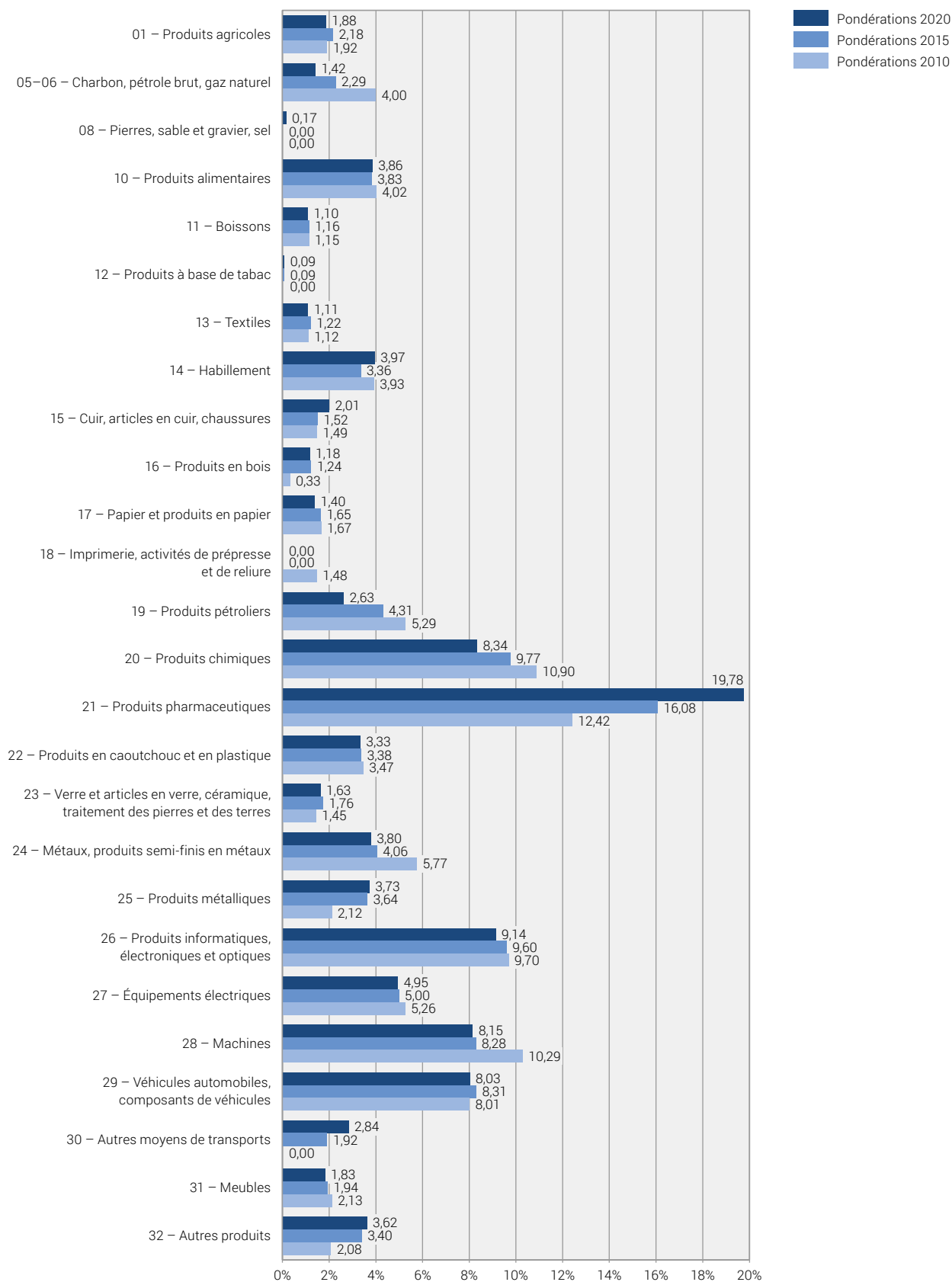
Comparaison entre les pondérations 2010, 2015 et 2020: Indice des prix à la production



Source: OFS – IPP

© OFS 2021

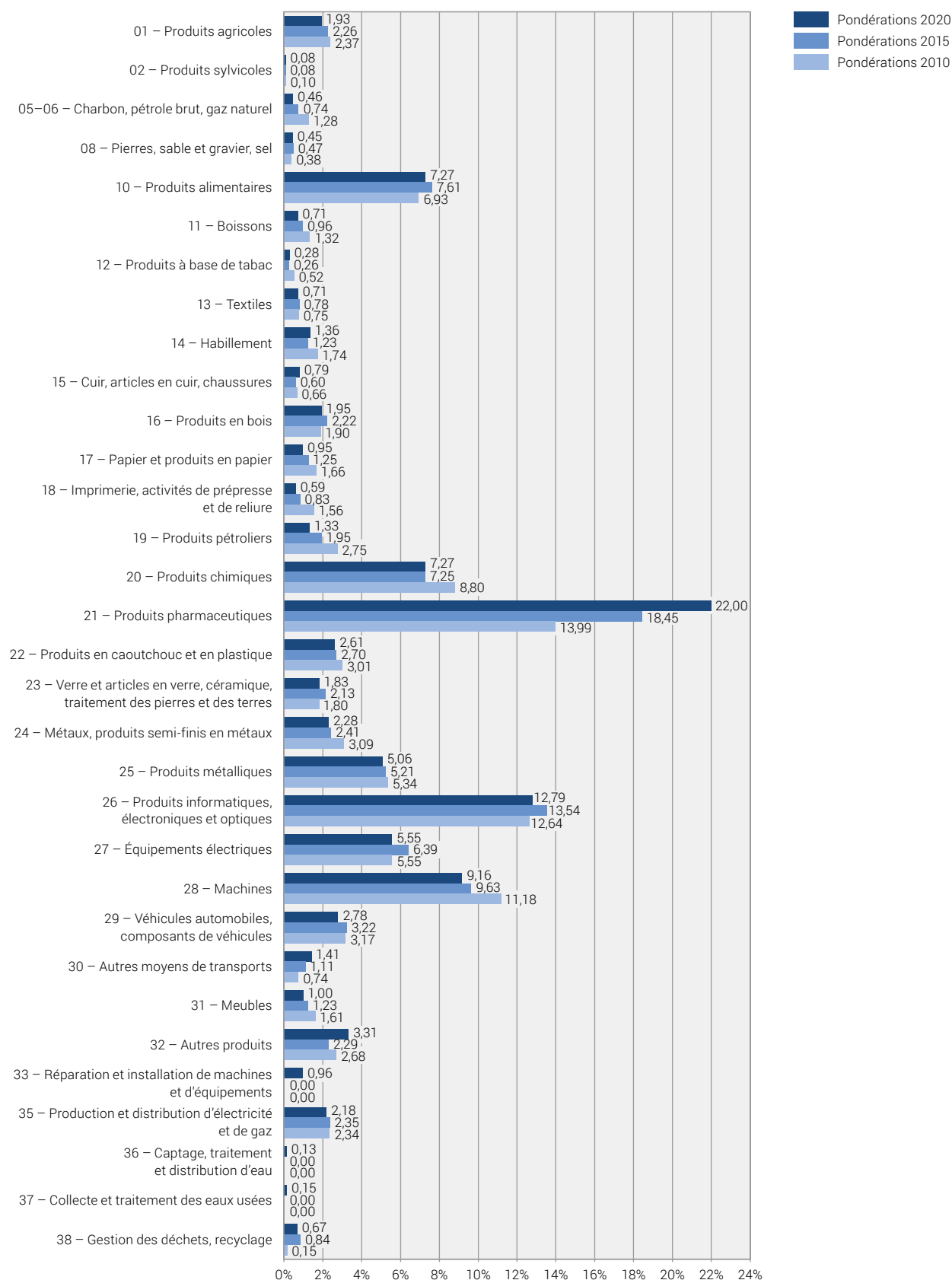
Comparaison entre les pondérations 2010, 2015 et 2020: Indice des prix à l'importation



Source: OFS – IPP

© OFS 2021

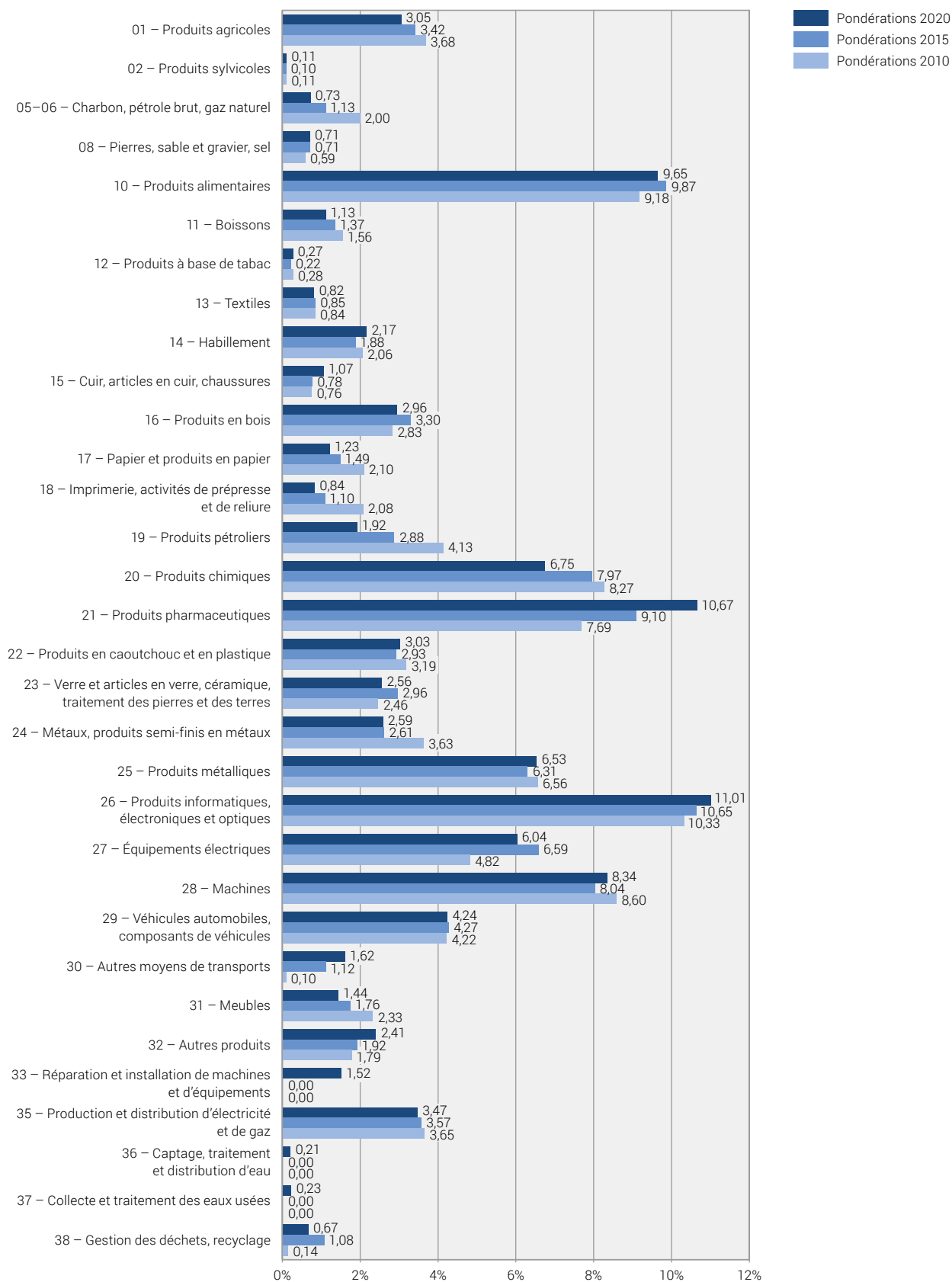
Comparaison entre les pondérations 2010, 2015 et 2020: Indice des prix de l'offre totale



Source: OFS – IPP

© OFS 2021

Comparaison entre les pondérations 2010, 2015 et 2020: Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur



Source: OFS – IPP

© OFS 2021

Annexe 3

**Poids des classes de taille des fournisseurs de prix pour l'indice des prix à la production et à l'importation
(industrie: NOGA 10 – 33)**

NOGA 4	Description	Indice	Classe 1 < 10 < 100 000	Classe 2 < 50 < 1 mio	Classe 3 < 250 < 10 mios	Classe 4 ≥ 250 ≥ 10 mios
10.11	Viande (sans volaille)	P	13,9726	9,3536	22,2056	54,4682
		I	1,526	6,4286	27,9675	64,0779
		X	1,102	7,6876	29,3275	61,8829
10.12	Volailles	P	8,5378	16,6874	74,7748	
		I	2,1927	5,0631	41,2626	51,4816
10.13	Produits à base de viande	P	14,6085	24,1391	17,3319	43,9205
		I	4,1912	12,4193	53,1369	30,2526
10.20	Poissons et produits de la pêche préparés	I	1,4975	6,7928	22,2493	69,4604
10.31	Produits à base de pommes de terre	P	0,6798			99,3202
10.32	Jus de fruits et de légumes	P	18,3634	26,7638	54,8728	
		I	4,095	11,7659	38,0624	46,0767
10.39	Autres fruits et légumes transformés	P	5,1982	17,031	77,7708	
		I	3,8167	11,7954	32,1058	52,2821
10.41	Huiles et graisses (sans margarine)	P	10,2249	11,7326	78,0425	
		I	4,4703	9,1599	27,5891	58,7807
10.51	Produits laitiers (sans glaces)	P	20,458	12,9279	13,4076	53,2065
		I	2,43	8,05	22,5256	66,9944
		X	0,4625	3,2946	21,733	74,5099
10.52	Glaces	P	20,7284	12,6267		66,6449
		I	2,5561	16,3191	27,2885	53,8363
10.61	Produits de meunerie	P	19,0607	31,3301	49,6092	
		I	6,8232	17,5817	46,246	29,3491
		X	0,9549	1,818	18,0832	79,1439
10.62	Produits amylacés	P	3,6902	96,3098		
		I	6,3161	22,6081	46,1377	24,9381
10.71	Produits de boulangerie (sans pâtisserie de conservation)	P	14,1905	40,7204	24,3639	20,7252
		I	6,1663	16,744	44,5331	32,5566
10.72	Pâtisserie de conservation	P	6,7738	6,4721	50,016	36,7381
		I	5,7973	16,3155	32,9188	44,9684
		X	1,1779	8,5643	23,5658	66,692
10.73	Pâtes alimentaires	P	39,7362	60,2638		
		I	8,0208	21,3623	44,2022	26,4147
10.81	Sucre	P		27,9863	72,0137	
		I	8,6752	22,4181	68,9067	
10.82	Sucreries (sans pâtisserie de conservation)	P	4,3248	9,6388	27,2591	58,7773
		I	3,5998	8,1361	26,0233	62,2408
		X	0,3645	1,2212	7,2075	91,2068
10.83	Café et thé transformés	P	6,3004	10,6485	7,2039	75,8472
		I	6,4052	12,3489	40,0843	41,1616
		X	0,0701	0,2808	1,5128	98,1363
10.84	Condiments et assaisonnements	P	14,9196	14,9812	70,0992	
		I	8,0503	20,8228	40,5943	30,5326
		X	0,9703	4,9029	37,9542	56,1726

Remarque: toutes les valeurs indiquées en % P=IPP marché intérieur I=IPI X=IPP exportations

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

**Poids des classes de taille des fournisseurs de prix pour l'indice des prix à la production et à l'importation
(industrie: NOGA 10 – 33) (suite)**

NOGA 4	Description	Indice	Classe 1 < 10 < 100 000	Classe 2 < 50 < 1 mio	Classe 3 < 250 < 10 mios	Classe 4 ≥ 250 ≥ 10 mios
10.85	Plats préparés	P	3,0738	2,7334	27,2299	66,9629
		I	5,8224	16,2039	50,1104	27,8633
		X	0,5267	2,2287	16,7192	80,5254
10.86	Aliments homogénéisés et diététiques	P	19,618	28,6711	51,7109	
		X	0,0658	0,3111		99,6231
10.89	Autres produits alimentaires	P	8,6824	9,9836	25,9806	55,3534
		I	9,2348	20,5192	41,8646	28,3814
		X	1,2836	8,8219	42,4207	47,4738
10.91	Aliments pour animaux de ferme	P	13,4679	25,5857	36,4485	24,4979
		I	10,1931	37,2655	52,5414	
10.92	Aliments pour animaux de compagnie	I	2,2568	9,6104	39,8115	48,3213
11.01	Boissons alcooliques distillées	P	38,6919	40,6815	20,6266	
		I	5,7708	11,1921	36,1022	46,9349
11.02	Vin (de raisin)	P	28,6886	49,0461	22,2653	
		I	4,0063	11,0242	33,7902	51,1793
11.05	Bière	P	15,2826	15,2114	13,8173	55,6887
		I	6,9944	13,7474	38,5902	40,668
11.07	Boissons rafraîchissantes, eaux minérales naturelles	P	4,3329	6,2272	21,4208	68,0191
		I	4,6224	13,5096	36,8787	44,9893
12.00	Produits à base de tabac	P	0,4565	4,0928	9,8159	85,6348
		I	0,8246	3,3864	15,6296	80,1594
		X	0,1104	0,2797	1,1206	98,4893
13.10	Fils et vibres textiles	I	9,2578	19,7011	58,9801	12,061
13.20	Tissus	P	1,6027	11,3012	22,6231	64,473
		I	9,8922	17,1988	32,1046	40,8044
		X	1,65	6,6556	28,6959	62,9985
13.30	Ennoblement textile	P	21,268	29,9197	48,8123	
13.91	Étoffes à mailles	X	2,4789	17,0889	30,1599	50,2723
13.92	Articles textiles confectionnés (sans habillement)	P	38,8243	35,7781	25,3976	
		I	14,4663	22,6254	35,7585	27,1498
		X	13,6553	26,7055	59,6392	
13.93	Tapis	I	18,6257	25,9562	35,0841	20,334
		X	2,6583	4,0417	15,5404	77,7596
13.95	Non-tissés (sans habillement)	I	14,3237	31,9094	53,7669	
13.96	Textiles techniques et industriels	I	20,8673	29,846	35,2394	14,0473
		X	2,0107	7,5689	16,083	74,3374
14.11	Vêtements en cuir	I	15,8602	26,8133	27,8775	29,449
14.12/13	Vêtements de travail/ Vêtements de dessus	P	39,4771	11,9543	13,5467	35,0219
		I	3,4822	8,9803	17,2431	70,2944
14.14	Sous-vêtements	I	5,8598	10,1891	24,5075	59,4436
14.19	Autres vêtements et accessoires	I	9,3282	16,8349	29,3434	44,4935
14.31	Articles chaussants à mailles	I	8,7194	12,7642	59,416	19,1004
14.39	Autres articles à mailles	I	8,1502	14,9278	28,4068	48,5152
15.11	Cuir	I	7,4123	22,7948	69,7929	

Remarque: toutes les valeurs indiquées en % P=IPP marché intérieur I=IPI X=IPP exportations

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

Poids des classes de taille des fournisseurs de prix pour l'indice des prix à la production et à l'importation (industrie: NOGA 10 – 33) (suite)

NOGA 4	Description	Indice	Classe 1 < 10 < 100 000	Classe 2 < 50 < 1 mio	Classe 3 < 250 < 10 mios	Classe 4 ≥ 250 ≥ 10 mios
15.12	Articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	P	42,8432	30,3491	26,8077	
		I	6,6054	12,5526	25,2774	55,5646
		X	2,3177	6,3424	24,8182	66,5217
15.20	Chaussures	P	5,0777	24,2007	22,1232	48,5984
		I	2,8681	7,5156	20,6891	68,9272
		X	1,4061	4,0131	13,5652	81,0156
16.10	Sciage et rabotage du bois	P	39,3744	40,2917	20,3339	
16.21	Panneaux de bois	P	2,8799	18,0925	28,5267	50,5009
		I	7,8424	16,4537	51,608	24,0959
		X	0,863	1,8959	4,1077	93,1334
16.22	Parquet	P	13,1605	23,627	63,2125	
		I	11,7088	21,678	41,8953	24,7179
		X	3,8995	1,5381		94,5624
16.23	Menuiserie de bâtiment, aménagement intérieur	P	44,0043	41,281	11,8973	2,8174
		I	10,5937	21,6695	34,2198	33,517
16.24	Emballages en bois	P	10,5816	38,0517	51,3667	
16.29	Objets divers en bois et en liège, vannerie et sparterie	I	20,1229	28,7883	41,1547	9,9341
17.11	Pâte à papier	I	1,457	2,3586	36,9715	59,2129
17.12	Papier et carton	P	3,3266	19,0114	23,0394	54,6226
		I	4,3907	12,6578	30,6343	52,3172
		X	0,7074	1,9156	5,6199	91,7571
17.21	Emballages en papier et carton, papier ondulé	P	2,9138	13,7974	41,1356	42,1532
		I	13,5103	28,304	41,9058	16,2799
		X	5,2233	8,7389	19,2692	66,7686
17.22	Articles en papier et en ouate de cellulose à usage sanitaire et domestique	P	1,3117	7,8894	50,166	40,6329
		I	4,6841	9,174	23,2469	62,895
		X	1,4647	4,1112	9,5243	84,8998
17.23	Articles de papeterie et de bureau en papier et carton	P	7,8684	11,9441	80,1875	
		I	33,6899	33,6404	32,6697	
17.29	Autres articles en papier et carton	P	6,5506	34,926	26,1644	32,359
		I	22,9851	31,6319	38,7579	6,6251
		X	11,8848	23,4491	64,6661	
18.11	Imprimerie de journaux	P	3,1397	12,1566	84,7037	
18.12	Autre imprimerie	P	26,2076	38,8243	30,8072	4,1609
		X	1,4200	5,8700	6,8300	85,8800
18.13	Activités de prépresse	P	35,4036	22,0788	27,678	14,8396
		X	1,4556	8,2123	11,156	79,1761
18.14	Reliure	P	39,4004	26,7862	33,8134	
19.20	Produits pétroliers	P	1,0678	11,9245		87,0077
		I	0,3762	1,3227	5,0801	93,221
		X	0,5482	1,7486	6,3783	91,3249
20.11	Gaz industriels	P	1,0654		19,5398	79,3948
20.12	Colorants et pigments	P	0,1264	51,1628	48,7108	
		I	4,0046	13,0636	28,4796	54,4522
		X	0,8521	1,8193	11,3668	85,9618

Remarque: toutes les valeurs indiquées en % P=IPP marché intérieur I=IPI X=IPP exportations

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

**Poids des classes de taille des fournisseurs de prix pour l'indice des prix à la production et à l'importation
(industrie: NOGA 10 – 33) (suite)**

NOGA 4	Description	Indice	Classe 1 < 10 < 100 000	Classe 2 < 50 < 1 mio	Classe 3 < 250 < 10 mios	Classe 4 ≥ 250 ≥ 10 mios
20.13	Autres produits chimiques inorganiques de base	I	4,175	15,0269	35,12	45,6781
		X	1,0175	4,2133	14,8092	79,96
20.14	Autres produits chimiques organiques de base	P	1,237	2,7711	10,0488	85,9431
		I	0,5685	2,1608	7,4025	89,8682
		X	0,0842	0,3896	1,9859	97,5403
20.15	Engrais et produits azotés	I	9,6338	26,1053	32,6684	31,5925
20.16	Matières plastiques de base	P	5,5036	15,8849	29,9319	48,6796
		I	2,5736	9,2375	40,7327	47,4562
		X	0,7574	2,8545	9,6832	86,7049
20.17	Caoutchouc synthétique sous formes primaires	I	5,3404	10,7933	68,6034	15,2629
20.20	Pesticides et autres produits agrochimiques	P	2,0161	8,426	19,6526	69,9053
		I	7,298	17,665	49,1223	25,9147
		X	0,6537	1,9553	15,7888	81,6022
20.30	Peintures, vernis, encres et mastics	P	2,3354	13,4885	36,4867	47,6894
		I	9,0476	19,8184	48,0209	23,1131
		X	0,6374	1,7827	8,3866	89,1933
20.41	Savons, détergents et produits d'entretien	P	9,5823	22,0514	27,3096	41,0567
		I	11,3503	22,3832	30,0216	36,2449
		X	3,8292	9,9657	40,5369	45,6682
20.42	Produits pour la toilette et parfums	P	11,6692	15,974	30,2676	42,0892
		I	5,1548	11,6123	29,0468	54,1861
		X	0,6232	2,8383	11,638	84,9005
20.51	Produits explosifs	P	9,9459	4,629	85,4251	
		I	7,2617	17,4119	43,7677	31,5587
20.52	Colles	P	1,1862	25,1896	23,52	50,1042
		I	21,1778	27,2578	51,5644	
		X	1,3284	2,6907	9,3993	86,5816
20.53	Huiles essentielles	P	1,563	4,1907	10,39	83,8563
		I	2,7256	6,672	18,1979	72,4045
		X	0,1502	0,5852	1,0876	98,177
20.59	Autres produits chimiques	P	4,3076	12,4573	21,803	61,4321
		I	5,1387	15,6051	35,7408	43,5154
		X	1,4595	5,301	25,9089	67,3306
20.60	Fibres artificielles ou synthétiques	I	4,9727	19,8128	75,2145	
		X	0,9418	4,303	4,7689	89,9863
21.10 ¹	Produits pharmaceutiques de base	P	0,5427	1,3481	13,2909	84,8183
		I	5,126	12,4133	15,0907	67,37
		X	1,0853	7,9774	29,6538	61,2835
21.20 ¹	Préparations pharmaceutiques et autres produits pharmaceutiques	P	1,0139	3,3112	13,777	81,8979
		I	2,2045	6,1487	18,2256	73,4212
		X	0,5457	1,9042	8,1837	89,3664
22.11	Pneus	I	2,2148	4,6498	23,168	69,9674

¹ Pour les importations et les exportations, les valeurs-seuils ont été multipliées par 100.

Remarque: toutes les valeurs indiquées en % P=IPP marché intérieur I=IPI X=IPP exportations

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

Poids des classes de taille des fournisseurs de prix pour l'indice des prix à la production et à l'importation (industrie: NOGA 10 – 33) (suite)

NOGA 4	Description	Indice	Classe 1 < 10 < 100 000	Classe 2 < 50 < 1 mio	Classe 3 < 250 < 10 mios	Classe 4 ≥ 250 ≥ 10 mios
22.19	Autres articles en caoutchouc	P	7,7369	20,7032	39,4344	32,1255
		I	14,8344	27,6388	45,8401	11,6867
		X	5,4753	16,3379	32,0277	46,1591
22.21	Plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	P	6,1078	20,6793	44,1288	29,0841
		I	8,4308	21,4578	41,4176	28,6938
		X	1,7024	4,3385	18,2772	75,6819
22.22	Emballages en matières plastiques	P	3,0357	17,2283	52,554	27,182
		I	11,4983	26,7898	44,8423	16,8696
		X	2,8275	6,4043	21,2724	69,4958
22.23	Éléments en matières plastiques pour la construction	P	8,1524	17,6239	29,035	45,1887
		I	17,4095	28,5963	28,5021	25,4921
		X	5,7589	15,1707	30,7344	48,336
22.29	Autres articles en matières plastiques	P	8,5545	32,131	42,4777	16,8368
		I	15,7845	30,8335	38,6106	14,7714
		X	3,9216	12,151	34,6257	49,3017
23.11/12	Verre plat (transformé et non transformé)	P	3,2529	9,2963	49,2959	38,1549
		I	15,4058	25,076	27,811	31,7072
		X	3,2768	6,7396	14,283	75,7006
23.13	Verre creux	P	7,227		92,773	
		I	11,6873	23,6745	37,3966	27,2416
		X	3,4037	4,7524	14,3827	77,4612
23.14	Fibres de verre et produits en fibres de verre	P	7,7553	28,0299	64,2148	
		I	14,1122	24,0013	31,1313	30,7552
		X	3,7071	10,1533	25,9975	60,1421
23.19	Autres produits en verre	I	19,7007	25,4157	18,2146	36,669
23.20	Matériaux et produits céramiques réfractaires	P	51,0903	48,9097		
23.31	Carreaux en céramique	I	12,3318	20,713	39,5902	27,365
23.32	Briques et tuiles en terre cuite	P	5,9845	30,2483	63,7672	
23.41	Articles céramiques à usage domestique ou ornemental	P	92,9944	7,0056		
		I	25,5452	29,3204	34,7128	10,4216
23.42	Appareils sanitaires en céramique	P	10,0343	23,2773	17,44	49,2484
		I	14,5932	12,3124	48,9704	24,124
		X	1,2951	1,9089	13,9351	82,8609
23.43/44/49	Autres articles céramiques	P	18,7124	14,6973	66,5903	
		I	17,2339	26,3423	46,7445	9,6793
23.51	Ciment	P	1,0278	4,3811	26,6367	67,9544
		I	7,0627	31,0402	40,2942	21,6029
23.61	Produits en béton pour la construction	P	6,7406	27,4608	56,2889	9,5097
		I	15,4302	37,2613	37,261	9,5824
23.62	Produits en plâtre pour la construction	P	1,4869	2,8666	95,6465	
		I	10,6908	21,0956	40,3967	27,8169
23.63	Béton frais (béton prêt à l'emploi)	P	11,0867	45,5032	11,4025	32,0076
23.64	Mortier et autres bétons (bétons secs)	P	10,4276	19,2074	70,365	

Remarque: toutes les valeurs indiquées en % P=IPP marché intérieur I=IPI X=IPP exportations

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

**Poids des classes de taille des fournisseurs de prix pour l'indice des prix à la production et à l'importation
(industrie: NOGA 10 – 33) (suite)**

NOGA 4	Description	Indice	Classe 1 < 10 < 100 000	Classe 2 < 50 < 1 mio	Classe 3 < 250 < 10 mios	Classe 4 ≥ 250 ≥ 10 mios
23.65	Ouvrages en fibre-ciment	P	1,2574	9,8205	12,2288	76,6933
23.70	Pierres de taille façonnées	P	42,1057	48,0773	9,817	
		I	19,2127	29,2209	38,0645	13,5019
23.91	Produits abrasifs	P	2,1906	11,8058		86,0036
		I	15,0116	22,638	35,322	27,0284
		X	1,4822	3,4004	6,7605	88,3569
23.99	Autres produits minéraux non métalliques	P	12,223	36,8192	50,9578	
		I	15,5486	32,193	52,2584	
24.10	Fer brut, acier	P	1,5123	5,4304	32,4472	60,6101
		I	1,9952	6,5103	22,1095	69,385
		X	1,6535	3,3452	10,3771	84,6242
24.20	Tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	P	4,8625	18,5581	16,775	59,8044
		I	8,16	18,6092	27,485	45,7458
		X	1,7992	5,0715	14,575	78,5543
24.31 – 34	Autres produits de fer et d'acier	P	1,9147	5,313	14,0642	78,7081
		I	4,4276	12,8237	49,5874	33,1613
		X	2,0992	10,588	87,3128	
24.42	Aluminium	P	3,4919	14,0325	20,0446	62,431
		I	3,3648	7,8929	17,3944	71,3479
		X	0,7578	1,8157	6,0018	91,4247
24.43	Plomb, zinc et étain	I	5,8255	21,1756	35,5108	37,4881
24.44	Cuivre	I	3,1344	9,1942	27,9332	59,7382
		X	7,5203	18,3334	49,0115	25,1348
24.45	Autres métaux non ferreux	I	5,2102	20,2695	50,0315	24,4888
24.51	Fonderie de fonte	P	2,4718	14,2296	29,8009	53,4977
24.53	Fonderie de métaux légers	P	5,4868	19,5687	74,9445	
25.10	Éléments en métal, constructions en métaux légers	X	8,1400	18,0300	32,1900	41,6400
25.11	Structures métalliques/Constructions en acier	P	23,2844	41,1833	30,6818	4,8505
		I	14,9196	30,8307	35,1981	19,0516
25.12	Éléments de finition en métal	P	21,7536	46,2697	17,8062	14,1705
		I	22,2983	31,2572	22,0589	24,3856
25.21	Chaudières et radiateurs pour le chauffage central	P	4,6268	31,7469	63,6263	
		I	6,1102	11,8132	47,7752	34,3014
		X	1,1386	3,8723	4,825	90,1641
25.29	Autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	P	19,7145	25,437	54,8485	
		I	23,5152	41,14	35,3448	
25.50	Pièces forgées	P	4,2416	20,8734	67,2868	7,5982
25.61	Traitement et revêtement des métaux	P	16,5737	43,1634	35,7861	4,4768
25.62	Mécanique générale	P	32,2118	39,2907	26,5324	1,9651
25.71	Coutellerie	P	3,6911	2,6722	12,6804	80,9563
		I	15,7256	21,0724	37,3978	25,8042
		X	2,5129	4,4868	0,6805	92,3198
25.72	Serrures et ferrures	P	6,2846	8,7213	39,5813	45,4128
		I	11,9771	23,0623	39,5077	25,4529
		X	4,0704	10,9753	28,4474	56,5069

Remarque: toutes les valeurs indiquées en % P=IPP marché intérieur I=IPI X=IPP exportations

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

Poids des classes de taille des fournisseurs de prix pour l'indice des prix à la production et à l'importation (industrie: NOGA 10 – 33) (suite)

NOGA 4	Description	Indice	Classe 1 < 10 < 100 000	Classe 2 < 50 < 1 mio	Classe 3 < 250 < 10 mios	Classe 4 ≥ 250 ≥ 10 mios
25.73	Outillage	P	10,2587	24,5959	43,9444	21,201
		I	7,8006	18,1555	37,3848	36,6591
		X	1,6656	5,6917	24,1086	68,5341
25.91/92	Conteneurs et emballages métalliques	P	4,5753	12,16	64,1417	19,123
		I	8,7418	16,5823	32,6494	42,0265
		X	3,5239	6,7143	19,9408	69,821
25.93	Articles en fils métalliques, chaînes et ressorts	P	3,7041	24,95	50,893	20,4529
		I	18,1988	32,2641	33,541	15,9961
		X	3,9586	10,0105	19,9859	66,045
25.94	Vis et boulons	P	1,452	8,3139	12,1902	78,0439
		I	9,4695	16,5437	29,3626	44,6242
		X	1,774	5,8209	20,0938	72,3113
25.99	Autres produits métalliques	P	12,9475	39,5152	47,5373	
		I	13,3854	28,6722	39,6814	18,261
		X	4,7399	15,5043	38,2759	41,4799
26.11	Composants électroniques	P	3,0119	9,35	26,9495	60,6886
		I	5,0244	13,0164	37,2631	44,6961
		X	1,679	6,2082	18,8165	73,2963
26.12	Cartes électroniques	P	14,8018	47,6802	37,518	
		I	12,9582	23,365	63,6768	
		X	1,6724	2,252	23,7001	72,3755
26.20	Ordinateurs et équipements périphériques	P	9,4707	26,2673	64,262	
		I	3,8722	8,2581	17,2988	70,5709
		X	6,9473	16,4477	34,4655	42,1395
26.30	Équipements de communication	P	8,2325	22,3832	69,3843	
		I	3,0654	6,7725	15,0073	75,1548
		X	3,2248	9,8582	24,5089	62,4081
26.40	Produits électroniques grand public	I	5,6011	12,4211	26,2677	55,7101
		X	6,5733	13,5887	34,9094	44,9286
26.51	Instruments et appareils de mesure et de contrôle	P	4,5831	14,2768	29,7979	51,3422
		I	7,7046	20,3505	37,6069	34,338
		X	1,2161	4,97	16,4643	77,3496
26.52	Montres	P	3,1905	9,3411	21,1729	66,2955
		I	1,8947	6,1336	19,8767	72,095
		X	0,1023	0,621	2,6831	96,5936
26.60	Équipements d'irradiation médicale, électro médicaux et électro thérapeutiques	P	1,9523	8,2025	37,2799	52,5653
		I	3,2933	11,8083	22,9739	61,9245
		X	0,4033	1,5298	5,2558	92,8111
26.70	Matériels optiques et photographiques	P	3,2565	19,2199	27,1241	50,3995
		I	6,8869	16,4881	27,5875	49,0375
		X	1,8673	5,0812	19,3194	73,7321
27.11	Moteurs, génératrices et transformateurs électriques	P	1,5583	4,4245	19,6402	74,377
		I	6,9152	18,5575	39,7329	34,7944
		X	1,2678	4,3044	10,7913	83,6365

Remarque: toutes les valeurs indiquées en % P=IPP marché intérieur I=IPI X=IPP exportations

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

**Poids des classes de taille des fournisseurs de prix pour l'indice des prix à la production et à l'importation
(industrie: NOGA 10 – 33) (suite)**

NOGA 4	Description	Indice	Classe 1 < 10 < 100 000	Classe 2 < 50 < 1 mio	Classe 3 < 250 < 10 mios	Classe 4 ≥ 250 ≥ 10 mios
27.12	Matériel de distribution et de commande électrique	P	18,3467	36,381	45,2723	
		I	6,7417	16,5629	37,2637	39,4317
		X	1,2705	4,4172	15,3788	78,9335
27.20	Piles et accumulateurs électriques	P	4,4209	10,8799	84,6992	
		I	10,2265	22,1813	43,4368	24,1554
		X	3,5736	10,4207	35,8619	50,1438
27.31	Câbles à fibres optiques	P	44,8174	55,1826		
		I	12,433	16,1359	41,496	29,9351
		X	4,466	11,104	38,1633	46,2667
27.32	Autres fils et câbles électroniques ou électriques	P	2,3929	10,5174	17,2083	69,8814
		I	7,5151	16,1475	35,1764	41,161
		X	1,8944	4,779	5,4842	87,8424
27.33	Matériel d'installation électrique	P		5,5134	37,1937	57,2929
		I	10,4099	21,2728	42,1037	26,2136
		X	1,7134	4,5725	13,764	79,9501
27.40	Appareils d'éclairage électrique	P	18,6244	38,16	22,5743	20,6413
		I	14,5371	22,7025	29,9228	32,8376
		X	9,2241	21,4425	31,8632	37,4702
27.51	Appareils électroménagers	P	1,7499	9,4477	15,1937	73,6087
		I	5,7342	9,8186	22,8736	61,5736
		X	2,182	5,7815	23,2154	68,8211
27.90	Autres matériels et appareils électriques	P	8,4045	20,093	43,9113	27,5912
		I	8,6536	21,2031	45,7532	24,3901
		X	2,0206	7,7209	20,3796	69,8789
28.11	Moteurs et turbines	P	1,207	3,3283	20,132	75,3327
		I	1,929	6,4562	17,7562	73,8586
		X	0,3311	1,4539	6,1772	92,0378
28.12	Équipements hydrauliques et pneumatiques	P	7,1799	54,9383	37,8818	
		I	11,2986	21,8383	47,3722	19,4909
		X	2,4311	9,5605	22,6064	65,402
28.13	Pompes et compresseurs	P	1,7014	11,6111	26,1465	60,541
		I	11,4135	23,8698	37,0557	27,661
		X	1,5857	4,4323	18,8294	75,1526
28.14	Articles de robinetterie	P	2,3634	15,0196	44,518	38,099
		I	8,5498	18,7931	46,2154	26,4417
		X	1,1839	4,6376	23,6101	70,5684
28.15	Engrenages, organes mécaniques de transmission	P	3,6584	16,6804	35,2247	44,4365
		I	7,3741	20,4305	38,9383	33,2571
		X	1,9935	7,5745	29,7794	60,6526
28.21	Fours et brûleurs	P	20,5444	44,5358	34,9198	
		I	15,3193	33,4387	36,5547	14,6873
		X	4,3542	14,6497	42,2637	38,7324
Remarque: toutes les valeurs indiquées en % P=IPP marché intérieur I=IPI X=IPP exportations						

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

Poids des classes de taille des fournisseurs de prix pour l'indice des prix à la production et à l'importation (industrie: NOGA 10 – 33) (suite)

NOGA 4	Description	Indice	Classe 1 < 10 < 100 000	Classe 2 < 50 < 1 mio	Classe 3 < 250 < 10 mios	Classe 4 ≥ 250 ≥ 10 mios
28.22	Matériel de levage et de manutention	P	2,7914	13,6643	30,1372	53,4071
		I	8,3033	21,9374	31,8157	37,9436
		X	2,8282	7,9364	20,2966	68,9388
28.23	Machines de bureau (sans ordinateurs et équipements périphériques)	I	4,8217	10,0058	25,3813	59,7912
		X	3,9629	9,5885	36,236	50,2126
28.24	Outillage portatif à moteur incorporé	P	2,3134	6,5854	13,7885	77,3127
		I	7,154	12,2895	31,2798	49,2767
		X	2,9378	7,7553	28,9854	60,3215
28.25	Équipements aérauliques et frigorifiques industriels	P	7,5621	29,0545	48,526	14,8574
		I	11,0829	25,9312	41,7445	21,2414
		X	3,1452	10,1468	34,9558	51,7522
28.29	Autres machines non spécifiques à une branche d'activité	P	7,1976	22,7079	43,2472	26,8473
		I	9,4092	24,2627	39,2967	27,0314
		X	1,8631	6,4687	25,1731	66,4951
28.30	Machines agricoles et forestières	P	20,2187	32,672	47,1093	
		I	8,5908	18,6141	31,9406	40,8545
		X	13,6378	18,9153	41,1589	26,288
28.40	Machines-outils	P	4,79	18,7	46,16	30,35
		I	12,42	35,39	40,42	11,77
		X	1,89	5,15	16,81	76,15
28.91	Machines pour la métallurgie	P	20,6229	38,3264	41,0507	
		X	0,9704	3,5737	5,4026	90,0533
28.92	Machines pour la construction	P	9,3316	27,3133	33,3895	29,9656
		I	6,9699	15,5159	26,3939	51,1203
		X	6,8378	14,3797	37,958	40,8245
28.93	Machines pour l'industrie agro-alimentaire	P	2,5901	12,5163	24,4705	60,4231
		I	13,1798	26,6575	42,0138	18,1489
		X	0,7683	2,1168	9,383	87,7319
28.94	Machines pour les industries textiles	P	1,6236	13,6438	43,0569	41,6757
		I	7,3636	16,8855	35,7569	39,994
		X	0,8816	3,5288	13,3764	82,2132
28.95	Machines pour les industries du papier et du carton	P	0,8844	3,1679	24,1621	71,7856
		I	10,698	29,2409	30,7235	29,3376
		X	0,6409	2,5239	12,346	84,4892
28.96	Machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques	P	4,9757	14,1101	32,4507	48,4635
		I	8,7822	28,5895	44,8666	17,7617
		X	1,4001	5,3006	18,1077	75,1916
28.99	Machines spécifiques à une autre branche d'activité	P	10,8457	25,7514	46,451	16,9519
		I	12,1137	32,8197	40,9883	14,0783
		X	1,5888	5,0569	17,2673	76,087
29.10	Automobiles et moteurs pour automobiles	I	0,9833	2,9259	6,5519	89,5389
29.20	Carrosseries et remorques	P	13,6196	43,2496	18,8916	24,2392
		I	16,6952	33,3209	42,6227	7,3612
30.12	Bateaux de plaisance	I	6,5742	25,1654	47,8605	20,3999

Remarque: toutes les valeurs indiquées en % P=IPP marché intérieur I=IPI X=IPP exportations

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

**Poids des classes de taille des fournisseurs de prix pour l'indice des prix à la production et à l'importation
(industrie: NOGA 10 – 33) (fin)**

NOGA 4	Description	Indice	Classe 1 < 10 < 100 000	Classe 2 < 50 < 1 mio	Classe 3 < 250 < 10 mios	Classe 4 ≥ 250 ≥ 10 mios
30.30	Aéronefs	P	1,1247	1,8767	10,2877	86,7109
		I	0,286	0,9832	5,3335	93,3973
		X	0,2883	1,3895	10,9023	87,4199
30.91	Motocycles	I	3,8191	10,6435	27,7033	57,8341
		X	5,2157	10,6793	17,6353	66,4697
30.92	Bicyclettes et véhicules pour invalides	P	10,059	20,9658	68,9752	
		I	6,3351	15,8583	40,8706	36,936
		X	3,5246	5,0363	28,018	63,4211
31.01	Meubles de bureau et de magasin	P	5,502	25,1266	69,3714	
		I	30,5654	32,9889	27,5293	8,9164
		X	8,0762	17,4349	34,5089	39,98
31.02	Meubles de cuisine et de salle de bains	P	16,6018	43,6431	30,2132	9,5419
		I	14,1417	32,0085	20,3468	33,503
31.03	Matelas	P	4,4707	35,3854	60,1439	
		I	10,3913	15,4624	46,5137	27,6326
31.09	Autres meubles	P	28,3139	40,1414	31,5447	
		I	14,4389	21,8898	21,8439	41,8274
		X	7,018	11,8217	23,3511	57,8092
32.11	Pièces de monnaie	I	0,2409	1,5941	9,0499	89,1151
32.20	Instruments de musique	P	67,1393	32,8607		
		I	11,8917	17,7608	30,0987	40,2488
32.30	Articles de sport	P	21,3107	37,3052	41,3841	
		I	12,4798	22,903	39,2491	25,3681
32.40	Jeux et jouets	P	49,9402	50,0598		
		I	8,7682	17,4336	32,0197	41,7785
32.50	Instruments et fournitures à usage médical et dentaire, etc.	P	22,6772	18,4103	21,1807	37,7318
		I	2,9308	7,4298	20,7145	68,9249
		X	0,3363	1,3673	5,7418	92,5546
32.91	Balais et brosses	P	1,2534	21,1304	15,8855	61,7307
		I	23,9657	34,7204	41,3139	
		X	2,3953	5,8484	11,0118	80,7445
32.99	Autres produits	P	21,8343	19,7443	15,4327	42,9887
		I	16,464	27,7882	33,7107	22,0371
33.12	Réparation de machines et équipements mécaniques	P	54,5535	24,4541	6,9745	14,0179
33.16	Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux	P	5,0683	4,3808	2,1788	88,3721
33.17	Réparation et maintenance d'autres équipements de transport	P	18,4087	10,0053	71,586	

Remarque: toutes les valeurs indiquées en % P=IPP marché intérieur I=IPI X=IPP exportations

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

Annexe 4

Exemple de calcul de l'indice des prix à la production et à l'importation

Les explications et les tableaux qui suivent donnent un aperçu des différents niveaux de calcul de l'indice des prix à la production¹. Les règles de calcul sont les mêmes pour l'indice des prix à l'importation.

L'exemple de calcul hypothétique illustre le processus. Dans l'exemple, la base de l'indice est décembre 2020=100, la période de relevé est avril 2021 et la pondération, déterminée pour la période de base, reste constante.

Les annotations suivantes sont utilisées dans l'exemple:

I = indice calculé

i = position d'indice i , où $i = 1, \dots, 5$

b = rapporteur b dans la position d'indice i

p_j^t = prix individuel j à la période t dans la position d'indice i ,
où $j = 1, \dots, 6$

h = classe de taille h dans la position d'indice i , où $h = 1, 2, 3$

g_h = poids de la classe de taille h

g_i = poids de la position d'indice i

t = période t ; où $t = t_0$ (période de base (indice=100)),

$t = t_e$ (période de relevé)

1. Présentation des données utilisées dans l'exemple

Prix individuels et leur structure dans la position d'indice 1¹

Rapporteurs de prix	Nombre d'équivalents plein temps du rapporteur b	Classe de taille h		Prix individuels p_j^t		
				Décembre 2020 = t_0	...	Avril 2021 = t_e
Rapporteur b_1	9	1	p_1^t	fr. 72.–	...	fr. 72.–
Rapporteur b_2	5	1	p_2^t	fr. 88.–	...	fr. 85.–
			p_3^t	fr. 80.–	...	fr. 79.–
Rapporteur b_3	40	2	p_4^t	fr. 75.–	...	fr. 77.–
Rapporteur b_4	30	2	p_5^t	fr. 73.–	...	fr. 74.–
Rapporteur b_5	100	3	p_6^t	fr. 84.–	...	fr. 86.–

¹ Dans l'exemple, les données et les calculs jusqu'à l'agrégation intermédiaire ne sont présentés que pour la position d'indice 1.

¹ L'exemple de calcul montre le cas réel le plus simple où la position d'indice coïncide avec une position NOGA 2. Dans la plupart des cas une position NOGA 2 comprend plusieurs positions d'indice.

Classes de taille et leurs poids dans la position d'indice 1

Classe de taille h	Limites de la classe h en équivalents plein temps (EPT)	Total des EPT de la classe h	Poids g_h de la classe de taille h
1	< 10	1 500	$g_1 = \frac{1\,500}{12\,000} \times 100 = 12,50\%$
2	≥ 10 ; < 50	7 000	$g_2 = \frac{7\,000}{12\,000} \times 100 = 58,33\%$
3	≥ 50	3 500	$g_3 = \frac{3\,500}{12\,000} \times 100 = 29,17\%$

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

où

$$\sum_{h=1}^3 g_h = 100\%$$

Poids des positions d'indice

Position d'indice i	Valeur brute de la production (VBP) en CHF	Poids g_i de la positions d'indice i
1	1 050 000	$g_1 = \frac{1\,050\,000}{2\,500\,000} \times 100 = 42\%$
2	375 000	$g_2 = \frac{375\,000}{2\,500\,000} \times 100 = 15\%$
3	600 000	$g_3 = \frac{600\,000}{2\,500\,000} \times 100 = 24\%$
4	125 000	$g_4 = \frac{125\,000}{2\,500\,000} \times 100 = 5\%$
5	350 000	$g_5 = \frac{350\,000}{2\,500\,000} \times 100 = 14\%$

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

où

$$\sum_{i=1}^5 g_i = 100\%$$

2. Calcul des indices individuels dans la position d'indice 1

A ce stade chaque prix communiqué est transformé en indice individuel qui prend la valeur de 100 points au mois de base (décembre 2020 = 100).

L'indice individuel du prix p_j pour la période t se définit comme suit :

$$I_j^t = \frac{p_j^t}{p_j^{t_0}} \times 100$$

Rapporteurs		Indices individuels I_j^t		
		Décembre 2020 = t_0	...	Avril 2021 = t_e
Rapporteur b_1	p_1^t	100,0	...	$\frac{72}{72} \times 100 = 100,00$
Rapporteur b_2	p_2^t	100,0	...	$\frac{85}{88} \times 100 = 96,59$
	p_3^t	100,0	...	$\frac{79}{80} \times 100 = 98,75$
Rapporteur b_3	p_4^t	100,0	...	$\frac{77}{75} \times 100 = 102,67$
Rapporteur b_4	p_5^t	100,0	...	$\frac{74}{73} \times 100 = 101,37$
Rapporteur b_5	p_6^t	100,0	...	$\frac{86}{84} \times 100 = 102,38$

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

3. Agrégation de base

Le pas suivant consiste à effectuer le calcul de l'agrégation de base ; la moyenne géométrique des indices individuels I_j^t est calculée pour chaque classe de taille h .

$$I_h^t = \left[\prod_{j=y}^z \left(\frac{p_j^t}{p_j^{t_0}} \right) \right]^{\frac{1}{z-y+1}}$$

où

$h = 1$ et $y = 1$ et $z = 3$

$h = 2$ et $y = 4$ et $z = 5$

$h = 3$ et $y = z = 6$

Classe de taille	Agrégation de base I_h^t		
	Décembre 2020 = t_0	...	Avril 2021 = t_e
1	$(100 \times 100 \times 100)^{1/3} = 100$		$(100 \times 96,59 \times 98,75)^{1/3} = 98,44$
2	$(100 \times 100)^{1/2} = 100$		$(102,67 \times 101,37)^{1/2} = 102,02$
3	$100^1 = 100$		$102,38^1 = 102,38$

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

4. Agrégation intermédiaire

Les indices résultant de l'agrégation de base sont agrégés à l'aide de la moyenne arithmétique pondérée au niveau de la position d'indice.

$$I_i^t = \frac{\sum_{h=1}^3 g_h I_h^t}{\sum_{h=1}^3 g_h}$$

Position d'indice	Agrégation intermédiaire I_i^t		
	Décembre 2020 = t_0	...	Avril 2021 = t_e
1	$\frac{(12,50 \times 100) + (58,33 \times 100) + (29,17 \times 100)}{(12,50 + 58,33 + 29,17)} = 100$		$\frac{(12,50 \times 98,44) + (58,33 \times 102,02) + (29,17 \times 102,38)}{(12,50 + 58,33 + 29,17)} = 101,68$
2 ¹	100,00		104,50
3 ¹	100,00		105,10
4 ¹	100,00		103,27
5 ¹	100,00		98,73

¹ Les calculs pour obtenir les positions d'indice 2 à 5 ne sont pas présentés dans l'exemple.

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

5. Calcul de l'indice total

Enfin, les indices I_i^t de chaque position d'indice i sont agrégés conformément au poids g_i , en utilisant la formule de Young. On obtient ainsi l'indice total I_{tot}^t des prix à la production et à l'importation.

$$I_{tot}^t = \sum_{i=1}^5 g_i I_i^t$$

Indice des prix à la production I_{tot}^t		
Décembre 2020 = t_0	$\frac{(42 \times 100,00) + (15 \times 100,00) + (24 \times 100,00) + (5 \times 100,00) + (14 \times 100,00)}{100,00}$	= 100,00
Avril 2021 = t_e	$\frac{(42 \times 101,68) + (15 \times 104,50) + (24 \times 105,10) + (5 \times 103,27) + (14 \times 98,73)}{100,00}$	= 102,59

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

Annexe 5

Traitement d'un changement d'assortiment

1. Elimination d'un ancien produit et insertion d'un nouveau

Le produit B est jugé différent du produit A à tel point qu'il n'est pas possible de les comparer. La série de prix du produit A disparaît du marché en février 2021 et la nouvelle série de prix du produit B commence en même temps. La différence de prix est considérée comme une différence de qualité et n'a donc aucun impact sur l'indice. En février 2021, un indice sera imputé au produit B: cet indice correspond la plupart du temps à l'indice de l'agrégat supérieur (admettons, dans notre exemple, qu'il est égal à 120).

Produit	Décembre 2020 (indice = 100)	Janvier 2021	Février 2021
Prix de A (ancien produit)	20	25	–
Prix de B (nouveau produit)	–	–	28
Indice de prix de A	100	125	–
Indice de prix de B	–	–	120

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

2. Remplacement d'un produit existant par un nouveau

a) Produits comparables

Produit	Décembre 2020 (indice = 100)	Janvier 2021	Février 2021
Prix de A (ancien produit)	20	25	–
Prix de B (nouveau produit)	–	–	28
Indice de prix de A, dès février 2021 de B	100	125	140

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

Cette technique s'applique lorsque le produit B (produit de remplacement) est presque identique au produit A. Le produit A est alors directement remplacé par le produit B. La série de prix continue. La hausse de prix de 3 francs entre janvier et février 2021 est considérée comme du renchérissement.

b) Différence de qualité, chevauchement de prix

Produit	Décembre 2020 (indice = 100)	Janvier 2021	Février 2021
Prix de A (ancien produit)	20	25	–
Prix de B (nouveau produit)	–	27	28
Indice de prix de A, dès février 2021 de B	100	125	129,6

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

Le produit B a la même fonction que le produit A mais il a des caractéristiques supplémentaires qui augmentent ou diminuent sa valeur. L'article B était déjà présent sur le marché en janvier 2021 et son prix était de 27 francs. Les deux articles étant simultanément sur le marché, la différence de prix en janvier correspond à la différence de qualité. La hausse de prix de 3 francs entre janvier et février 2021 est décomposée en deux : 2 francs est considéré comme une amélioration de la qualité et 1 francs comme une augmentation de prix (chaînage).

c) Différence de qualité, estimation de la composante du prix et de la qualité

Produit	Décembre 2020 (indice = 100)	Janvier 2021	Février 2021
Prix de A (ancien produit)	20	25	–
Prix de B (nouveau produit)	–	–	28
Indice de prix de A, dès février 2021 de B	100	125	127,3

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

L'article B a des caractéristiques supplémentaires qui justifient un prix plus élevé. La valeur de ces caractéristiques supplémentaires peut être estimée et chiffrée à 2 fr. 50. La hausse de prix de 3 francs entre janvier et février 2021 est décomposée en deux : 2 fr. 50 sont considérés comme une amélioration de la qualité et 0 fr. 50 comme une augmentation de prix.

3. Solution spéciale: modèle hédonique pour les ordinateurs (voir le chapitre 8.10)

a) Répartition des observations sur deux périodes

Dans la période t , le fichier de données est subdivisé en deux domaines: le domaine B contient des observations qui étaient déjà considérées dans la période précédente (mois précédent). Le domaine C comprend les observations faisant nouvellement partie de l'échantillon dans la période actuelle t . Les observations considérées exclusivement durant le mois précédent (période $t-1$) sont attribuées au domaine A, alors que le domaine B couvre les observations considérées dans le mois actuel (période t).

Subdivision des échantillons entre deux périodes qui se suivent

	Observations contenues exclusivement dans la période $t-1$	Observations contenues dans les périodes t et $t-1$	Observations contenues exclusivement dans la période t
Période précédente	A	B	
Période actuelle		B	C

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

b) Indice du domaine B

Le calcul est basé sur un rapport de moyennes géométriques et ne tient compte que des observations du domaine B. Les changements de qualité sont considérés comme négligeables.

$$I_B^t = \frac{\tilde{x}_B^t}{\tilde{x}_B^{t-1}} \cdot 100 = \frac{\left[\prod_{i=1}^{n_B^t} (x_{iB}^t) \right]^{\frac{1}{n_B^t}}}{\left[\prod_{i=1}^{n_B^{t-1}} (x_{iB}^{t-1}) \right]^{\frac{1}{n_B^{t-1}}}} \cdot 100$$

où

$\tilde{x}_B^t$	moyenne géométrique des prix individuels dans le domaine B pendant la période t
$x_{iB}^t, i = 1, \dots, n_B^t$	observations (prix individuels) pendant la période t dans le domaine B
n_B^t	nombre d'observations dans le domaine B pendant la période t
I_B^t	indice du domaine B dans la période t , en comparaison avec la période précédente

c) Calcul de l'indice pour le domaine C/A

Les prix estimés par le modèle hédonique permettent d'établir un rapport entre le prix moyen estimé du domaine C et le prix moyen estimé du domaine A.

$$\hat{g}^t = \frac{\hat{x}_C^t}{\hat{x}_A^{t-1}} = \frac{\left[\prod_{i=1}^{n_C^t} (\hat{x}_{iC}^t) \right]^{\frac{1}{n_C^t}}}{\left[\prod_{i=1}^{n_A^{t-1}} (\hat{x}_{iA}^{t-1}) \right]^{\frac{1}{n_A^{t-1}}}}$$

où

$\hat{g}^t$	rapport entre le prix moyen corrigé des changements de qualité dans le domaine C durant la période t et le prix moyen corrigé des changements de qualité dans le domaine A durant la période $t-1$
$\hat{x}_C^t$	moyenne géométrique des prix estimés dans le domaine C durant la période t
$\hat{x}_A^{t-1}$	moyenne géométrique des prix estimés dans le domaine A durant la période $t-1$
$\hat{x}_{iC}^t$	prix estimé du produit i du domaine C à la période t
$\hat{x}_{iA}^{t-1}$	prix estimé du produit i du domaine A à la période $t-1$

Ce rapport exprime la part du changement de qualité dans le changement des prix moyens effectivement mesuré entre les deux domaines. Il montre par conséquent comment les caractéristiques de qualité ont évolué par rapport à la période précédente. Il s'agit de ce fait d'un facteur de correction avec lequel des changements de qualité entre deux périodes peuvent être éliminés de la mesure des prix. Il est ainsi possible de mesurer, d'une part, le changement de prix pur entre les domaines C et A, à caractéristiques de qualité constantes et, d'autre part, un indice relatif au changement de qualité entre ces deux domaines dans les périodes t et $t-1$.

$$I_C^t = \frac{x_C^t}{x_A^{t-1} \cdot \hat{g}^t} \cdot 100 = \frac{\left[\prod_{i=1}^{n_C^t} (x_{iC}^t) \right]^{\frac{1}{n_C^t}}}{\left[\prod_{i=1}^{n_A^{t-1}} (x_{iA}^{t-1}) \right]^{\frac{1}{n_A^{t-1}}} \cdot \hat{g}^t} \cdot 100$$

où

x_C^t	moyenne géométrique des prix individuels observés dans le domaine C durant la période t
x_A^{t-1}	moyenne géométrique des prix individuels observés dans le domaine A durant la période $t-1$
I_C^t	indice du domaine C durant la période t , en comparaison avec le domaine A durant la période $t-1$

d) Calcul de l'indice de la période actuelle

Le calcul de l'indice de la période actuelle se fait à l'aide de la moyenne arithmétique pondérée des deux sous-indices pour les domaines B et C/A; la pondération repose sur le nombre d'observations par domaine.

$$I^t = \frac{n_B}{n_B + n_C} \cdot I_B^t + \frac{n_C}{n_B + n_C} \cdot I_C^t$$

où

I^t	indice global pour la période t
n_i	nombre d'observations dans le domaine i

e) Chaînage

On obtient ensuite l'indice chaîné de la période t en procédant au chaînage de l'indice non-chaîné de la période t avec l'indice chaîné de la période précédente $t-1$:

$$I_k^t = \frac{I_k^{t-1} \cdot I^t}{100}$$

où

I_k^t	indice chaîné durant la période t
I_k^{t-1}	indice chaîné durant la période précédente $t-1$
I^t	indice non-chaîné durant la période t

Annexe 6

Plan de relevé de l'indice des prix à la production et à l'importation (décembre 2020=100)

		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
A	Agriculture et sylviculture												
01	Produits agricoles dans le sens strict	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
01.19.1	Produits horticoles			x			x			x			x
01.03	Produits de pépinières			x						x			
02	Produits sylvicoles		x		x		x		x		x		x
B	Produits de l'extraction												
05	Charbon	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
06	Hydrocarbures	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
08	Pierres, sable et gravier		x			x			x			x	
C	Industrie Manufacturière												
10	Produits alimentaires			x			x			x			x
11	Boissons			x			x			x			x
12	Produits à base de tabac			x			x			x			x
13	Textiles			x			x			x			x
14	Habillement			x						x			
15	Cuir, articles en cuir, chaussures			x			x			x			x
16	Produits en bois												
16.10.1	Produits de sciage		x		x		x		x		x		x
16.23	Menuiserie du bâtiment, aménagement intérieur						x						x
16.xx	Autres groupes de produits		x			x			x			x	
17	Papier, articles en papier		x			x			x			x	
18	Imprimerie, activités de prépresse et de reliure		x			x			x			x	
19	Produits pétroliers	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
20	Produits chimiques		x			x			x			x	
21	Produits pharmaceutiques		x			x			x			x	
22	Produits en caoutchouc et en plastique		x			x			x			x	
23	Verre et articles en verre, articles céramiques, etc.		x			x			x			x	
24	Métaux, produits semi-finis en métaux	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
25	Produits métalliques	x			x			x			x		
26	Produits informatiques, électroniques et optiques	x			x			x			x		
27	Équipements électriques				x						x		
28	Machines				x						x		
29	Véhicules automobiles			x			x			x			x
30	Autres matériels de transports			x			x			x			x
31	Meubles	x			x			x			x		
32	Autres produits	x	x		x	x		x	x		x	x	
33	Réparation et installation de machines et d'équipements												
33.12	Réparation de machines et équipements mécaniques				x						x		
33.16/17	Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux et d'autres équipements de transports			x						x			
D	Production et distribution d'électricité et de gaz												
35	Production et distribution d'électricité et de gaz	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
E	Traitement et distribution d'eau, gestion des déchets, recyclage												
36	Captage, traitement et distribution d'eau			x									
37	Collecte et traitement des eaux usées			x									
38	Gestion des déchets et recyclage												
38.11	Collecte des déchets non dangereux		x			x			x			x	
38.21	Élimination des déchets			x									
38.22	Décharges					x						x	
38.3	Récupération (recyclage)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Remarque: quelques rares groupes de produits s'écartent de la périodicité indiquée.

Source: OFS – IPP

© OFS 2021

Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Sécurité sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Les principales publications générales

L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail «Statistique suisse» est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).
www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix.
www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive



La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats.
www.stattab.bfs.admin.ch

Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 4500 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique.
www.statatlas-suisse.admin.ch

Pour plus d'informations

Centre d'information statistique

058 463 60 11, info@bfs.admin.ch

La présente publication offre une vue d'ensemble des bases de l'indice des prix à la production et à l'importation (base décembre 2020 = 100).

Elle décrit entre autres:

- le système des prix à la production et à l'importation;
- la révision de décembre 2020;
- l'extension de l'indice des prix à la production au secteur des services;
- les panier-types et les pondérations des produits;
- la méthode de calcul;
- le relevé des prix (la définition des prix, la sélection des produits et des rapporteurs, les périodicités, l'organisation et le volume de l'enquête, les médias de relevé).

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch

Office fédéral de la statistique

CH-2010 Neuchâtel

order@bfs.admin.ch

tél. 058 463 60 60

Numéro OFS

667-2000

ISBN

978-3-303-05769-8

**La statistique
compte pour vous.**

www.la-statistique-compte.ch